

**Rapport**  
annuel  
**exercice**  
2022  
**2023**



#### Nos filiales dans le monde

Belgique  
Bulgarie  
Colombie  
France  
Hongrie  
Lettonie  
Maroc  
Pérou  
République Tchèque  
Roumanie

# UN GROUPE FRANÇAIS PRÉSENT À L'INTERNATIONAL



### **Lettre du président**

L'exercice 2022/2023 a été marqué par un retour à des résultats satisfaisants grâce à une normalisation des prix de matière première et aux décisions prises sur le pôle International, à savoir la vente de la filiale espagnole et l'arrêt de l'activité en Lettonie.

Ces éléments se traduisent aujourd'hui par le retour à des bénéfices sur le pôle Signalisation France et par de très bons résultats sur le pôle des activités internationales, dont certaines filiales enregistrent des niveaux de performance élevés.

Nous avons réussi à limiter les impacts de l'augmentation des prix de l'énergie en mettant en œuvre des mesures drastiques d'économies et en adaptant notre politique commerciale.

La structuration de nos actions dans le cadre de notre démarche RSE a été récompensée par une évolution notable de 6 points dans la notation de notre Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), atteignant désormais 69 points selon le cabinet Saint Front, organisme tiers indépendant.

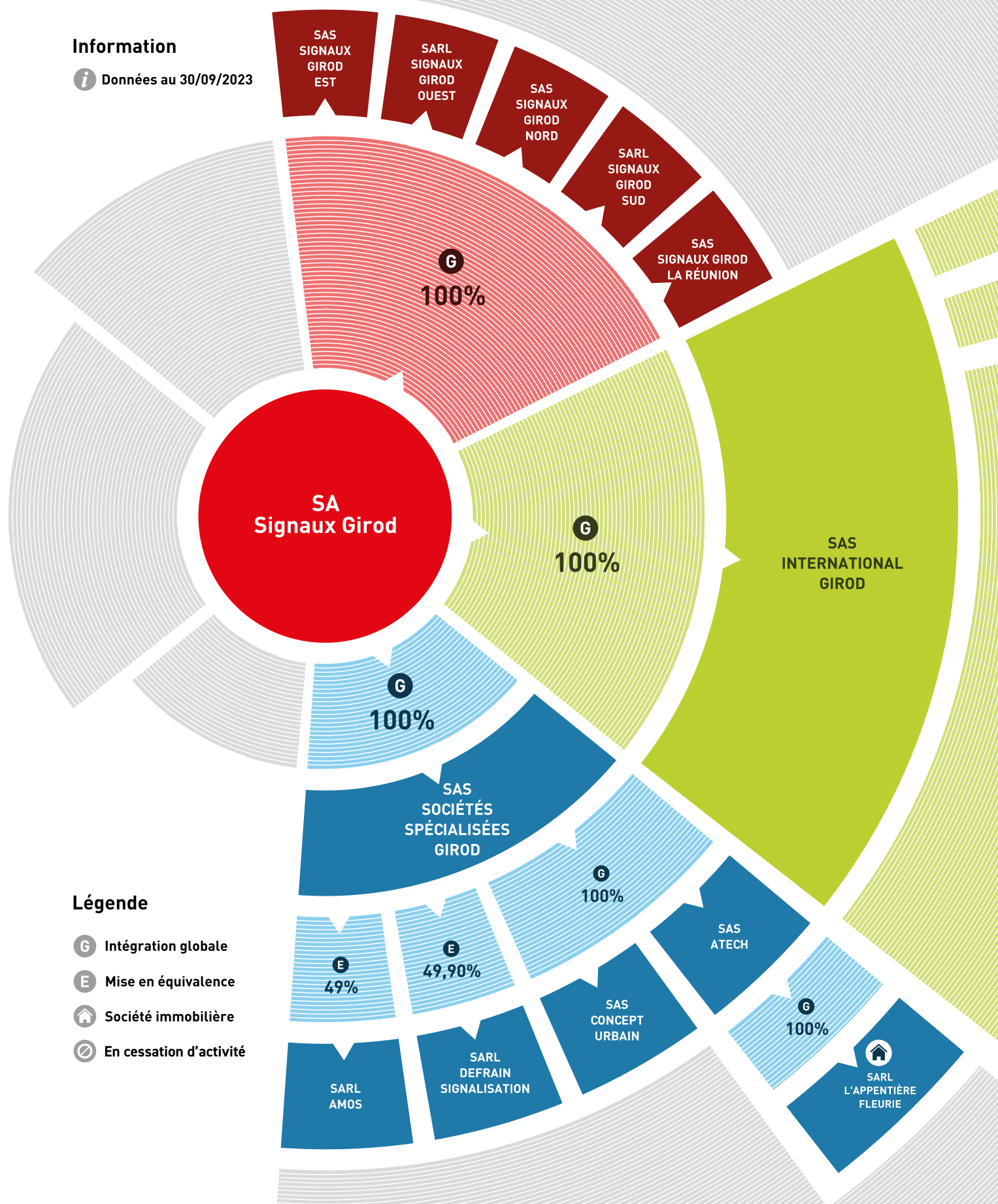
En créant une dynamique autour de notre politique RSE, nous cherchons à mobiliser nos collaborateurs autour de notre vision commune d'une entreprise responsable et engagée.

L'enjeu majeur de ce nouvel exercice 2023/2024 sera le volume d'activité, en particulier pour le pôle Signalisation France, fortement dépendant des budgets des collectivités locales, sachant que le début de l'exercice ne bénéficie pas d'une forte activité.

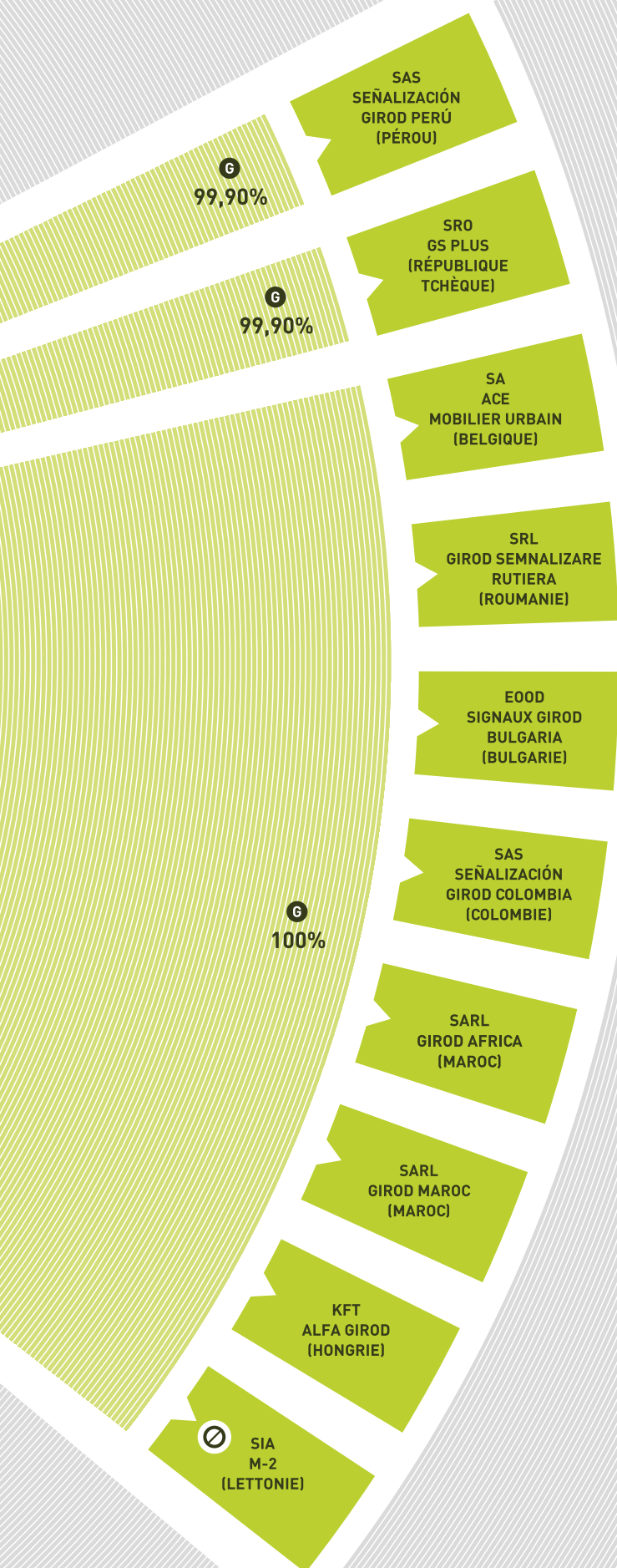
Claude Girod  
Président Directeur Général

## Information

 Données au 30/09/2023



# ORGANIGRAMME





# PÔLE SIGNALISATION FRANCE

## Acteur majeur de la signalisation routière en France.

**Une offre globale de produits et services**  
Standard ou sur-mesure, nous concevons, fabriquons et installons une large gamme de produits :

- Signalisation
- Signalétique
- Mobilier urbain
- Journaux électroniques d'information
- Plaques de rue
- Balisage plastique
- Produits de marquage routier

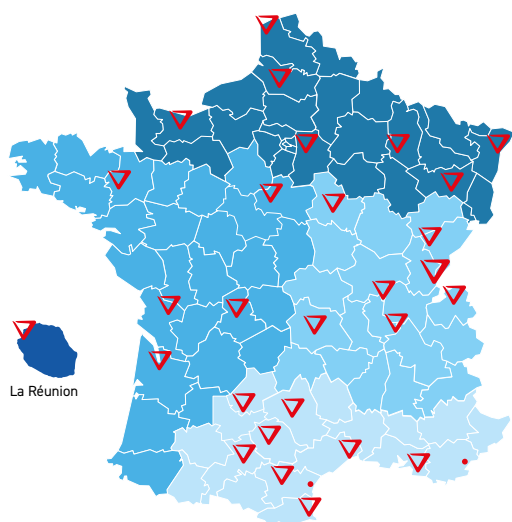
## Notre vocation

Nous apportons, grâce à notre très large gamme de produits, des solutions globales pour gérer les flux des usagers et aménager les espaces publics dans les usages liés à la mobilité, aux échanges sociaux et à la détente.

## Une présence nationale

Nous garantissons à nos clients proximité et réactivité grâce à :

- 1 usine de production.
- 27 agences dont une sur l'île de la Réunion.
- 489 collaborateurs.



**Signalétique**  
Pupitre Zéphyr en acier Corten  
Grigny



**Service & travaux**  
Balises Nova et marquage au sol  
Piste cyclable / Montpellier

**Aménagement urbain**  
Abri vélos Be'Max sur-mesure  
Caen





**Signalisation de police**  
Gamme Néo  
Besançon



**Service & Travaux**  
Marquage au sol  
Parking Ikea / Caen



**Service & Travaux**  
Pose panneau  
directionnel / A9





**Mobilier végétalisé**  
Ilots de végétalisation  
Atech

### **Au service de la ville**

De l'étude à la réalisation, nos filiales, (détenues à 100%) offrent les atouts d'un savoir-faire spécifique dans le domaine du mobilier urbain et du mobilier végétalisé grâce à la collaboration de 66 personnes sur deux sites de production oeuvrant pour embellir les espaces publics.

### **Mobilier urbain**

SAS Concepturbain (France)

### **Mobilier végétalisé**

SAS Atech (France)



**Mobilier végétalisé**  
Ilot de végétalisation  
Atech



**Mobilier urbain**  
Méridienne Soha  
Concept Urbain



# PÔLE SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES



**Mobilier urbain**  
Corbeille Océan, version bois - 2 fûts  
Concept Urbain

**Services & Travaux**  
Peinture anti-dérapante & Squales  
Pérou



### Un groupe à l'international

Le groupe Girod offre un large potentiel et bénéficie d'une grande expertise à l'international grâce aux expériences acquises dans ses différents pays d'implantation.

Grâce à cette expérience, le groupe Girod est en mesure de gérer de façon globale des projets d'envergure répondant aux besoins des différents marchés nationaux dans les activités suivantes :

- . Signalisation
- . Marquage au sol
- . Sécurité des sites
- . Mur anti-bruit
- . Mobilier urbain

**Services & Travaux**  
Panneaux anti-bruit  
Roumanie



### Une synergie groupe

- Implantations en Europe, en Afrique du Nord et en Amérique du Sud.
- 9 sites dont 7 de production.
- 209 collaborateurs.

### Filiales internationales

ACE - Belgique  
Alfa Girod - Hongrie  
GirodAfrica - Maroc  
Girod Semnalizare Rutiera - Roumanie  
GS Plus - République Tchèque  
M-2 - Lettonie\*  
Señalización Girod - Colombie  
Señalización Girod - Pérou  
Signaux Girod Bulgaria - Bulgarie

*\*(en cessation d'activité)*

**Signalisation**  
Panneau directionnel  
Colombie



# PÔLE ACTIVITÉS INTERNATIONALES



**Services & Travaux**  
Marquage aéroport Lima  
Pérou



**Signalétique**  
Gamme Simo  
Maroc



# SOMMAIRE

## A

COMPTES CONSOLIDÉS  
EN NORME IFRS

**01**

## B

COMPTES SOCIAUX

**49**

## C

RAPPORT DE GESTION

**71**

## D

RAPPORTS ANNEXES

**115**

# A. COMPTES CONSOLIDÉS EN NORME IFRS ..... 1

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I - Bilan consolidé en normes IFRS .....</b>                                                           | <b>1</b>  |
| <b>II - Compte de résultat en normes IFRS .....</b>                                                       | <b>3</b>  |
| <b>III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS .....</b>                                          | <b>5</b>  |
| <b>IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS .....</b>                                | <b>7</b>  |
| <b>V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS ....</b>                                     | <b>8</b>  |
| V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs .....                                         | 8         |
| V-1-2- Références de la société .....                                                                     | 9         |
| V-1-3- Caractéristiques de l'activité .....                                                               | 9         |
| <b>V-2 - Méthodes comptables significatives .....</b>                                                     | <b>9</b>  |
| V-2-1- Principes de préparation des états financiers .....                                                | 9         |
| V-2-1-1- Conformité aux normes comptables .....                                                           | 9         |
| V-2-1-2- Comparabilité des états financiers .....                                                         | 10        |
| V-2-1-3- Comptes consolidés - Principes de consolidation .....                                            | 11        |
| <b>V-2-2- Recours à des jugements et des estimations .....</b>                                            | <b>11</b> |
| <b>V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives .....</b>                                         | <b>12</b> |
| V-2-3-1- Présentation du bilan .....                                                                      | 12        |
| V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères .....                                             | 12        |
| V-2-3-3- Conversion des opérations en devises .....                                                       | 12        |
| V-2-3-4- Immobilisations corporelles .....                                                                | 12        |
| V-2-3-5- Coûts d'emprunt .....                                                                            | 13        |
| V-2-3-6- Subventions publiques .....                                                                      | 13        |
| V-2-3-7- Immeubles de placement .....                                                                     | 13        |
| V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills .....                                                   | 13        |
| V-2-3-9- Immobilisations incorporelles .....                                                              | 14        |
| V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations .....                                                       | 14        |
| V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills,<br>immobilisations incorporelles et corporelles ..... | 14        |
| V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations<br>corporelles industrielles .....               | 16        |
| V-2-3-11- Actifs financiers .....                                                                         | 16        |
| V-2-3-12- Stocks .....                                                                                    | 16        |
| V-2-3-13- Clients et autres débiteurs .....                                                               | 16        |
| V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et<br>passifs afférents .....                    | 17        |
| V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie .....                                                   | 17        |
| V-2-3-16- Emprunts portant intérêts .....                                                                 | 17        |
| V-2-3-17- Provisions .....                                                                                | 17        |
| V-2-3-18- Avantages au personnel .....                                                                    | 17        |
| V-2-3-18-1- Les avantages à court terme .....                                                             | 17        |
| V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi .....                                                    | 18        |
| V-2-3-19- Contrats de location .....                                                                      | 18        |
| V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires ..                                         | 19        |
| V-2-3-21- Frais de recherche et développement .....                                                       | 19        |
| V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux<br>indicateurs financiers .....                | 19        |
| V-2-3-23- Impôts .....                                                                                    | 19        |
| V-2-3-24- Résultat net par action .....                                                                   | 20        |
| V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers .....                                                   | 20        |
| <b>V-3 - Notes .....</b>                                                                                  | <b>21</b> |
| <b>V-4 - Engagements et passifs éventuels .....</b>                                                       | <b>39</b> |
| <b>V-5 - Informations relatives aux parties liées .....</b>                                               | <b>40</b> |
| <b>V-6 - Gestion des risques .....</b>                                                                    | <b>41</b> |
| <b>V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation .....</b>                             | <b>43</b> |
| <b>V-8 - Informations environnementales .....</b>                                                         | <b>44</b> |
| <b>V-9 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice .....</b>                                      | <b>44</b> |
| <b>V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes<br/>consolidés .....</b>                   | <b>45</b> |

# B. COMPTES SOCIAUX ..... 49

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>I - Bilan au 30 septembre 2023 .....</b>                                                               | <b>49</b> |
| <b>II - Compte de résultat .....</b>                                                                      | <b>50</b> |
| <b>III - Tableau des flux de trésorerie .....</b>                                                         | <b>51</b> |
| <b>IV - Principes et méthodes comptables .....</b>                                                        | <b>52</b> |
| IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles .....                                                 | 52        |
| IV-2 - Immobilisations financières .....                                                                  | 52        |
| IV-3 - Stocks et en-cours .....                                                                           | 53        |
| IV-4 - Créances et dettes .....                                                                           | 53        |
| IV-5 - Valeurs mobilières de placement .....                                                              | 53        |
| IV-6 - Provisions pour risques et charges .....                                                           | 53        |
| IV-7 - Impôts .....                                                                                       | 53        |
| IV-8 - Engagements de retraite .....                                                                      | 54        |
| <b>V - Notes .....</b>                                                                                    | <b>54</b> |
| V-1 - Actif immobilisé .....                                                                              | 54        |
| V-2 - Stocks et En-cours .....                                                                            | 56        |
| V-3 - Créances d'Exploitation .....                                                                       | 56        |
| V-4 - Capitaux Propres .....                                                                              | 57        |
| V-5 - Provisions .....                                                                                    | 57        |
| V-6 - Dettes Financières .....                                                                            | 58        |
| V-7 - Dettes d'Exploitation .....                                                                         | 58        |
| V-8 - Charges à payer - Produits à recevoir - Charges et Produits<br>constatés d'avance .....             | 59        |
| V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan .....                                                | 59        |
| V-10 - Chiffre d'affaires .....                                                                           | 59        |
| V-11 - Transferts de charges d'exploitation .....                                                         | 60        |
| V-12 - CICE .....                                                                                         | 60        |
| V-13 - Résultat Financier .....                                                                           | 60        |
| V-14 - Résultat exceptionnel .....                                                                        | 60        |
| V-15 - Impôts - Accroissements, allègements de la dette future<br>d'impôt et ventilation de l'impôt ..... | 60        |
| V-16 - Tableau des filiales et participations .....                                                       | 61        |
| V-17 - Résultats des cinq derniers exercices .....                                                        | 62        |
| V-18 - Rémunérations et effectifs .....                                                                   | 62        |
| V-19 - Engagements hors bilan et passifs éventuels .....                                                  | 63        |
| V-20 - Crédit-Bail .....                                                                                  | 63        |
| V-21 - Identité de la société mère consolidant les comptes<br>de la société .....                         | 63        |
| V-22 - Capital social .....                                                                               | 64        |
| V-23 - Obligations contractuelles .....                                                                   | 64        |
| V-24 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice .....                                            | 64        |
| V-25 - Événements majeurs de l'exercice .....                                                             | 64        |
| V-26 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes<br>annuels .....                              | 66        |

# SOMMAIRE

## C. RAPPORT DE GESTION ..... 71

### I - Données relatives aux comptes consolidés ..... 71

I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé ..... 71

I-2 - Contribution au résultat net consolidé ..... 71

### II - Données relatives à la société mère ..... 72

II-1 - Méthodes comptables ..... 72

II-2 - CICE ..... 72

II-3 - Résultat financier ..... 72

II-4 - Informations sur les délais de paiement ..... 72

II-5 - Dividende ..... 73

II-6 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ..... 73

II-7 - Actionnariat ..... 73

II-8 - Mouvements sur actions propres ..... 73

II-9 - Données relatives aux filiales détenues directement ..... 73

II-10 - Perspectives ..... 73

II-11 - Evolution des participations ..... 74

II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice ..... 74

II-13 - Recherche et développement ..... 74

### III - Déclaration de performance extra-financière ..... 75

#### III-1 - Le groupe ..... 75

III-1-1- Une histoire familiale de plus de 115 ans ..... 76

III-1-2- Les activités du groupe ..... 76

III-1-3- La gouvernance du groupe et sa stratégie ..... 76

III-1-3-1- Une stratégie fondée sur des valeurs fortes ..... 77

III-1-3-2- La Responsabilité Sociétale des Entreprises au coeur de la stratégie GirodGroup ..... 77

III-1-4- La stratégie RSE du groupe et ses enjeux ..... 79

III-1-4-1- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance dédiée et un réseau opérationnel ..... 79

III-1-4-2- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés ..... 80

III-1-5- Les parties prenantes ..... 82

III-1-6- Le modèle d'affaires ..... 83

III-1-7- La taxonomie européenne ..... 84

#### III-2 - Enjeux environnementaux : minimiser notre impact sur la planète ..... 84

III-2-1- Diminuer les impacts environnementaux de nos activités ..... 84

III-2-1-1- Utiliser les ressources disponibles de manière durable ..... 85

III-2-1-2- Gérer les déchets et rejets de manière responsable et prévenir les risques pollution ..... 88

III-2-2- Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la protection de la biodiversité ..... 91

III-2-2-1- Mesurer les émissions de gaz à effet de serre pour mettre en place les actions en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ..... 91

III-2-2-2- Utiliser des énergies renouvelables ..... 92

III-2-2-3- Protéger la biodiversité ..... 93

### III-3 - Les enjeux sociaux : fédérer et protéger les femmes

et les hommes ..... 93

III-3-1- Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe ..... 94

III-3-1-1- Recruter des profils en phase avec les besoins opérationnels ..... 95

III-3-1-2- Intégrer les nouveaux collaborateurs ..... 95

III-3-1-3- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs ..... 96

III-3-1-4- Améliorer la relation de travail ..... 97

III-3-2- Partager la valeur ..... 100

III-3-3- Encourager la diversité au sein du groupe ..... 101

III-3-3-1- Garantir l'égalité professionnelle femmes hommes ..... 101

III-3-3-2- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap ..... 102

III-3-3-3- Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle ..... 103

III-3-4- Favoriser la communication et le dialogue social ..... 103

III-3-4-1- Garantir les conditions de tenue des réunions des instances représentatives du personnel ..... 103

III-3-4-2- Mesurer la satisfaction grâce au baromètre social ..... 104

III-3-4-3- Communiquer efficacement en interne ..... 104

#### III-4 - Enjeux sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires ..... 104

III-4-1- Agir avec éthique ..... 105

III-4-1-1- Se conformer au Règlement général de la protection des données (RGPD) ..... 106

III-4-1-2- Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT ..... 106

III-4-1-3- Lutter contre l'évasion fiscale ..... 106

III-4-2- Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente ..... 106

III-4-2-1- Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables ..... 106

III-4-2-2- Garantir la satisfaction clients ..... 107

III-4-3- Soutenir les territoires ..... 107

### IV - Analyse des risques ..... 111

#### IV-1 - Risques de marché ..... 111

IV-1-1- Risque de change ..... 111

IV-1-2- Risque de taux ..... 111

#### IV-2 - Risque industriel ..... 111

IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité ... 111

IV-2-2- Assurance et couverture de risque ..... 111

### V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats .. 112

### VI - Renseignements concernant le capital social ..... 113

### VII - Attestation du responsable du rapport annuel ..... 114



## **D**. RAPPORT DIVERS ..... 115

### **VIII - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion ..... 115**

### **IX - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ..... 118**

|                                                                           |     |
|---------------------------------------------------------------------------|-----|
| IX-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale ..... | 118 |
| IX-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale ....          | 118 |

### **X - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code du Commerce) ..... 120**

#### **X-1 - Présentation et fonctionnement des organes de gouvernance ..... 120**

|                                                                                                        |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| X-1-1- Le Conseil d'administration .....                                                               | 120 |
| X-1-1-1- Composition du Conseil .....                                                                  | 120 |
| X-1-1-2- Fonctionnement du Conseil .....                                                               | 122 |
| X-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration ..... | 125 |
| X-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions .....                                                          | 125 |
| X-1-1-3-2- Augmentations de capital .....                                                              | 125 |
| X-1-2- Comités du Conseil .....                                                                        | 126 |
| X-1-2-1- Comité d'audit .....                                                                          | 127 |
| X-1-2-2- Comité des rémunérations .....                                                                | 127 |
| X-1-2-3- Comité des nominations .....                                                                  | 127 |
| X-1-3- La Direction Générale .....                                                                     | 127 |
| X-1-3-1- Présentation de la Direction Générale .....                                                   | 127 |
| X-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général .....                                            | 128 |

#### **X-2 - L'Assemblée des actionnaires et les modalités de participation des actionnaires ..... 128**

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| X-2-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale .....                      | 128 |
| X-2-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ..... | 128 |
| X-2-3- Répartition du capital social .....                         | 128 |

#### **X-3 - Conventions réglementées et courantes ..... 129**

|                                                                                                                                                                                                                                       |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| X-3-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social ..... | 129 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| X-3-2- Procédure d'identification des conventions réglementées et courantes ..... | 130 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|

#### **X-4 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux ..... 130**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| X-4-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux .....                                                                                                                                                                                                                                                       | 130        |
| X-4-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants .....                                                                                                                                                                                                | 131        |
| X-4-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants .....                                                                                                                                                                                                                         | 131        |
| X-4-1-3- Politique de rémunération des administrateurs .....                                                                                                                                                                                                                                                         | 133        |
| X-4-2- Rémunération des mandataires sociaux .....                                                                                                                                                                                                                                                                    | 133        |
| X-4-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A. ....                                                                                                                                                                                                                                             | 133        |
| X-4-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2022/2023 .....                                                                       | 133        |
| X-4-2-1-1-1- Président Directeur Général .....                                                                                                                                                                                                                                                                       | 134        |
| X-4-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée .....                                                                                                                                                                                                                                                                      | 135        |
| X-4-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2023/2024 ..... | 135        |
| X-4-2-1-2-1- Président Directeur Général .....                                                                                                                                                                                                                                                                       | 135        |
| X-4-2-1-2-2- Directrice Générale Déléguée .....                                                                                                                                                                                                                                                                      | 136        |
| X-4-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe .....                                                                                                                                                                                                                                    | 137        |
| X-4-2-3- Rémunération des administrateurs .....                                                                                                                                                                                                                                                                      | 137        |
| <b>X-5 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2022/2023 .....</b>                                                                                                                                                                                                      | <b>137</b> |
| <b>X-6 - Commissaires aux comptes .....</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>138</b> |
| <b>XI - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2024 .....</b>                                                                                                                                                                                                                                        | <b>143</b> |
| <b>XII - Projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2024 .....</b>                                                                                                                                                                                                                     | <b>143</b> |

## I - Bilan consolidé en normes IFRS

| Actif (exprimés en milliers d'euros)                                 | Note | 30/09/2023    | 30/09/2022    |
|----------------------------------------------------------------------|------|---------------|---------------|
| <b>Actifs non courants</b>                                           |      |               |               |
| Goodwills                                                            | 4    | 3 257         | 3 727         |
| Immobilisations incorporelles                                        | 4    | 5 710         | 4 626         |
| Immobilisations corporelles                                          | 1    | 19 597        | 19 797        |
| Droits d'utilisation                                                 | 3    | 6 034         | 7 002         |
| Autres actifs financiers                                             | 5    | 715           | 598           |
| Participations dans les entreprises associées                        | 6    | 114           | 119           |
| Impôts différés - actif                                              | 27   | 51            | 54            |
| Autres actifs non courants                                           | 7    | 275           | 535           |
| <b>Total actifs non courants</b>                                     |      | <b>35 753</b> | <b>36 458</b> |
| <b>Actifs courants</b>                                               |      |               |               |
| Stocks                                                               | 8    | 17 424        | 18 183        |
| Clients et autres débiteurs                                          | 9    | 22 020        | 21 869        |
| Actifs d'impôts exigibles                                            | 10   | 165           | 190           |
| Autres actifs courants                                               | 10   | 4 183         | 5 790         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                              | 11   | 16 728        | 5 441         |
| <b>Total actifs courants avant actifs détenus en vue de la vente</b> |      | <b>60 520</b> | <b>51 473</b> |
| Actifs destinés à être cédés*                                        | 29   | -             | 100           |
| <b>Total actifs courants</b>                                         |      | <b>60 520</b> | <b>51 573</b> |
| <b>Total actifs</b>                                                  |      | <b>96 273</b> | <b>88 031</b> |

\* L'application de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 a conduit à reclasser les actifs de l'entité Girodservices en « Actifs destinés à être cédés ».

| <b>Capitaux propres et passifs</b> (exprimés en milliers d'euros)                                | <b>Note</b> | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------------|-------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                                                          |             |                   |                   |
| Capital émis                                                                                     | 12          | 13 423            | 13 423            |
| Primes d'émission                                                                                |             | 37                | 37                |
| Résultats accumulés non distribués et autres éléments du résultat global                         |             | 38 683            | 41 709            |
| Résultat net (Part du groupe)                                                                    |             | 2 976             | (3 651)           |
| <b>Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère</b> |             | <b>55 119</b>     | <b>51 518</b>     |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle                                                              |             | 2                 | 2                 |
| <b>Total capitaux propres</b>                                                                    |             | <b>55 121</b>     | <b>51 520</b>     |
| <b>Passifs non courants</b>                                                                      |             |                   |                   |
| Emprunts portant intérêt                                                                         | 13          | 13 132            | 6 329             |
| Dettes de location                                                                               | 14          | 2 648             | 4 066             |
| Provisions                                                                                       | 15          | 332               | 446               |
| Passifs liés aux avantages au personnel                                                          | 16          | 1 498             | 2 356             |
| Passifs d'impôts différés                                                                        | 28          | 316               | 537               |
| Autres passifs non courants                                                                      |             | 12                | 41                |
| <b>Total passifs non courants</b>                                                                |             | <b>17 938</b>     | <b>13 775</b>     |
| <b>Passifs courants</b>                                                                          |             |                   |                   |
| Emprunts portant intérêt                                                                         | 13          | 3 020             | 3 003             |
| Provisions                                                                                       | 15          | 821               | 959               |
| Fournisseurs                                                                                     | 17          | 8 474             | 9 127             |
| Passifs d'impôts exigibles                                                                       |             | 155               | 118               |
| Dettes de location                                                                               | 14          | 2 125             | 2 079             |
| Autres passifs courants                                                                          | 18          | 8 619             | 7 450             |
| <b>Total passifs courants avant passifs liés aux activités destinées à être cédées</b>           |             | <b>23 214</b>     | <b>22 736</b>     |
| Passifs destinés à être cédés                                                                    |             | -                 | -                 |
| <b>Total passifs courants</b>                                                                    |             | <b>23 214</b>     | <b>22 736</b>     |
| <b>Total passifs</b>                                                                             |             | <b>41 152</b>     | <b>36 511</b>     |
| <b>Total capitaux propres et passifs</b>                                                         |             | <b>96 273</b>     | <b>88 031</b>     |

## II - Compte de résultat en normes IFRS

| Compte de résultat (exprimés en milliers d'euros)            | Note | 30/09/2023     | 30/09/2022     |
|--------------------------------------------------------------|------|----------------|----------------|
| Ventes de biens et services                                  | 19   | 105 253        | 102 583        |
| <b>Produits des activités ordinaires</b>                     |      | <b>105 253</b> | <b>102 583</b> |
| Achats consommés                                             |      | (35 732)       | (37 747)       |
| Charges de personnel                                         | 20   | (32 608)       | (32 884)       |
| Charges externes                                             |      | (26 836)       | (27 639)       |
| Impôts et taxes                                              |      | (1 363)        | (1 439)        |
| Amortissements, provisions et pertes de valeur               | 23   | (5 348)        | (5 576)        |
| Variations des stocks de produits en cours et finis          |      | 126            | 1 095          |
| Autres produits et charges d'exploitations                   | 24   | 548            | 530            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                         |      | <b>4 040</b>   | <b>(1 078)</b> |
| Perte de valeurs                                             | 25   | (504)          | (1 335)        |
| Autres produits et charges opérationnelles**                 | 25   | 39             | (826)          |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                 |      | <b>3 575</b>   | <b>(3 239)</b> |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie          | 26   | 5              | 2              |
| Coût de l'endettement financier brut                         | 26   | (434)          | (217)          |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                   |      | <b>(429)</b>   | <b>(215)</b>   |
| Autres charges financières et produits financiers            | 27   | 53             | (49)           |
| <b>Résultat financier</b>                                    |      | <b>(376)</b>   | <b>(264)</b>   |
| Impôt sur le résultat                                        | 28   | (223)          | (164)          |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 29   | -              | 16             |
| <b>Résultat net avant résultat des activités abandonnées</b> |      | <b>2 976</b>   | <b>(3 651)</b> |
| Résultat net des activités abandonnées                       | 30   | -              | -              |
| <b>Résultat net consolidé</b>                                |      | <b>2 976</b>   | <b>(3 651)</b> |
| Dont intérêts ne donnant pas le contrôle                     |      | -              | -              |
| Dont part du groupe                                          |      | 2 976          | (3 651)        |
| <b>Résultat net (Part du groupe)</b>                         |      | <b>2 976</b>   | <b>(3 651)</b> |
| Résultat par action en (euros)                               | 31   | 2,93           | (3,58)         |
| Résultat dilué par action (en euros)                         |      | 2,88           | (3,54)         |
| Nombres d'actions                                            |      | 1 014 452      | 1 020 898      |
| Nombres d'actions diluées*                                   |      | 1 032 500      | 1 032 500      |

\* Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues.

\*\* L'application de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 a conduit à reclasser les actifs de l'entité Girodservices en « Actifs destinés à être cédés » en déterminant la juste valeur.



| <b>Etat du résultat global</b> (chiffres exprimés en milliers d'euros)                           | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat net consolidé</b>                                                                    | <b>2 976</b>      | <b>(3 651)</b>    |
| <b>Eléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat</b>                       |                   |                   |
| Ecart actuariel                                                                                  | 852               | 685               |
| Impôts différés relatifs aux éléments de résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat | (213)             | (171)             |
| <b>Eléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat</b>                     |                   |                   |
| Ecart de conversion                                                                              | 76                | (169)             |
| Retraitement swap de fixation de taux d'intérêt                                                  | -                 | -                 |
| Impôts différés relatifs aux éléments susceptibles d'être reclassés en résultat                  | -                 | -                 |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>                                              | <b>715</b>        | <b>345</b>        |
| <b>Résultat global de la période</b>                                                             | <b>3 691</b>      | <b>(3 306)</b>    |
| Dont part du groupe                                                                              | 3 691             | (3 306)           |
| Dont part ne donnant pas le contrôle                                                             | -                 | -                 |

### III - Tableau des flux de trésorerie en normes IFRS

| <b>Tableau des Flux de Trésorerie</b> (chiffres exprimés en milliers d'euros)                                   | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                                     | <b>3 200</b>      | <b>(3 487)</b>    |
| Résultat des activités abandonnées                                                                              | -                 | -                 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat des sociétés intégrées                                     | -                 | -                 |
| Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence                                                   | -                 | (16)              |
| Dotations aux amortissements et provisions                                                                      | 6 444             | 8                 |
|                                                                                                                 |                   | 972               |
| Reprises amortissements et provisions                                                                           | (1 112)           | (680)             |
| Résultat sur cessions d'actifs immobilisés                                                                      | (223)             | (597)             |
| Coût de l'endettement financier                                                                                 | 522               | 316               |
| Autres éléments sans incidence sur la trésorerie                                                                | (2)               | (50)              |
| Impôt sur les résultats payé                                                                                    | (593)             | (373)             |
| Variation du besoin en fonds de roulement de l'activité                                                         | 3 533             | (492)             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                                               | <b>11 768</b>     | <b>3 593</b>      |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels                                              | (4 424)           | (3 726)           |
| Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels                                                  | 539               | 1 664             |
| Acquisitions d'actifs financiers                                                                                | (305)             | (327)             |
| Dette sur acquisition d'immobilisations                                                                         | (12)              | 4                 |
| Réductions d'actifs financiers                                                                                  | 97                | 66                |
| Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée                                                              | 24                | -                 |
| <b>Flux de trésorerie en provenance des activités d'investissement</b>                                          | <b>(4 082)</b>    | <b>(2 319)</b>    |
| Augmentation / diminution de capital                                                                            | -                 | -                 |
| Variation des emprunts portant intérêt (courants)                                                               | (4 860)           | (3 625)           |
| Variation des emprunts portant intérêt (non courants)                                                           | 9 193             | 3 307             |
| Intérêts versés                                                                                                 | (460)             | (317)             |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                                                           | -                 | -                 |
| Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle                                                       | -                 | -                 |
| <b>Flux de trésorerie en provenance des activités de financement</b>                                            | <b>3 874</b>      | <b>(635)</b>      |
| Ecart et variations de conversion                                                                               | (2)               | (52)              |
| <b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                                                  | <b>11 558</b>     | <b>588</b>        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture                                                             | <b>4 902</b>      | <b>4 338</b>      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture                                                              | <b>16 460</b>     | <b>4 926</b>      |
| <i>*Dont trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente</i>              |                   | 24                |
| <i>*Dont trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités poursuivies</i>                              | 16 460            | 4 902             |
| <b>Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                                                  | <b>11 558</b>     | <b>588</b>        |
| <i>*Dont variation de trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente</i> |                   | 24                |
| <i>*Dont variation de trésorerie et équivalent de trésorerie nets des activités poursuivies</i>                 | 11 558            | 564               |

| <b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b><br>(chiffres exprimés en milliers d'euros) | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Variation des stocks                                                                        | 751               | (3 140)           |
| Variation des créances                                                                      | 1 331             | 1 252             |
| Variation des dettes                                                                        | 1 451             | 1 396             |
| <b>Variation de Besoin en Fonds de Roulement</b>                                            | <b>3 533</b>      | <b>(492)</b>      |

La diminution des stocks de 0,7 M€ s'explique par un retour à un niveau normatif des prix des matières premières et des encours.

Le poste créances s'améliore grâce à une diminution des créances fiscales de 1,1 M€ dont notamment le CICE pour 706 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement provient principalement d'une augmentation des dettes de 1,5 M€ et s'explique notamment par une hausse des dettes fiscales et sociales pour 1,3 M€.

## IV - Tableau de variation des capitaux propres en normes IFRS

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

| Variation                                   | Capital       | Résultat du groupe | Réserves non distribuées | Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la mère | Intérêt ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---------------------------------------------|---------------|--------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------|
| <b>Au 1er octobre 2021</b>                  | <b>13 423</b> | <b>(1 471)</b>     | <b>42 911</b>            | <b>54 863</b>                                             | <b>5</b>                           | <b>54 868</b>    |
| Affectation du résultat                     | -             | 1 471              | (1 471)                  | -                                                         | -                                  | -                |
| Dividendes versés au titre de l'exercice    | -             | -                  | -                        | -                                                         | -                                  | -                |
| Résultat de l'exercice 2021/2022            | -             | (3 651)            | -                        | (3 651)                                                   | -                                  | (3 651)          |
| Diminution de capital                       | -             | -                  | -                        | -                                                         | -                                  | -                |
| Variation des actions propres               | -             | -                  | (41)                     | (41)                                                      | -                                  | (41)             |
| Variation de périmètre                      | -             | -                  | 3                        | 3                                                         | (3)                                | -                |
| Ecart actuariel                             | -             | -                  | 514                      | 514                                                       | -                                  | 514              |
| Variation écart de conversion et autres     | -             | -                  | (169)                    | (169)                                                     | -                                  | (169)            |
| <b>Situation nette au 30 septembre 2022</b> | <b>13 423</b> | <b>(3 651)</b>     | <b>41 746</b>            | <b>51 518</b>                                             | <b>2</b>                           | <b>51 520</b>    |
| <b>Au 1er octobre 2022</b>                  | <b>13 423</b> | <b>(3 651)</b>     | <b>41 746</b>            | <b>51 518</b>                                             | <b>2</b>                           | <b>51 520</b>    |
| Affectation du résultat                     | -             | 3 651              | (3 651)                  | -                                                         | -                                  | -                |
| Dividendes versés au titre de l'exercice    | -             | -                  | -                        | -                                                         | -                                  | -                |
| Résultat de l'exercice 2022/2023            | -             | 2 976              | -                        | 2 976                                                     | -                                  | 2 976            |
| Diminution de capital                       | -             | -                  | -                        | -                                                         | -                                  | -                |
| Variation des actions propres               | -             | -                  | (91)                     | (91)                                                      | -                                  | (91)             |
| Variation de périmètre                      | -             | -                  | -                        | -                                                         | -                                  | -                |
| Ecart actuariel                             | -             | -                  | 640                      | 640                                                       | -                                  | 640              |
| Variation écart de conversion et autres     | -             | -                  | 76                       | 76                                                        | -                                  | 76               |
| <b>Au 30 Septembre 2023</b>                 | <b>13 423</b> | <b>2 976</b>       | <b>38 720</b>            | <b>55 120</b>                                             | <b>2</b>                           | <b>55 121</b>    |

## **V - Annexe aux états financiers consolidés en normes IFRS**

### **V-1-1- Présentation de l'activité et des événements majeurs**

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 janvier 2024.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mars 2024.

#### **Conflit Russo-Ukrainien :**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a d'importantes répercussions sur les marchés financiers et les prix de certaines matières premières, et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale. Ces événements, de par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent une source potentielle de risque et d'incertitude forte. Pour le groupe consolidé Signaux Girod, compte tenu de ses activités, les risques directs restent limités. Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques pourraient quant à eux avoir des impacts, au même titre que pour l'ensemble des acteurs économiques en général. Le groupe consolidé Signaux Girod ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités. Ils dépendront fortement de l'évolution de la nature du conflit. A la date de l'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2023, la direction de Signaux Girod S.A. estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

#### **Autres événements majeurs :**

Le groupe a cédé l'entité espagnole Girodservices SL, en date du 14 décembre 2022. L'actif net de l'entité, s'élevant à 100 K€ avait été classé en actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2022. L'entité a été cédée au cours de l'exercice 2023 et impacte négativement le ROC à hauteur de 147 K€. Cette perte est néanmoins compensée par la reconnaissance d'une plus-value comptabilisée en résultat opérationnel pour 165 K€ dans l'entité International Girod.

Le 5 janvier 2023, International Girod a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société M-2 implantée en Lettonie et sa mise en liquidation conventionnelle. Au 30 septembre 2022, l'ensemble des actifs de l'entité ont fait l'objet de dépréciations lorsque celles-ci paraissaient nécessaires. Ces évaluations ont été ajustées au 31 mars 2023 selon l'évolution des opérations de liquidation. Aucun risque sous-jacent n'est apparu.

Signaux Girod Ouest a, en décembre 2022, annoncé la fermeture de son établissement situé à Saint-Paul-lès-Dax, suite à une réorganisation régionale. Les activités sont désormais concentrées sur cinq agences.

La société Signaux Girod S.A. avait fait l'objet en juin 2021 d'une mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie pour un montant de 1,2 M€. Suite à un arrêt rendu par la Cour d'appel du 13 juillet 2023 réduisant le montant de la condamnation solidaire fixé en première instance, la somme de 489 K€ a été restituée à la société Signaux Girod S.A. L'exercice des voies de recours est toujours en cours pour le solde restant.

Un contrôle URSSAF a fait l'objet d'un redressement de 93 K€.

Le litige avec la société APRR s'est soldé durant l'exercice précédent et a permis la restitution d'une somme de 185 K€ en décembre 2022 suite à un arrêt de cour d'appel rendu en juillet 2022.

La société Signaux Girod S.A. a souscrit quatre prêts participatifs « Relance » pour un montant global de 8 M€ destiné à financer des projets de développements et d'investissements.



### **V-1-2- Références de la société**

En date du 25 janvier 2024, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Signaux Girod S.A. pour l'exercice clos au 30 septembre 2023.

Signaux Girod S.A. est immatriculée en France et est une société anonyme cotée sur Euronext Growth Paris, sous le code ISIN FR0000060790 et le code mnémonique ALGIR.

Le siège social de Signaux Girod S.A. est situé au 881, Route des Fontaines, 39400 Bellefontaine.

### **V-1-3- Caractéristiques de l'activité**

Au service de la mobilité, de la signalisation de la route et de la ville en passant par une offre de mobiliers urbains, la vocation de Signaux Girod S.A. est de guider, sécuriser et assurer le confort des usagers des espaces publics en France et à l'international.

#### **Pôle Signalisation France :**

Acteur majeur de la signalisation en France, Signaux Girod S.A. compte une usine de production et un réseau de 27 agences réparties sur le territoire national dont 1 à La Réunion.

Notre offre de fournitures répond aux besoins du marché en termes de signalisation verticale (panneaux de signalisation normalisés), signalétique, produits de marquage routier, produits de balisage en matière plastique, matériel électronique, mobilier urbain...

Notre réseau d'agences assure des prestations de services telles que les travaux de pose et de marquage au sol, les prestations de balisage de chantier, de location, d'entretien et de maintenance.

#### **Pôle Sociétés Spécialisées :**

Il est composé de deux sociétés spécialisées dans le mobilier urbain non publicitaire, domaines connexes à la signalisation.

#### **Pôle Activités internationales :**

Dans l'objectif de développer ses activités tout en répondant aux spécificités de leurs marchés nationaux, le groupe exerce son activité dans 8 pays : Roumanie, Hongrie, République Tchèque, Belgique, Maroc, Colombie, Pérou et Bulgarie. Les différentes activités du groupe sont déployées en fonction des marchés et des opportunités locales.

## **V-2 - Méthodes comptables significatives**

### **V-2-1- Principes de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000 sauf indication contraire). Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

#### **V-2-1-1- Conformité aux normes comptables**

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les textes de ce référentiel normatif sont disponibles sur le portail Internet EUR-Lex de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standard Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Lors de l'autorisation du transfert sous EURONEXT GROWTH par assemblée générale en date du 25 mars 2021, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du maintien du référentiel IFRS.

#### V-2-1-2- Comparabilité des états financiers

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1er octobre 2022 :

- Modifications d'IFRS 3 : « Référence au Cadre conceptuel »
- Modifications d'IAS 16 : « Immobilisations corporelles : Produit antérieur à l'utilisation prévue »
- Modifications d'IAS 37 : « Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat »
- « Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 ».

Pour l'exercice 2022/2023, le groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après le 30 septembre 2023 pouvant avoir un impact sur les comptes du groupe sont les suivants :

- Modifications d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modifications d'IAS 1 et de l'IFRS Practice Statement 2 : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modifications d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Modifications d'IAS 1 :
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
  - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
  - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs »
- Modifications d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 ».

#### **Application de la décision IFRIC IC 21 du 24 mai 2021 relative à la répartition des droits à prestations dans le cadre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :**

Le groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements de retraite, des impacts de la décision de l'IFRIC relative à certains régimes de prestations définies. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci. La diminution de 148 K€ net d'impôt, a été impactée de manière rétrospective dans le bilan au 30 septembre 2022 de la façon suivante :

|                                         | 30/09/2023 | 30/09/2022                 | 30/09/2022                           |
|-----------------------------------------|------------|----------------------------|--------------------------------------|
| (exprimés en milliers d'euros)          |            | Sans changement de méthode | Application du changement de méthode |
| Autres réserves                         | 38 720     | 41 746                     | 41 894                               |
| Passifs liés aux avantages au personnel | 1 498      | 2 356                      | 2 159                                |

L'impact sur le résultat de l'exercice 2022, non significatif, n'a pas entraîné de retraitement.

### **V-2-1-3- Comptes consolidés – Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et de ses filiales au 30 septembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupes, transactions intra-groupes ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le groupe et celles dont le groupe détient une influence notable.

#### **Participations dans les entreprises contrôlées de manière exclusive :**

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et, ou, en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte « intérêts ne donnant pas le contrôle ». La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat. Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

#### **Participation dans les entreprises associées :**

La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable.

### **V-2-2- Recours à des jugements et des estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la Direction du groupe ; ils ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces jugements et estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établis en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ils sont évalués de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les jugements et estimations peuvent être révisés si les circonstances sur lesquelles ils étaient fondés, évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations ont été effectuées en fonction des éléments disponibles à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principaux jugements et estimations significatifs faits par la direction du groupe portent notamment sur la détermination des pertes de valeur sur les actifs corporels, les actifs financiers, les écarts d'acquisition, les provisions pour litiges, les engagements de retraite, les durées des contrats de location et les impôts différés. Les jugements et estimations utilisés sont détaillés dans les notes correspondantes.

La direction du groupe a révisé ses estimations comptables par rapport à l'exercice précédent, principalement concernant les prévisions de flux qui servent de base au test de perte de valeur des actifs et à la reconnaissance des impôts différés sur déficits reportables.

A cet égard, les estimations suivantes ont été retenues sur les différentes UGT :

- ACE : il a été anticipé une augmentation de l'activité ;
- Concept Urbain : une baisse d'activité a été prévue ;

- Atech : le budget d'activité démontre un maintien de celle-ci ;

Il demeure cependant des incertitudes sur l'activité prévisionnelle liées (1) à l'évolution de l'environnement économique général et (2) à l'évolution du risque des prix sur les matières premières.

### **V-2-3- Résumé des méthodes comptables significatives**

#### **V-2-3-1- Présentation du bilan**

Conformément à IAS 1, le groupe présente son bilan en distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

#### **V-2-3-2- Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les comptes consolidés sont établis en euro qui est la monnaie de présentation du groupe.

Les goodwill détenus sont également convertis en euro, monnaie de présentation du groupe.

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyper inflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice.
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique.
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des capitaux propres, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

#### **V-2-3-3- Conversion des opérations en devises**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

#### **V-2-3-4- Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, ou à leur juste valeur pour celles acquises par regroupement d'entreprises, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire.

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| Constructions                                     | 15 à 50 ans |
| Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 30 ans  |
| Autres immobilisations corporelles                | 4 à 20 ans  |

La base amortissable tient compte d'une éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tous gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

#### **V-2-3-5- Coûts d'emprunt**

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer la construction d'immobilisations jusqu'à leur mise en exploitation sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, coûts d'emprunt, sont respectés.

#### **V-2-3-6- Subventions publiques**

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés. Lorsque le groupe reçoit des subventions non monétaires, l'actif et cette subvention sont comptabilisés à leur montant nominal et la subvention est rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant, par annuités constantes.

#### **V-2-3-7- Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leurs coûts de transaction.

Les dépenses réalisées sur l'immeuble postérieurement à son acquisition, y compris les coûts de remplacement d'une partie de l'immeuble, sont comptabilisées en charge de période de manière cohérente avec l'augmentation de valeur de l'immeuble que ces dépenses engendrent.

#### **V-2-3-8- Regroupements d'entreprises et Goodwills**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er octobre 2009.

A la date d'acquisition, c'est-à-dire à la date de prise de contrôle de l'acquise, sont comptabilisés :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris à la juste valeur
- la participation ne donnant pas le contrôle (i.e. les intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise à la date du regroupement. Ce choix s'applique à chaque regroupement d'entreprise.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

Les éventuels compléments de prix du regroupement d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date de prise du contrôle. Les ajustements de ces compléments de prix au cours du délai d'affectation (soit 1 an après la date d'acquisition) s'analysent comme suit :

- si l'ajustement résulte de nouveaux éléments intervenus depuis l'acquisition, l'ajustement est enregistré en résultat,
- si l'ajustement résulte de nouvelles informations permettant d'affiner l'évaluation à la date de prise de contrôle, alors l'ajustement est comptabilisé en contrepartie de l'écart d'acquisition.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition (ou goodwill) correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée (complément de prix inclus), augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, le cas échéant, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,

- la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Si des impôts différés actifs n'ont pas été reconnus à la date d'acquisition, au motif que leur recouvrabilité était incertaine, toute comptabilisation ultérieure ou utilisation de ces impôts différés, au-delà du délai d'affectation, se fera en contrepartie du résultat (i.e. sans impact sur le montant reconnu en écart d'acquisition).

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le goodwill est ainsi affecté :

- représente au sein du groupe, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour les besoins de gestion interne, et

- n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel.

Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, la portion du goodwill liée à l'activité sortie est incluse dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. La quote-part du goodwill ainsi cédée est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Les compléments de prix liés aux prises de contrôle antérieures à la date de 1ère application des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sont constatés à titre dérogatoire selon les anciennes dispositions (variations des compléments de prix constatées en écart d'acquisition).

### **V-2-3-9- Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et celles acquises par regroupement d'entreprises à leur juste valeur.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir paragraphe V-3, Note 4 bis « Test de perte de valeur des actifs incorporels et corporels »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du groupe est présenté ci-dessous :

Licences et logiciels

Amortissement linéaire sur des durées de 5 à 15 ans

Brevets, etc.

Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

Pour ces immobilisations aucune valeur résiduelle n'est considérée.

### **V-2-3-10- Perte de valeur des immobilisations**

#### **V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwills, immobilisations incorporelles et corporelles**

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un



**A.**  
**COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS**

test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Les tests de perte de valeur des goodwill sont réalisés au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT). Pour le secteur « Signalisation France », nous n'avons identifié qu'une seule UGT. Pour les secteurs « Activités spécialisées » et « Activités internationales » chaque entité juridique représente une UGT. Concept Urbain et Atech sont les entités juridiques testées du secteur « Activités spécialisées », ACE est l'entité juridique testée du secteur « Activités internationales ».

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées, à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital, des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

La valeur comptable des actifs immobilisés inclut les droits d'utilisations IFRS 16 et les dettes de location afférentes sont déduites.

Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir des données budgétaires et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives attendues.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment une projection à l'infini avec un taux de croissance.

Les justes valeurs ont été déterminées pour les actifs immobiliers (immeubles uniquement) à partir d'une évaluation de la valeur de marché des biens. Ces évaluations ont été réalisées par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies :

- *méthode par capitalisation du revenu net* : cette méthode consiste à retenir un revenu potentiel généré par l'immeuble puis à le capitaliser sur la base d'un taux de rendement attendu par un investisseur pour un même type d'actif. L'assiette de revenus est généralement constituée, soit par le loyer annuel net hors taxes et hors charges locatives, soit par la valeur locative de marché. Pour les locaux occupés, l'expert procède à une analyse bail par bail des conditions juridiques, financières et du marché de location. Pour les locaux vacants, la valeur locative de marché est prise en référence en tenant compte des délais de relocation, d'éventuels travaux de rénovation et d'autres frais divers.

- *méthode par comparaison directe* : cette méthode consiste à comparer le bien faisant l'objet de l'expertise à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation, à date proche de la date d'expertise.

L'expert détermine la juste valeur de chaque immeuble par une moyenne simple ou pondérée en fonction de la méthode qu'il juge la plus pertinente pour l'immeuble.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable, sans que la reprise de cette perte de valeur ne puisse être

supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

#### **V-2-3-10-2- Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles industrielles**

Les immobilisations corporelles industrielles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des immobilisations corporelles industrielles du groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

#### **V-2-3-11- Actifs financiers**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Les actifs financiers non courants sont initialement valorisés à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur de ces actifs est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est constatée pour ramener la valeur nette comptable des actifs au niveau de leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur.

Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

#### **V-2-3-12- Stocks**

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ce coût inclut les coûts de matières et de la main-d'œuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement de la production des stocks et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées du résultat consolidé.

Dépréciation des stocks :

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

#### **V-2-3-13- Clients et autres débiteurs**

Les créances clients, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Suite à la mise en place de l'affacturage sur Signaux Girod S.A., le montant des créances cédées s'élevait au 30 septembre 2023 à 5,1 M€, dont 4,8 M€ financés de manière déconsolidant à la clôture. Les comptes de créances en réserves de financement et de fonds de garantie sont de 512 K€ au 30 septembre 2023. L'impact en compte de résultat est de l'ordre de 123 K€ de commissions.

#### **V-2-3-14- Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents**

Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié (y compris lorsque ce plan s'inscrit dans une procédure de liquidation judiciaire). Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis. Lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs sont destinés à être cédés ensemble dans une transaction unique, les actifs destinés à être cédés intègrent également les actifs courants de ce groupe, et les passifs liés sont comptabilisés au passif au sein du poste « Passifs destinés à être cédés ».

#### **V-2-3-15- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

#### **V-2-3-16- Emprunts portant intérêts**

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

#### **V-2-3-17- Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

#### **V-2-3-18- Avantages au personnel**

##### **V-2-3-18-1- Les avantages à court terme**

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres passifs courants ».

#### **V-2-3-18-2- Les avantages postérieurs à l'emploi**

Selon les lois et usages de chaque pays, le groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du groupe bénéficie d'un régime de retraite à prestations définies sous la forme d'une indemnité de fin de carrière qui est versée en une seule fois lors du départ en retraite du salarié et dont le financement est assuré par le groupe. Afin de couvrir, au moins partiellement, ses engagements, le groupe a, dans certains cas, versé à une institution externe chargée de la gestion des fonds, c'est-à-dire une compagnie d'assurances, des sommes destinées au paiement futur d'une partie des charges correspondantes.

Régimes de base :

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

Régimes à cotisations définies :

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Régimes à prestations définies :

Le coût des avantages accordés lié aux régimes à prestations définies est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les hypothèses et méthodes actuarielles sous-jacentes sont décrites dans le paragraphe V-3, note 16. Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime utilisés directement pour éteindre les obligations.

La valeur des engagements étant fixée à chaque fin d'exercice (soit au 30 septembre de chaque année) dans les conditions indiquées ci-dessus. Les charges comptabilisées au cours de l'exercice tiennent compte :

- des droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice, les droits étant généralement dépendants de l'ancienneté acquise dans le groupe ;
- de la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement d'une année ;
- du produit d'intérêts sur les fonds placés auprès d'une institution externe, calculé sur la base du taux d'actualisation ;
- de la reconnaissance immédiate des impacts liés à l'évolution des textes légaux et conventionnels.

Depuis le 1er octobre 2004, aucun versement n'a été effectué à une institution externe au titre des indemnités de fin de carrière.

Depuis l'application d'IAS 19 révisée les écarts actuariels liés d'une part, aux changements de certaines hypothèses, d'autre part, aux ajustements d'expérience, et enfin, aux écarts entre le produit d'intérêts et le rendement réel des fonds, sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global pour leur montant net d'impôt en lieu et place du résultat net.

#### **V-2-3-19- Contrats de location**

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs impayés à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Le groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

#### **V-2-3-20- Reconnaissance des produits des activités ordinaires**

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction de la nature des revenus et des spécificités de chaque contrat, le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

La reconnaissance du chiffre d'affaires pour la vente de biens est réalisée au moment du transfert du contrôle au client.

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est la méthode de l'avancement par les coûts, le transfert de contrôle au client ayant lieu au fur et à mesure du service vendu. Les coûts identifiés correspondent aux coûts directement identifiables concourant à la réalisation de la prestation. A noter qu'il ne s'agit pas de comptabilisation de contrats long-terme, les contrats étant signés pour une durée d'un an renouvelable.

Les montants constatés en chiffre d'affaires sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

#### **V-2-3-21- Frais de recherche et développement**

Le groupe engage des frais de développement à travers ses services internes destinés essentiellement à la création de nouveaux produits, à l'amélioration des produits existants et au développement de projet d'études graphiques.

Les dépenses qui ne respectent pas les critères d'activation tels que définis dans IAS 38 et sont, par conséquent, inscrites en charges opérationnelles durant la période au cours de laquelle elles sont encourues.

#### **V-2-3-22- Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers**

Le groupe présente le compte de résultat par nature.

##### **Résultat opérationnel courant :**

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

##### **Autres produits et charges opérationnels :**

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature et de montant significatif.

##### **Résultat opérationnel :**

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

#### **V-2-3-23- Impôts**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

#### **V-2-3-24- Résultat net par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Le groupe présente un résultat par action de base et un résultat dilué. Le résultat par action non dilué (résultat de base par action), correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto-détenus.

#### **V-2-3-25- Juste valeur des instruments financiers**

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3) ;
- la juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.



### V-3 - Notes

#### Note 1.- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Variation des immobilisations corporelles entre le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2023 :

|                                         | 30/09/2021    | Acquisition<br>amortissements<br>dépréciations | Cession        | Mouvement de<br>périmètre | Variations de<br>changes et<br>autres* | 30/09/2022    |
|-----------------------------------------|---------------|------------------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------------------------------|---------------|
| Terrains et constructions               | 35 694        | 120                                            | (1 187)        | -                         | (5 556)                                | 29 069        |
| Installations matériels et outillages   | 27 499        | 1 200                                          | (916)          | -                         | 423                                    | 28 207        |
| Autres immobilisations corporelles      | 13 675        | 1 402                                          | (1 251)        | -                         | (2 318)                                | 11 509        |
| <b>Valeurs brutes</b>                   | <b>76 866</b> | <b>2 722</b>                                   | <b>(3 354)</b> | -                         | <b>(7 451)</b>                         | <b>68 785</b> |
| Terrains et constructions**             | 19 343        | 1 093                                          | (870)          | -                         | (2 141)                                | 17 425        |
| Installations matériels et outillages** | 23 367        | 1 700                                          | (1 159)        | -                         | (167)                                  | 23 741        |
| Autres immobilisations corporelles      | 9 397         | 1 014                                          | (965)          | -                         | (1 624)                                | 7 822         |
| <b>Amortissements et dépréciations</b>  | <b>52 107</b> | <b>3 807</b>                                   | <b>(2 994)</b> | -                         | <b>(3 932)</b>                         | <b>48 988</b> |
| Terrains et constructions               | 16 351        | (973)                                          | (317)          | -                         | (3 415)                                | 11 644        |
| Installations matériels et outillages   | 4 132         | (500)                                          | 243            | -                         | 590                                    | 4 466         |
| Autres immobilisations corporelles      | 4 278         | 388                                            | (286)          | -                         | (694)                                  | 3 687         |
| <b>Valeurs nettes</b>                   | <b>24 761</b> | <b>(1 085)</b>                                 | <b>(360)</b>   | -                         | <b>(3 519)</b>                         | <b>19 797</b> |

\*Application IFRS 5 : reclassement des immobilisations corporelles de la filiale espagnole GIRODSERVICES SL. en actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur de 7 333 K€ en valeur brute, 3 748 K€ au titre des amortissements et dépréciations et 3 585 K€ en valeur nette.

\*\*Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués.

Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

|                                        | 30/09/2022    | Acquisition<br>amortissements<br>dépréciations | Cession        | Mouvement de<br>périmètre | Variations de<br>changes et<br>autres | 30/09/2023    |
|----------------------------------------|---------------|------------------------------------------------|----------------|---------------------------|---------------------------------------|---------------|
| Terrains et constructions              | 29 069        | 150                                            | (42)           | -                         | 84                                    | 29 261        |
| Installations matériels et outillages  | 28 207        | 1 083                                          | (3 246)        | -                         | 887                                   | 26 931        |
| Autres immobilisations corporelles     | 11 509        | 2 172                                          | (1 469)        | (1)                       | (979)                                 | 11 232        |
| <b>Valeur brute</b>                    | <b>68 785</b> | <b>3 405</b>                                   | <b>(4 757)</b> | <b>(1)</b>                | <b>(8)</b>                            | <b>67 424</b> |
| Terrains et constructions*             | 17 425        | 899                                            | (211)          | (15)                      | 44                                    | 18 142        |
| Installations matériels et outillages* | 23 741        | 1 695                                          | (3 177)        | -                         | 24                                    | 22 283        |
| Autres immobilisations corporelles     | 7 822         | 893                                            | (1 318)        | (12)                      | 17                                    | 7 402         |
| <b>Amortissements et dépréciations</b> | <b>48 988</b> | <b>3 487</b>                                   | <b>(4 706)</b> | <b>(27)</b>               | <b>85</b>                             | <b>47 827</b> |
| Terrains et constructions              | 11 644        | (749)                                          | 169            | 15                        | 40                                    | 11 119        |
| Installations matériels et outillages  | 4 466         | (612)                                          | (69)           | -                         | 863                                   | 4 648         |
| Autres immobilisations corporelles     | 3 687         | 1 279                                          | (151)          | 11                        | (996)                                 | 3 830         |
| <b>Valeur nette</b>                    | <b>19 797</b> | <b>(82)</b>                                    | <b>(51)</b>    | <b>26</b>                 | <b>(93)</b>                           | <b>19 597</b> |

\*Une perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2018 sur les constructions pour 647 K€ et sur les installations et matériels pour 2 580 K€ sur le secteur de la signalisation France (voir Note 4bis). Celle-ci a fait l'objet d'une reprise au titre de l'exercice à hauteur des amortissements pratiqués. Une perte de valeur supplémentaire a été constatée sur les actifs du secteur de la signalisation France au 30 septembre 2021 à hauteur de 2 600 K€ (voir Note 4bis) sur les installations, matériels et outillages

Au 30 septembre 2023, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 3 405 K€ contre 2 722 K€ au 30 septembre 2022.

Les dotations aux amortissements de la période se chiffrent à 3 453 K€ contre 3 622 K€ au 30 septembre 2022.

b) Subventions liées à des immobilisations corporelles

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en produits différés et représentent un montant de 406 K€.

A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

c) Immobilisations acquises par voie de location financement

Les biens pris en location sont pour l'essentiel du matériel industriel et du matériel roulant. Depuis l'exercice 2019/2020 et suite à l'application d'IFRS 16, cette information ne recense que les immobilisations acquises par voie de location financement pour lesquelles il n'existe plus de dettes de loyer mais dont l'amortissement se poursuit selon IAS 17.

| Immobilisation | Valeurs brutes | Amortissements | Valeurs nettes |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 30/09/2021     | 1 750          | 1 557          | 193            |
| 30/09/2022     | 1 310          | 1 297          | 13             |
| 30/09/2023     | 1 310          | 1 301          | 9              |

**Note 2.- Immeuble de placement**

|                                             | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| Solde au début de l'exercice                | -          | 336        |
| Augmentations                               | -          | -          |
| Diminutions                                 | -          | (336)      |
| Résultat net d'ajustement à la juste valeur | -          | -          |
| <b>Solde en fin d'exercice</b>              | -          | -          |

L'immeuble de placement a été cédé le 25 janvier 2022 moyennant le prix de 700 K€ hors frais et débours. La plus-value de cession dégagée était de de 336 K€. Du fait de la cession, le montant des produits locatifs constatés en résultat net ainsi que les charges opérationnelles directes (réparations et maintenance) ont été non significatives au cours de l'exercice 2021/2022.

**Note 3.- Droits d'utilisations**

|                                     | 30/09/2021     | Acquisition<br>amortissements<br>dépréciations | Cession      | Variations de<br>chances et<br>autres<br>mouvements | 30/09/2022     |
|-------------------------------------|----------------|------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------|----------------|
| Biens immobiliers                   | 4 267          | 2 195                                          | (6)          | -                                                   | 6 456          |
| Véhicules de tourisme               | 1 306          | 966                                            | (360)        | (164)                                               | 1 748          |
| Matériels de transport              | 37             | 1                                              | (20)         | -                                                   | 18             |
| Matériels informatiques             | 7              | -                                              | -            | -                                                   | 7              |
| Autres actifs incorporels           | 3 251          | -                                              | -            | -                                                   | 3 251          |
| <b>Valeurs brutes</b>               | <b>8 868</b>   | <b>3 162</b>                                   | <b>(386)</b> | <b>(164)</b>                                        | <b>11 480</b>  |
| Biens immobiliers                   | (2 013)        | (1 003)                                        | 6            | (2)                                                 | (3 012)        |
| Véhicules de tourisme               | (633)          | (737)                                          | 301          | 122                                                 | (947)          |
| Matériels de transport              | (25)           | (7)                                            | 18           | -                                                   | (14)           |
| Matériels informatiques             | (2)            | (1)                                            | -            | -                                                   | (3)            |
| Autres actifs incorporels           | (284)          | (217)                                          | -            | (1)                                                 | (502)          |
| <b>Amortissements/Dépréciations</b> | <b>(2 957)</b> | <b>(1 965)</b>                                 | <b>325</b>   | <b>119</b>                                          | <b>(4 478)</b> |
| <b>Valeurs nettes</b>               | <b>5 911</b>   | <b>1 197</b>                                   | <b>(61)</b>  | <b>(45)</b>                                         | <b>7 002</b>   |

|                                     | 30/09/2022     | Acquisition<br>amortissements<br>dépréciations | Cession        | Mouvement de<br>périmètre | Variations de<br>chances et<br>autres<br>mouvements | 30/09/2023     |
|-------------------------------------|----------------|------------------------------------------------|----------------|---------------------------|-----------------------------------------------------|----------------|
| Biens immobiliers                   | 6 456          | 618                                            | (428)          | -                         | 8                                                   | 6 654          |
| Véhicules de tourisme               | 1 748          | 595                                            | (575)          | 134                       | 1                                                   | 1 903          |
| Matériels de transport              | 18             | 42                                             | (18)           | -                         | -                                                   | 42             |
| Matériels informatiques             | 7              | -                                              | (4)            | -                         | -                                                   | 3              |
| Autres actifs incorporels           | 3 251          | -                                              | -              | -                         | -                                                   | 3 251          |
| <b>Valeurs brutes</b>               | <b>11 480</b>  | <b>1 255</b>                                   | <b>(1 025)</b> | <b>134</b>                | <b>9</b>                                            | <b>11 853</b>  |
| Biens immobiliers                   | (3 012)        | (1 085)                                        | 308            | -                         | (8)                                                 | (3 797)        |
| Véhicules de tourisme               | (947)          | (727)                                          | 499            | (115)                     | -                                                   | (1 290)        |
| Matériels de transport              | (14)           | (15)                                           | 18             | -                         | -                                                   | (11)           |
| Matériels informatiques             | (3)            | -                                              | 1              | -                         | -                                                   | (2)            |
| Autres actifs incorporels           | (502)          | (217)                                          | -              | -                         | -                                                   | (719)          |
| <b>Amortissements/Dépréciations</b> | <b>(4 478)</b> | <b>(2 044)</b>                                 | <b>826</b>     | <b>(115)</b>              | <b>(8)</b>                                          | <b>(5 819)</b> |
| <b>Valeurs nettes</b>               | <b>7 002</b>   | <b>(789)</b>                                   | <b>(199)</b>   | <b>19</b>                 | <b>1</b>                                            | <b>6 034</b>   |

#### Note 4.- Goodwill et Immobilisations incorporelles

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

##### a) Variation des goodwill du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2023

|                              | 30/09/2021   | Acquisition<br>Perte de valeur* | Cession  | 30/09/2022   |
|------------------------------|--------------|---------------------------------|----------|--------------|
| Signalisation France         | 397          |                                 |          | 397          |
| Sociétés spécialisées        | 6 701        |                                 |          | 6 701        |
| Activités internationales    | 2 816        |                                 |          | 2 816        |
| <b>Valeur brute</b>          | <b>9 914</b> | <b>-</b>                        | <b>-</b> | <b>9 914</b> |
| Signalisation France         | 397          |                                 |          | 397          |
| Sociétés spécialisées        | 2 872        | 1 150                           |          | 4 022        |
| Activités internationales    | 1 768        |                                 |          | 1 768        |
| <b>Perte de valeur</b>       | <b>5 037</b> | <b>1 150</b>                    | <b>-</b> | <b>6 187</b> |
| Signalisation France         | -            |                                 |          | -            |
| Sociétés spécialisées**      | 3 829        | (1 150)                         |          | 2 679        |
| Activités internationales*** | 1 048        |                                 |          | 1 048        |
| <b>Valeur nette</b>          | <b>4 877</b> | <b>(1 150)</b>                  | <b>-</b> | <b>3 727</b> |

\* Perte de valeur sur Concept Urbain au titre de l'exercice

\*\*Atech : 1 793 K€, Concept : 886 K€, \*\*\* Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

|                              | 30/09/2022   | Acquisition<br>Perte de valeur* | Cession  | 30/09/2023   |
|------------------------------|--------------|---------------------------------|----------|--------------|
| Signalisation France         | 397          |                                 |          | 397          |
| Sociétés spécialisées        | 6 701        |                                 |          | 6 701        |
| Activités internationales    | 2 816        |                                 |          | 2 816        |
| <b>Valeur brute</b>          | <b>9 914</b> | <b>-</b>                        | <b>-</b> | <b>9 914</b> |
| Signalisation France         | 397          |                                 |          | 397          |
| Sociétés spécialisées        | 4 022        | 470                             |          | 4 492        |
| Activités internationales    | 1 768        |                                 |          | 1 768        |
| <b>Perte de valeur</b>       | <b>6 187</b> | <b>470</b>                      | <b>-</b> | <b>6 657</b> |
| Signalisation France         | -            |                                 |          | -            |
| Sociétés spécialisées**      | 2 679        | (470)                           |          | 2 209        |
| Activités internationales*** | 1 048        |                                 |          | 1 048        |
| <b>Valeur nette</b>          | <b>3 727</b> | <b>(470)</b>                    | <b>-</b> | <b>3 257</b> |

\* Perte de valeur sur Concept Urbain au titre de l'exercice

\*\*Atech : 1 793 K€, Concept : 416 K€, \*\*\* Belgique : 890 K€, Roumanie : 158 K€

##### b) Variation des immobilisations incorporelles :

|                                      | 30/09/2021   | Acquisition<br>Perte de valeur | Cession     | Variations de<br>chances et autres<br>mouvements | 30/09/2022   |
|--------------------------------------|--------------|--------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|--------------|
| Concessions, brevets, licences       | 1 625        | 8                              | (48)        | (81)                                             | 1 501        |
| Autres immobilisations incorporelles | 5 462        | 997                            | (4)         | (196)                                            | 6 258        |
| <b>Valeur brute</b>                  | <b>7 087</b> | <b>1 005</b>                   | <b>(52)</b> | <b>(277)</b>                                     | <b>7 759</b> |
| Concessions, brevets, licences       | 1 538        | 29                             | (39)        | (64)                                             | 1 464        |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 680        | 116                            | (3)         | (121)                                            | 1 669        |
| <b>Perte de valeur</b>               | <b>3 218</b> | <b>145</b>                     | <b>(42)</b> | <b>(185)</b>                                     | <b>3 133</b> |
| Concessions, brevets, licences       | 87           | (21)                           | (9)         | (17)                                             | 37           |
| Autres immobilisations incorporelles | 3 782        | 881                            | (1)         | (75)                                             | 4 589        |
| <b>Valeur nette</b>                  | <b>3 869</b> | <b>860</b>                     | <b>(10)</b> | <b>(92)</b>                                      | <b>4 626</b> |

|                                      | 30/09/2022   | Augmentation | Diminution   | Variations de périmètre | Variations de changes et autres mouvements | 30/09/2023   |
|--------------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------------------------------------|--------------|
| Concessions, brevets, licences       | 1 501        | 35           | (45)         | -                       | 169                                        | 1 660        |
| Autres immobilisations incorporelles | 6 258        | 1 077        | (90)         | (1)                     | (21)                                       | 7 223        |
| <b>Valeur brute</b>                  | <b>7 759</b> | <b>1 112</b> | <b>(135)</b> | <b>(1)</b>              | <b>148</b>                                 | <b>8 883</b> |
| Concessions, brevets, licences       | 1 464        | 31           | (26)         | (1)                     | 3                                          | 1 471        |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 669        | 130          | (92)         | (2)                     | (3)                                        | 1 702        |
| <b>Perte de valeur</b>               | <b>3 133</b> | <b>161</b>   | <b>(118)</b> | <b>(3)</b>              | <b>-</b>                                   | <b>3 173</b> |
| Concessions, brevets, licences       | 37           | 4            | (19)         | 1                       | 166                                        | 189          |
| Autres immobilisations incorporelles | 4 589        | 947          | 1            | 1                       | (18)                                       | 5 521        |
| <b>Valeur nette</b>                  | <b>4 626</b> | <b>951</b>   | <b>(18)</b>  | <b>2</b>                | <b>148</b>                                 | <b>5 710</b> |

#### **Note 4 bis – Tests de perte de valeur des actifs incorporels et corporels**

Les tests de perte de valeur sont réalisés tels que décrits dans la note V-2-3-10-1- Tests de perte de valeur des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles :

- au niveau de l'Unité génératrice de trésorerie qui regroupe l'ensemble des sociétés du secteur d'activité « Signalisation France »,
- au niveau de chaque société pour les secteurs « Sociétés spécialisées » et « Activités internationales ».

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur des goodwill et des actifs corporels sont les suivantes :

|                                                      | 30/09/2023       | 30/09/2022       |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Taux d'impôt sur les sociétés en France et Belgique* | 25 %             | De 25 % à 26.5 % |
| Taux de croissance à l'infini                        | De 1.5 % à 2.0 % | De 1.5 % à 2.0 % |
| Taux d'actualisation en France                       | 10.0 %           | 10.0 %           |

\*Au 30 septembre 2022, le taux d'impôt retenu pour les sociétés françaises évoluait de 26.5 % à 25 % en fonction des années de réalisation du flux de trésorerie. Au 30 septembre 2023, le taux est de 25%. Concernant notre filiale belge, le taux est de 25 % depuis 2022.

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée à partir de la valeur d'utilité, calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels (actualisés) après impôt sur une période de cinq ans (sauf activité Signalisation France, voir ci-après).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

A fin septembre 2023, les calculs pratiqués ont amené à constater une perte de valeur du Goodwill de l'UGT «Concept Urbain» à hauteur de 470 K€.

#### **UGT Signalisation France :**

La valeur recouvrable des actifs a été déterminée en fonction de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La juste valeur d'un actif est le prix qui serait reçu pour vendre un actif lors d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) a été réalisée par un expert immobilier indépendant « externe » possédant les qualifications appropriées et reconnues par la profession. Chaque actif immobilier a été évalué séparément par l'expert.

La juste valeur est estimée par l'expert immobilier sur la base des valeurs issues de deux méthodologies décrites dans le paragraphe V-2-3-10-1-.

## A. COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Un taux de rendement théorique de marché net. Ce taux exprime le rapport entre le revenu annuel et la valeur vénale incluant les frais d'acquisition et les droits de mutation. Il est principalement fonction de la destination et de la localisation des biens estimés (habitation, bureaux, boutiques, parking...) et est estimé par comparaison au marché.
- Des frais et droits de mutation correspondant aux frais et taxes imposés par les collectivités locales et l'Etat lors d'une vente immobilière.

Il ressort de ces évaluations des immeubles une juste valeur de l'ordre de 11 270 K€. Celle-ci a été intégrée dans la base à tester des actifs rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie afin d'obtenir la valeur recouvrable.

Pour mémoire, une perte de valeur avait déjà été constatée au 30 septembre 2018, sur les immobilisations incorporelles et corporelles rattachés à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant total de 2 873 K€ : (293 K€ sur le goodwill, et 2 580 K€ sur le poste installations et outillages) qui s'ajoutait à une dépréciation de 647 K€ du parc immobilier. Cette précédente perte de valeur a été reprise au 30 septembre 2022 à hauteur des amortissements pratiqués durant l'exercice 2022 soit 299 K€ pour les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie et 59 K€ pour le parc immobilier, soit une reprise totale de 358 K€. La reprise au 30 septembre 2021 était de 451 K€.

Une seconde perte de valeur a été constatée au 30 septembre 2021 sur les immobilisations corporelles rattachées à cette Unité Génératrice de Trésorerie d'un montant de 2 600 K€ affectée au poste installations et outillages.

### UGT Concept urbain :

A fin septembre 2023, les calculs pratiqués ont conduit à constater une dépréciation du goodwill de la société Concept Urbain de 470 K€, portant ainsi la valeur nette à 416 K€.

Les principales hypothèses retenues pour le business plan prévisionnel portent sur :

- un objectif de chiffre d'affaires de 3.3 M€ à horizon 2028, contre 3.0 M€ à fin septembre 2024 ;
- un objectif d'EBE de 10.4% du chiffre d'affaires à horizon 2028, contre un EBE nul à fin septembre 2023.

A titre indicatif, une variation des paramètres de calcul conduirait aux dépréciations suivantes :

|                                         | Variation   | Dépréciation |
|-----------------------------------------|-------------|--------------|
| Taux d'actualisation                    | + 0.5 point | 589          |
|                                         | - 0.5 point | 336          |
| Taux de marge projeté à l'infini EBE/CA | + 1.0 point | 265          |
|                                         | - 1.0 point | 676          |
| Taux de croissance                      | + 1.0 point | 340          |
|                                         | - 1.0 point | 572          |

### Autres UGT :

Concernant les autres goodwills, la sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés (hausse du taux d'actualisation de 0.5 point, baisse du taux de marge à terme EBE/Chiffre d'affaires de 1 point ou baisse du taux de croissance à l'infini de 1 point), n'impliquerait pas de dépréciation supplémentaire.

### Note 5.- Actifs financiers non courants

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût amorti correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Pour les titres de participations et les créances rattachées à des participations de sociétés en liquidation, la juste valeur a été considérée nulle, au regard des perspectives de recouvrement de ces actifs, ce qui explique, pour l'essentiel, la dépréciation existante au 30 septembre 2023.

L'ensemble des sociétés non consolidées ne contribue pas au chiffre d'affaires du groupe et très peu au bilan consolidé.

Les actifs financiers non courants du groupe s'analysent comme suit :

|                                          | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|------------------------------------------|------------|------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | -          | -          |
| Créances rattachées à des participations | -          | -          |
| Autres actifs financiers                 | 748        | 631        |
| <b>Actifs financiers non courants</b>    | <b>748</b> | <b>631</b> |
| Dépréciation                             | (33)       | (33)       |
| <b>Actifs financiers non courants</b>    | <b>715</b> | <b>598</b> |

#### Note 6.- Participation dans les entreprises associées

Au 30 septembre 2023, le groupe détient des participations dans deux bureaux d'étude en signalisation routière et signalétique :

- 49 % dans la société AMOS
- 49.9 % dans la société Dominique Defrain Signalisation Routière (DDSR).

Le tableau suivant résume les informations financières concernant la participation dans Dominique Defrain Signalisation Routière et AMOS (données chiffrées du bilan et du compte de résultat multipliées par le taux de participation du groupe).

| Entreprises associées                       | DDSR<br>30/09/2023 | DDSR<br>30/09/2022 | Amos<br>30/09/2023 | Amos<br>30/09/2022 |
|---------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Actifs                                      | 134                | 136                | 20                 | 29                 |
| Dettes et provisions risques                | 32                 | 35                 | 6                  | 9                  |
| <b>Actifs nets</b>                          | <b>101</b>         | <b>101</b>         | <b>14</b>          | <b>20</b>          |
| Produits des activités ordinaires           | 117                | 141                | 59                 | 59                 |
| Résultats                                   | 6                  | 17                 | (6)                | (1)                |
| <b>Valeur comptable de la participation</b> | <b>101</b>         | <b>99</b>          | <b>14</b>          | <b>20</b>          |

Ces participations ne sont pas cotées.

#### Note 7.- Autres actifs non courants

|                                             | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| Avances, et acomptes sur commandes en cours | 272        | 533        |
| Créances fiscales                           | -          | -          |
| Autres actifs non courants                  | 3          | 2          |
| <b>Total des autres actifs courants</b>     | <b>275</b> | <b>535</b> |

Les créances clients non courantes sont relatives aux retenues de garantie dont l'échéance est supérieure à un an.

### Note 8.- Stocks

Les stocks détenus par le groupe s'analysent comme suit :

|                                           | 30/09/2023    | 30/09/2022    |
|-------------------------------------------|---------------|---------------|
| Matières premières                        | 11 450        | 12 247        |
| Encours de biens                          | 3 935         | 4 430         |
| Produits intermédiaires et finis          | 498           | (43)          |
| Marchandises                              | 2 179         | 2 277         |
| <b>Total</b>                              | <b>18 062</b> | <b>18 911</b> |
| Dépréciation                              | (638)         | (728)         |
| <b>Valeur nette des stocks et encours</b> | <b>17 424</b> | <b>18 183</b> |

### Note 9.- Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs nets s'analysent comme suit :

|                                                               | 30/09/2023    | 30/09/2022    |
|---------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Créances clients et comptes rattachés                         | 22 891        | 22 957        |
| Dépréciation                                                  | (871)         | (1 088)       |
| <b>Valeur nette des créances clients et comptes rattachés</b> | <b>22 020</b> | <b>21 869</b> |

Pour les transactions concernant les parties liées, se référer au paragraphe « V-5- Informations relatives aux parties liées ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Au 30 septembre 2023, les créances clients d'une valeur nominale de 871 K€ ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de ces dépréciations des créances se détaillent comme suit :

| <b>Créances dépréciées individuellement</b>             |              |
|---------------------------------------------------------|--------------|
| <b>Au 30 septembre 2021</b>                             | <b>1 538</b> |
| Dotation de l'année                                     | 58           |
| Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables) | (198)        |
| Reprises non utilisées                                  | -            |
| Mouvement de périmètre                                  | (305)        |
| Ecart de conversion                                     | (5)          |
| <b>Au 30 septembre 2022</b>                             | <b>1 088</b> |
| Dotation de l'année                                     | 91           |
| Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables) | (302)        |
| Reprises non utilisées                                  | -            |
| Mouvement de périmètre                                  | 3            |
| Ecart de conversion                                     | (9)          |
| <b>Au 30 septembre 2023</b>                             | <b>871</b>   |

Toutes les dépréciations de créances correspondent à des analyses individuelles.

L'échéancier des créances est résumé ci-après :

|            | Total  | Non échues | Moins de 30 jours | De 30 à 60 jours | De 60 à 90 jours | De 90 à 120 jours | Plus de 120 jours |
|------------|--------|------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 30/09/2022 | 21 869 | 17 836     | 1 514             | 673              | 528              | 394               | 924               |
| 30/09/2023 | 22 020 | 17 582     | 2 371             | 1 098            | 578              | 121               | -                 |

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.



L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non-recouvrement est non significative. Les créances très anciennes ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas qui n'a pas amené à constater une dépréciation particulière. Il s'agit de créances vis-à-vis de collectivités publiques ou d'entreprises très solvables.

#### **Note 10.- Actifs d'impôts exigibles et autres actifs courants**

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

|                                              | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Créances fiscales d'impôts sur les bénéfices | 165          | 190          |
| <b>Total actifs d'impôts exigibles</b>       | <b>165</b>   | <b>190</b>   |
| Avances, et acomptes sur commandes en cours  | 500          | 979          |
| Créances sociales                            | 118          | 166          |
| Créances fiscales *                          | 956          | 2 013        |
| Créances sur cession d'actif                 | -            | -            |
| Débiteurs divers **                          | 1 507        | 1 649        |
| Charges constatées d'avance                  | 1 102        | 983          |
| <b>Total des autres actifs courants</b>      | <b>4 183</b> | <b>5 790</b> |

\* Le poste créances fiscales a été réduit au 30 septembre 2023 de la créance CICE remboursée au cours de l'exercice à hauteur de 706 K€.

\*\* Le poste débiteurs divers comptabilise la somme de 1.2 M€ versée en juin 2021 suite à la mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie. Celle-ci a fait l'objet d'un remboursement de 489 K€ au cours de l'exercice suite à une décision de la cour d'appel réduisant le montant de la condamnation solidaire fixée en première instance. Ce poste tient compte aussi pour 240 K€ d'une créance détenue sur notre ancienne filiale, devenue Cinnia Tech S.L.

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

#### **Note 11.- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe comprennent :

|                                                                                             | 30/09/2023    | 30/09/2022   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Comptes bancaires et caisses                                                                | 16 728        | 5 441        |
| Autres valeurs mobilières de placements                                                     | -             | -            |
| <b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>                              | <b>16 728</b> | <b>5 441</b> |
| Concours bancaires courants                                                                 | (268)         | (539)        |
| <b>Solde de la trésorerie nette</b>                                                         | <b>16 460</b> | <b>4 902</b> |
| Comptes bancaires et caisses reclassés en actifs destinés à être cédés                      | -             | 24           |
| Concours bancaires courants reclassés en passifs afférents aux actifs destinés à être cédés | -             | -            |
| <b>Solde trésorerie repris pour le calcul des flux de trésorerie</b>                        | <b>16 460</b> | <b>4 926</b> |

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de SICAV monétaires euros qui sont liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumises à un risque négligeable de variation de valeur.

#### **Note 12.- Capital émis et réserves**

Le capital est composé de 1 032 500 actions de 13 € nominal, entièrement libérées au 30 septembre 2023.

Au cours de l'exercice 2012/2013, un contrat de rachat d'actions en vue de leur annulation a été mis en place, ainsi qu'un contrat d'animation destiné à faciliter la liquidité du titre.

**A.**  
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

La mise en place de ces contrats et leurs modalités d'application (cours maximum d'achat et pourcentage de détention) sont autorisées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le nombre d'actions propres en circulation a évolué de la manière suivante :

|                             | Rachat pour annulation | Contrat de liquidité | Total         |
|-----------------------------|------------------------|----------------------|---------------|
| <b>Au 30 septembre 2022</b> | <b>9 344</b>           | <b>2 258</b>         | <b>11 602</b> |
| Variations                  | <b>2 258</b>           | <b>(104)</b>         | <b>2 154</b>  |
| <b>Au 30 septembre 2023</b> | <b>11 602</b>          | <b>6 446</b>         | <b>18 048</b> |

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ou de création d'actions au cours de l'exercice.

**Note 13.- Emprunts portant intérêt**

Détail des emprunts :

| <b>Emprunts et dettes financières courantes</b>     | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Part des emprunts à moins d'un an                   | 2 531             | 2 298             |
| Dettes financières diverses à moins d'un an         | 221               | 167               |
| Concours bancaires courants                         | 268               | 538               |
| <b>Total</b>                                        | <b>3 020</b>      | <b>3 003</b>      |
| <b>Emprunts et dettes financières non courantes</b> | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
| Part des emprunts à plus d'un an                    | 12 701            | 6 047             |
| Dettes financières diverses à plus d'un an          | 431               | 282               |
| <b>Total</b>                                        | <b>13 132</b>     | <b>6 329</b>      |

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

|                                            | 30/09/2023<br>De 1 à 5 ans | 30/09/2023<br>A plus de 5 ans | 30/09/2023<br>Total | 30/09/2022   |
|--------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------|--------------|
| Part des emprunts à plus d'un an           | 6 709                      | 5 992                         | 12 701              | 6 047        |
| Dettes financières diverses à plus d'un an | 283                        | 148                           | 431                 | 282          |
| <b>Total</b>                               | <b>6 992</b>               | <b>6 140</b>                  | <b>13 132</b>       | <b>6 329</b> |

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des emprunts portant intérêt correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

Certains emprunts à long et moyen terme ont été contractés par des filiales étrangères du groupe dans leur devise locale.

La répartition des emprunts en fonction des devises hors euro est la suivante :

| <b>Emprunts et dettes financières non courants et courants</b> | <b>30/09/2023</b> | <b>30/09/2022</b> |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Emprunt en Forint Hongrois - HUF                               | -                 | 3                 |
| Emprunt en Couronne Tchèque - CZK                              | 695               | 327               |
| Emprunt en Devise Roumaine - RON                               | -                 | 14                |
| Emprunt en Devise Marocaine - MAD                              | 13                | 23                |
| Emprunt en Sol Péruvien - PEN                                  | 187               | 365               |
| Emprunt en Sol Péruvien - COP                                  | 109               | -                 |

Certains emprunts souscrits par le groupe sont soumis à des « covenants », susceptibles d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 469 K€ à fin septembre 2023 (contre 821 K€ au 30 septembre 2022).

Les calculs de ratios financiers afférents aux « covenants » sont effectués sur une base annuelle et doivent être respectés au 30 septembre. Au 30 septembre 2023, le groupe respectait ces ratios financiers.

#### Note 14.- Dettes de location

| <b>Dettes de location - non courantes</b> | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| Solde à l'ouverture                       | 4 066        | 4 129        |
| Augmentation                              | 1 662        | 3 013        |
| Diminution                                | (633)        | (69)         |
| Reclassement                              | (2 450)      | (3 005)      |
| Ecart de conversion                       | (3)          | (2)          |
| Variations de périmètre                   | 6            | -            |
| <b>Solde à la clôture</b>                 | <b>2 648</b> | <b>4 066</b> |

| <b>Dettes de location – courantes</b> | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Solde à l'ouverture                   | 2 079        | 1 673        |
| Augmentation                          | (37)         | 2            |
| Diminution                            | (2 382)      | (2 224)      |
| Reclassement                          | 2 450        | 2 627        |
| Ecart de conversion                   | 2            | -            |
| Variations de périmètre               | 13           | -            |
| <b>Solde à la clôture</b>             | <b>2 125</b> | <b>2 079</b> |

|                                    | 30/09/2023<br>De 1 à 5 ans | 30/09/2023<br>A plus de 5 ans | 30/09/2023<br>Total | 30/09/2022   |
|------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------|--------------|
| Dettes de location - non courantes | 1 996                      | 651                           | 2 648               | 4 066        |
| <b>Total</b>                       | <b>1 996</b>               | <b>651</b>                    | <b>2 648</b>        | <b>4 066</b> |

#### Note 15.- Provisions

Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

Provisions au 30 septembre 2023 et au 30 septembre 2022

|                                           | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Provisions non courantes</b>           |            |            |
| Risques et charges                        | 332        | 446        |
| <b>Total des provisions non courantes</b> | <b>332</b> | <b>446</b> |
| <b>Provisions courantes</b>               |            |            |
| Risques et charges divers                 | 821        | 959        |
| <b>Total des provisions courantes</b>     | <b>821</b> | <b>959</b> |

Variation des provisions du 30 septembre 2022 au 30 septembre 2023

| <b>Provision non courantes</b>                | Solde au<br>30/09/2022 | Variation de<br>périmètre | Dotation de<br>l'exercice | Reprise de l'exercice |                              | Reclassement | Ecart de<br>conversion | Solde au<br>30/09/2023 |
|-----------------------------------------------|------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------------|--------------|------------------------|------------------------|
|                                               |                        |                           |                           | Provision<br>utilisée | Provision<br>non<br>utilisée |              |                        |                        |
| Risques et charges                            | 446                    | -                         | 44                        | (104)                 | -                            | (60)         | 6                      | 332                    |
| <b>Total des provisions non<br/>courantes</b> | <b>446</b>             | <b>-</b>                  | <b>44</b>                 | <b>(104)</b>          | <b>-</b>                     | <b>(60)</b>  | <b>6</b>               | <b>332</b>             |

Concernant les provisions liées à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Suite au jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, il reste en cours le traitement d'un dossier concernant une collectivité qui vise à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elle prétend avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par celle-ci.

**A.**  
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

Dans ce cadre, le solde de provision pour risque en fin d'exercice s'élève à 300 K€ sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Les autres provisions non courantes correspondent à la perte de valeur d'actifs non courants.

| Provisions courantes                  | Solde au<br>30/09/2022 | Variation<br>de<br>périmètre | Dotation<br>de<br>l'exercice | Reprise de l'exercice |                           | Reclassement | Ecart de<br>conversion | Solde au<br>30/09/2023 |
|---------------------------------------|------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------|--------------|------------------------|------------------------|
|                                       |                        |                              |                              | Provision<br>utilisée | Provision non<br>utilisée |              |                        |                        |
| Risques et charges                    | 959                    | -                            | 221                          | (137)                 | (283)                     | 60           | 1                      | 821                    |
| <b>Total des provisions courantes</b> | <b>959</b>             | <b>-</b>                     | <b>221</b>                   | <b>(137)</b>          | <b>(283)</b>              | <b>60</b>    | <b>1</b>               | <b>821</b>             |

Ces provisions de 821 K€, concernent les médailles du travail et autres charges sociales (81 K€) et des litiges à l'égard du personnel (739 K€). Elles ont été estimées dossier par dossier, en prenant en compte l'avis des conseils de la société sur les dossiers concernés.

La provision pour restructuration au niveau de l'entité lettone constituée à la clôture de l'exercice précédent pour 150 K€, a été reprise au titre de l'exercice suite aux opérations de liquidation.

Les litiges pour lesquels le risque éventuel ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, eu égard à la complexité des dossiers et/ou à l'avancement des procédures, ne sont pas provisionnés et sont décrits en tant que « risques éventuels » au chapitre V-4 alinéa g, ci-après.

**Note 16.- Retraites et assimilés**

Suite à l'application de la décision IFRIC IC de mai 2021 sur le changement du mode de calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies plafonnées, l'engagement comptabilisé dans les comptes au 30 septembre 2022 a été réduit de 197 K€. L'exercice comparatif a été retraité en conséquence.

Les principes généraux appliqués conformément à la norme IAS 19 révisée sont présentés ci-après :

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global. La méthode de calcul des engagements est identique à celle appliquée avant la mise en œuvre de la norme révisée.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Les impacts des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

La notion de rendements attendus sur les actifs est abandonnée au profit de celle de Produit d'intérêts sur les actifs, calculé sur la base du taux d'actualisation.

|                                               | Solde au<br>30/09/2022 | Ecart<br>actuariel | Dotation de<br>l'exercice | Reprise de l'exercice |              | Solde au<br>30/09/2023 |
|-----------------------------------------------|------------------------|--------------------|---------------------------|-----------------------|--------------|------------------------|
|                                               |                        |                    |                           | Utilisée              | Non Utilisée |                        |
| Avantages postérieurs à l'emploi              | 2 159*                 | (655)              | 200                       | -                     | (206)        | 1 498                  |
| Total passifs liés aux avantages au personnel | 2 159*                 | (655)              | 200                       | -                     | (206)        | 1 498                  |

\* Le montant de l'exercice comparatif a été retraité pour prendre en compte la décision publiée en mai 2021 par l'IFRIC IC.

Les droits de l'année sont enregistrés en charges pour un montant brut de 200 K€ (avant impôts différés) et les écarts actuariels sont enregistrés en autres éléments du résultat global pour un montant de -655 K€ (avant impôts différés) au 30 septembre 2023.

|                                   | 30/09/2023   | 30/09/2022*  |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 1 642        | 2 302        |
| Juste valeur des actifs du régime | (144)        | (143)        |
| <b>Passif enregistré au bilan</b> | <b>1 498</b> | <b>2 159</b> |

\* Le montant de l'exercice comparatif a été retraité pour prendre en compte la décision publiée en mai 2021 par l'IFRIC IC.

### Hypothèses actuarielles

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2021/2022 et 2022/2023, se déclinent ainsi :

|                                               | 30/09/2023              | 30/09/2022      |
|-----------------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Taux d'actualisation                          | 4.06 %                  | 3.74 %          |
| Hypothèse de taux de progression des salaires | 2.00 %                  | 2.00 %          |
| Taux de turnover cadres                       | 3.98 %                  | 4.20 %          |
| Taux de turnover non cadres                   | 5.52 %                  | 4.20 %          |
|                                               | Selon barème légal avec |                 |
| Age de départ                                 | trimestre               | 62 ans          |
| Age de début d'activité cadres                | 23 ans                  | -               |
| Age de début d'activité non cadres            | 20 ans                  | -               |
| Table d'espérance de vie utilisée             | INSEE TD-TV 18-20       | TH-TF-2009-2011 |

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2023.

A compter du 30 septembre 2023, le taux de turn over a été déterminé selon un taux moyen de sortie calculé sur quatre exercices et ne prenant en compte que les démissions (recommandation CNCC).

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

### Evolution de la dette actuarielle

|                                                           | 30/09/2023   |
|-----------------------------------------------------------|--------------|
| Dette actuarielle en début d'exercice                     | 2 356        |
| Coût des services rendus                                  | 119          |
| Charge d'intérêt sur l'engagement                         | 81           |
| Prestations versées                                       | (206)        |
| Impact des modifications de régime                        |              |
| Acquisitions/cessions de filiales                         | -            |
| Réduction (licenciements)                                 | -            |
| (Perte)/gains actuariels dus à l'expérience               | (94)         |
| (Perte)/gains actuariels dus aux changements d'hypothèses | (758)        |
| <b>Dette actuarielle en fin d'exercice</b>                | <b>1 498</b> |

### Note 17.- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs de la société s'analysent comme suit :

|                                          | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 474        | 9 127        |
| <b>Total</b>                             | <b>8 474</b> | <b>9 127</b> |

### Note 18.- Autres Passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

|                             | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Avances sur commandes       | 873          | 1 278        |
| Dettes fiscales et sociales | 6 147        | 5 105        |
| Autres dettes               | 676          | 271          |
| Produits constatés d'avance | 923          | 796          |
| <b>Total</b>                | <b>8 619</b> | <b>7 450</b> |

Le groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une appréciation raisonnable de leur juste valeur.

### Note 19.- Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe (établies selon le référentiel IFRS).

La performance de chaque secteur opérationnel est évaluée sur la base du compte de résultat et est mesurée de manière cohérente avec le résultat opérationnel courant dans les états financiers consolidés.

Le financement du groupe (y compris les charges et les produits financiers) et les impôts sur les bénéfices sont traités au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels du groupe ont été déterminés en fonction du type d'activité réalisée, et du secteur géographique.

#### Les secteurs opérationnels du groupe sont :

Signalisation France  
Sociétés spécialisées  
Activités internationales

#### La signalisation France regroupe les activités suivantes :

Signalisation verticale, fourniture, pose et maintenance ;  
Signalisation horizontale et aménagement de chaussées, fourniture et application ;  
Prestation de services en signalisation de chantier.

La production de fourniture est globalement réalisée par Signaux Girod S.A. grâce à son usine de Bellefontaine, et les prestations sont effectuées par les filiales et leurs implantations sur tout le territoire national.

#### Les sociétés spécialisées regroupent notamment :

Mobilier urbain végétalisé, fabrication et vente – Activité de la société Atech ;  
Mobilier urbain non publicitaire, fabrication et vente – Activité de la société Concept Urbain ;

#### Les activités internationales regroupent les activités exercées par les filiales internationales du groupe :

Signalisation verticale, fourniture et pose ;  
Signalisation horizontale, application ;  
Mobilier urbain non publicitaire, vente, installation et maintenance.  
La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

### A- Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteurs d'activité se répartissent de la manière suivante :

| 30/09/2022                               | Signalisation<br>France | Sociétés<br>spécialisées | Activités<br>internationales | Ajustements et<br>éliminations | Total              |
|------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| <b>Chiffre d'affaires externe</b>        | <b>66 154</b>           | <b>9 998</b>             | <b>26 431</b>                |                                | <b>102 583</b>     |
| Inter secteurs                           | 510                     | 1 034                    | 1                            | (1 545)                        | -                  |
| <b>Chiffre d'affaires total</b>          | <b>66 664</b>           | <b>11 032</b>            | <b>26 432</b>                | <b>(1 545)</b>                 | <b>102 583</b>     |
| <br><b>Résultat opérationnel courant</b> | <br><b>(1 372)</b>      | <br><b>672</b>           | <br><b>(378)</b>             | <br><b>-</b>                   | <br><b>(1 078)</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>             | <b>(580)</b>            | <b>(486)</b>             | <b>(2 173)</b>               | <b>-</b>                       | <b>(3 239)</b>     |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>        | <b>(451)</b>            | <b>(669)</b>             | <b>(2 531)</b>               | <b>-</b>                       | <b>(3 651)</b>     |

| 30/09/2023                               | Signalisation<br>France | Sociétés<br>spécialisées | Activités<br>internationales | Ajustements et<br>éliminations | Total            |
|------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|--------------------------------|------------------|
| <b>Chiffre d'affaires externe</b>        | <b>69 299</b>           | <b>10 036</b>            | <b>25 918</b>                |                                | <b>105 253</b>   |
| Inter secteurs                           | 506                     | 1 150                    | 278                          | (1 934)                        | -                |
| <b>Chiffre d'affaires total</b>          | <b>69 805</b>           | <b>11 186</b>            | <b>26 196</b>                | <b>(1 934)</b>                 | <b>105 253</b>   |
| <br><b>Résultat opérationnel courant</b> | <br><b>1 307</b>        | <br><b>562</b>           | <br><b>2 171</b>             | <br>-                          | <br><b>4 040</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>             | <b>1 538</b>            | <b>91</b>                | <b>1 945</b>                 | -                              | <b>3 575</b>     |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>        | <b>1 543</b>            | <b>(93)</b>              | <b>1 526</b>                 | -                              | <b>2 976</b>     |

## B- Bilan consolidé

La répartition des actifs et passifs sectoriels est la suivante :

|                                                                       | Signalisation<br>France |               | Sociétés<br>Spécialisées |               | Activités<br>internationales |               | Ecart inter secteur |                | Ensemble du<br>Groupe |               |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------|--------------------------|---------------|------------------------------|---------------|---------------------|----------------|-----------------------|---------------|
|                                                                       | Sept.<br>2023           | Sept.<br>2022 | Sept.<br>2023            | Sept.<br>2022 | Sept.<br>2023                | Sept.<br>2022 | Sept.<br>2023       | Sept.<br>2022  | Sept.<br>2023         | Sept.<br>2022 |
| <b>Actifs sectoriels</b>                                              |                         |               |                          |               |                              |               |                     |                |                       |               |
| Actifs non courants                                                   | 22 700                  | 23 493        | 6 008                    | 6 363         | 7 809                        | 7 502         | (814)               | (954)          | 35 702                | 36 404        |
| Actifs courants                                                       | 45 812                  | 37 993        | 4 677                    | 4 765         | 14 778                       | 13 263        | (4 747)             | (4 549)        | 60 519                | 51 472        |
| Autres actifs non affectés                                            | (80)                    | (134)         | 80                       | 134           | 52                           | 54            | -                   | -              | 51                    | 54            |
| Actifs des activités destinées à être<br>cédés                        | -                       | -             | -                        | -             | -                            | 100           | -                   | -              | -                     | 100           |
| <b>Total des actifs sectoriels</b>                                    | <b>68 432</b>           | <b>61 352</b> | <b>10 764</b>            | <b>11 263</b> | <b>22 638</b>                | <b>20 919</b> | <b>(5 561)</b>      | <b>(5 503)</b> | <b>96 273</b>         | <b>88 030</b> |
| <b>Passifs sectoriels</b>                                             |                         |               |                          |               |                              |               |                     |                |                       |               |
| Passifs non courants                                                  | 15 120                  | 10 348        | 1 475                    | 2 055         | 1 701                        | 1 788         | (674)               | (954)          | 17 622                | 13 237        |
| Passifs courants                                                      | 15 327                  | 15 505        | 2 767                    | 2 245         | 9 945                        | 9 467         | (4 825)             | (4 480)        | 23 214                | 22 737        |
| Autres passifs non affectés                                           | 110                     | 53            | 194                      | 192           | 11                           | 292           | -                   | -              | 316                   | 537           |
| Passifs des activités destinées à être<br>cédées                      | -                       | -             | -                        | -             | -                            | -             | -                   | -              | -                     | -             |
| <b>Total passifs courants et non courant</b>                          | <b>30 557</b>           | <b>25 907</b> | <b>4 436</b>             | <b>4 492</b>  | <b>11 657</b>                | <b>11 546</b> | <b>(5 499)</b>      | <b>(5 434)</b> | <b>41 152</b>         | <b>36 585</b> |
| <b>Acquisition d'actifs non courants<br/>incorporels et corporels</b> | <b>2 530</b>            | <b>2 458</b>  | <b>474</b>               | <b>216</b>    | <b>1 514</b>                 | <b>1 052</b>  | -                   | -              | <b>4 518</b>          | <b>3 726</b>  |

## Note 20.- Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe en nombre de salariés équivalent temps plein est le suivant :

|                           | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|---------------------------|------------|------------|
| Cadres*                   | 121        | 197        |
| Ouvriers et employés*     | 658        | 621        |
| <b>Total</b>              | <b>779</b> | <b>818</b> |
| Signalisation France      | 485        | 491        |
| Sociétés spécialisées     | 71         | 64         |
| Activités internationales | 223        | 264        |
| <b>Total</b>              | <b>779</b> | <b>818</b> |

\*A compter de cet exercice, les agents de maîtrise sont inclus dans la catégorie « Employés ».

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

|                                       | 30/09/2023    | 30/09/2022    |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Salaires et traitements               | 23 458        | 23 714        |
| Charges salariales et patronales      | 9 150         | 9 170         |
| <b>Total des charges de personnel</b> | <b>32 608</b> | <b>32 884</b> |



### Note 21.- Frais de recherche et développement

Notre groupe concentre ses efforts sur des services internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de l'existant.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

Pour la société Signaux Girod S.A., sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 340 K€ pour l'exercice 2022/2023 contre 331 K€ pour l'exercice 2021/2022.

### Note 22.- Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT comptabilisés au cours de l'exercice (en K€) :

|                                                                                              | ERNST & YOUNG |             |              |              | GRANT THORNTON |             |              |              | MAZARS       |             |              |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|--------------|--------------|----------------|-------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
|                                                                                              | Montant (HT)  |             | %            |              | Montant (HT)   |             | %            |              | Montant (HT) |             | %            |              |
|                                                                                              | 30/09/23      | 30/09/22    | 30/09/23     | 30/09/22     | 30/09/23       | 30/09/22    | 30/09/23     | 30/09/22     | 30/09/23     | 30/09/22    | 30/09/23     | 30/09/22     |
| <b>Audit</b>                                                                                 |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :      |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| Emetteur                                                                                     | 49.6          | 78.8        | 100.0        | 100.0        | 60.4           | 63.7        | 72.6         | 83.0         | 18.0         | -           | 26.3         | -            |
| Filiales intégrées globalement                                                               | 0.0           | 0.0         | 0.0          | 0.0          | 22.7           | 13.0        | 27.4         | 17.0         | 50.5         | 53.9        | 73.7         | 100.0        |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes : |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| Emetteur                                                                                     |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| Filiales intégrées globalement                                                               |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| <b>Sous-total</b>                                                                            | <b>49.6</b>   | <b>78.8</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>83.1</b>    | <b>76.7</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>68.5</b>  | <b>53.9</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>         |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| Juridique, fiscal, social                                                                    |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| Autres                                                                                       |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| <b>Sous-total</b>                                                                            |               |             |              |              |                |             |              |              |              |             |              |              |
| <b>Total</b>                                                                                 | <b>49.6</b>   | <b>78.8</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>83.1</b>    | <b>76.7</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> | <b>68.5</b>  | <b>53.9</b> | <b>100.0</b> | <b>100.0</b> |

**Note 23.- Amortissements, dépréciations et pertes de valeurs**

|                                                                             | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Amortissements des immobilisations incorporelles                            | 160          | 143          |
| Amortissements des immobilisations corporelles                              | 3 453        | 3 678        |
| Pertes de valeur                                                            | -            | -            |
| <b>Total amortissements et pertes de valeur</b>                             | <b>3 613</b> | <b>3 821</b> |
| Dotations et reprises provision pour risque et charge et pour dépréciations | 1 735        | 1 755        |
| <b>Total amortissements, dépréciations et pertes de valeur</b>              | <b>5 348</b> | <b>5 576</b> |

**Note 24.- Autres produits et charges opérationnels courants**

Les produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

|                                                                | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|----------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Subventions d'exploitation                                     | 132        | 23         |
| Production immobilisée                                         | 634        | 647        |
| Autres produits et charges                                     | (218)      | (140)      |
| <b>Total autres produits et charges opérationnels courants</b> | <b>548</b> | <b>530</b> |

**Note 25.- Autres produits et charges opérationnels**

Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

|                                                                                   | 30/09/2023   | 30/09/2022     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------|
| Perte de valeur sur goodwill de la société Concept Urbain                         | (470)        | (1 150)        |
| <b>Total des pertes de valeur sur goodwill</b>                                    | <b>(470)</b> | <b>(1 150)</b> |
| Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Signalisation France           | -            | -              |
| Perte de valeur sur actifs non courants du secteur Activité internationales       | (34)         | (185)          |
| <b>Total des pertes de valeur</b>                                                 | <b>(504)</b> | <b>(1 335)</b> |
| VNC des titres conso cédés                                                        | 65           | -              |
| Produits de cession des titres consolidés                                         | 100          | -              |
| <b>Résultat net sur cession de titres</b>                                         | <b>165</b>   | -              |
| Valeur nette comptable des immobilisations sorties                                | (481)        | (1 092)        |
| Produits sur cession d'immobilisations                                            | 539          | 1 664          |
| <b>Résultat net sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>    | <b>58</b>    | <b>572</b>     |
| Charges exceptionnelles indemnités versées pour autres litiges                    | (108)        | (45)           |
| Charges exceptionnelles indemnités versées pour préjudices clients                | (486)        | (279)          |
| Charges exceptionnelles de liquidation M2                                         | (127)        | -              |
| Autres charges exceptionnelles                                                    | (249)        | -              |
| Produits exceptionnels sur litige lié à la concurrence*                           | -            | 216            |
| Dotation et reprise exceptionnelle immobilisation corporelle et incorporelle      | 339          | 382            |
| Dotation et reprise provision nette pour autres litiges                           | -            | (103)          |
| Dotation et reprise provisions pour risques et charges                            | 478          | (228)          |
| Dotation exceptionnelle pour dépréciation d'activité détenue en vue de la vente** | -            | (1 373)        |
| Autres                                                                            | (31)         | 32             |
| <b>Total des autres produits et charges opérationnels</b>                         | <b>39</b>    | <b>(826)</b>   |

\*Sur l'exercice 2021/2022, dans le cadre des litiges concurrence, une décision a ordonné la restitution d'une condamnation précédemment versée par le groupe à hauteur de 185 K€.

\*\*A la clôture de l'exercice 2021/2022, conformément à l'application d'IFRS 5, une provision pour dépréciation d'actifs détenus en vue de la vente, a été constatée sur la société Girodservices, filiale espagnole.

**Note 26.- Coût de l'endettement financier net**

|                                                                        | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                  | 5            | 2            |
| Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires | (434)        | (217)        |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                             | <b>(429)</b> | <b>(215)</b> |

## Note 27.- Autres produits et charges financiers

|                                                        | 30/09/2023 | 30/09/2022  |
|--------------------------------------------------------|------------|-------------|
| Gains nets de change                                   | (103)      | (67)        |
| Variation de juste valeur des actifs financiers        | -          | 18          |
| Autres produits et charges financiers                  | 156        | -           |
| <b>Total des autres produits et charges financiers</b> | <b>53</b>  | <b>(49)</b> |

## Note 28.- Charge d'impôt

La charge d'impôt pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022 est principalement composée de :

|                                  | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Charge d'impôt exigible          | 657        | 292        |
| Charge d'impôt différée          | (434)      | (128)      |
| <b>Charge d'impôt consolidée</b> | <b>223</b> | <b>164</b> |

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022 :

## Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique

|                                 | 30/09/2023   | 30/09/2022 |
|---------------------------------|--------------|------------|
| Résultat net avant impôt        | 3 200        | (3 488)    |
| Taux d'imposition du Groupe     | 25,00%       | 26,50%     |
| <b>Charge d'impôt théorique</b> | <b>(800)</b> | <b>924</b> |

Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :

|                                            |              |              |
|--------------------------------------------|--------------|--------------|
| - Différences de taux d'impôt à l'étranger | 180          | -            |
| - Pertes de l'exercice non activées        | 258          | (314)        |
| - Autres différences permanentes           | 139          | (775)        |
| <b>Charge réelle d'impôt</b>               | <b>(223)</b> | <b>(164)</b> |

## Actifs et passifs d'impôt différés

|                                                                                | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Impôts différés actifs</b>                                                  |            |            |
| Provisions fiscalement réintégrées                                             | 7          | 6          |
| Provisions complémentaires pour avantage au personnel                          | 374        | 589        |
| Déficits fiscaux reportables*                                                  | 1 647      | 1 656      |
| Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations                   | 26         | 8          |
| Autres différences                                                             | 340        | 344        |
| Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale | (2 343)    | (2 549)    |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>51</b>  | <b>54</b>  |

## Impôts différés passifs

|                                                                                |              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations**                  | 1 992        | 2 167        |
| Autres différences                                                             | 667          | 920          |
| Compensation des actifs et passifs d'impôt différé sur une même entité fiscale | (2 343)      | (2 549)      |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>316</b>   | <b>537</b>   |
| <b>Position nette d'impôts différés</b>                                        | <b>(265)</b> | <b>(483)</b> |

\*les déficits fiscaux reportables ont été activés sur la base d'hypothèses de résultats futurs attendus.

\*\*Le poste « Retraitement des durées d'amortissement des immobilisations » comprend notamment le retraitement des provisions pour amortissements dérogatoires constatées dans les sociétés françaises pour un montant de 1 992 K€.

Au 30 septembre 2023, les impôts différés actifs au bilan consolidé du groupe s'élèvent à 51 K€ alors que les impôts différés passifs s'élèvent à 316 K€. Dans le cadre de la reconnaissance des impôts différés, ceux-ci sont comptabilisés en net par entité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable. Au 30 septembre 2023, les déficits reportables activés concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 6 587 K€ sur un total de déficits fiscaux reportables de 12 068 K€. Ainsi, la position nette d'impôts différés du groupe d'intégration fiscale français s'élève à 304 K€ d'impôts différés passifs.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au bilan du groupe pour un montant que le groupe estime être en mesure de recouvrer dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, avant l'expiration éventuelle des déficits pour la part des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux reportables. Néanmoins, le groupe pourrait se retrouver dans l'incapacité de réaliser le montant prévu d'impôts différés si ses revenus taxables futurs et les impôts connexes étaient moins importants que prévu. Le groupe fonde également ses prévisions quant à l'utilisation des impôts différés sur sa compréhension de l'application de la réglementation fiscale, laquelle pourrait cependant être remise en cause, soit du fait de changement dans la réglementation fiscale et comptable, soit du fait de contrôles ou contentieux fiscaux de nature à affecter le montant de ses impôts différés.

Si le groupe considérait qu'il ne pouvait pas, dans les années à venir, réaliser ses impôts différés, il devrait ne plus reconnaître au bilan ces actifs, ce qui aurait un impact défavorable significatif sur le résultat net du groupe et sur sa situation financière.

Au 30 septembre 2023, les impôts différés actifs relatifs aux pertes cumulées des filiales marocaines, bulgare, péruvienne et colombienne n'ont pas été reconnus étant donné les incertitudes de récupération dans un avenir proche.

Le montant des pertes non reconnues est de 4 005 K€, soit un impôt différé actif non reconnu de 821 K€, impôt calculé au taux actuellement en vigueur dans les pays concernés.

#### **Note 29.- Quote-part dans le résultat des entreprises associées**

|                   | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------|------------|------------|
| Dominique Defrain | 6          | 17         |
| Amos              | (6)        | (1)        |
| <b>Total</b>      | <b>-</b>   | <b>16</b>  |

#### **Note 30.- Résultat des activités abandonnées**

Lors de l'exercice précédent, le groupe s'était engagé dans un plan de vente de sa filiale GIRODSERVICES SL. Celui-ci consistait à céder la totalité de la participation détenue, soit 100% du capital. Cette cession a eu lieu le 14 décembre 2022.

Il avait notamment été fait application de la norme IFRS 5 au 30 septembre 2022 :

- le groupe d'actifs correspondant à la filiale espagnole, était disponible pour une cession immédiate ;
- la cession était à cette date, hautement probable ;
- sa valeur comptable est recouvrée principalement par sa cession plutôt que par son utilisation continue.

En l'espèce, Girodservices SL avait été classé en actifs non courants détenus en vue de la vente postérieurement au 30 septembre 2022. L'activité n'a pas été reclassée en activité abandonnée car celle-ci ne représente pas une UGT principale et distincte, l'entité appartenant au secteur Activités internationales.

|                                                             | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Actifs non courants détenus en vue de la vente              | -          | 1 445      |
| Dépréciations des actifs non courants destinés à être cédés | -          | 1 345      |
| <b>Actifs destinés à être cédés</b>                         | <b>-</b>   | <b>100</b> |

**Note 31.- Résultat par action**

|                                                                               | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère | 2 976      | (3 651)    |
| Nombre d'actions ordinaires pour le résultat de base par action               | 1 014 452  | 1 020 898  |
| Résultat net en euros par action                                              | 2,93       | (3,58)     |
|                                                                               | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
| Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère | 2 976      | (3 651)    |
| Nombre d'actions ordinaires ajustés pour le résultat dilué par action         | 1 032 500  | 1 032 500  |
| Résultat net dilué en euros par action                                        | 2,88       | (3,54)     |

Le nombre d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action correspond au nombre total d'actions composant le capital diminué des actions propres détenues par la société (voir note 12).

**V-4 - Engagements et passifs éventuels**

**a) Engagements sur contrats de location simple**

Les comptes du groupe au 30 septembre 2023 tenant compte de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », l'information au titre d'engagements sur contrats de location simple n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

**b) Engagements sur contrats de location financement**

Comme les contrats de locations simple, les contrats de location financement étant désormais retraités selon IFRS 16, l'information au titre des engagements n'a plus lieu d'être mentionné puisque ceux-ci figurent désormais en « Dettes de location ».

**c) Engagements d'investissements :**

Les engagements d'investissements les plus significatifs s'élèvent à 850 K€.

En octobre 2023, la société Signaux Girod S.A. a signé un contrat de location d'une centrale photovoltaïque située sur son terrain avec autoconsommation individuelle et revente du surplus. Ce contrat est assorti d'une promesse de bail pour sécuriser le foncier nécessaire à l'édification de la centrale.

Le bailleur a donc en charge de construire la centrale et la location prendra effet lors de la mise en service pour une durée de 20 ans. La redevance annuelle est fixée à 49 K€. Ce projet sera activé sur l'exercice 2023/2024.

**d) Engagements au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises :**

Au 30 septembre 2023, il n'y a pas d'engagement au titre d'opérations d'achats et de ventes à terme de devises.

**e) Engagements donnés :**

|                                     | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Avals, cautions, garanties données* | 3 549      | 4 631      |

\*Au 30 septembre 2023, sur les 3 549 K€ d'engagements hors bilan, les hypothèques ou promesses d'hypothèques représentent 215 K€ et les nantissements s'élèvent à 3 334 K€.

Les engagements en matière de pensions et indemnités de départ en retraite ont été enregistrés au bilan en provision pour risques et charges.

**f) Engagements reçus :**

|                                           | 30/09/2023   | 30/09/2022   |
|-------------------------------------------|--------------|--------------|
| Cautions sur marchés                      | 194          | 172          |
| Lignes de crédit filiales internationales | 1 653        | 1 606        |
| Garanties de paiement                     | 635          | -            |
| <b>Total engagements reçus</b>            | <b>2 482</b> | <b>1 778</b> |

**g) Litiges et passifs éventuels :**

Suite au jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, il reste en cours le traitement d'un dossier concernant une collectivité qui vise à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elle prétend avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par celle-ci.

Au titre de ces litiges, une provision de 300 K€ a été constatée par le groupe au cours des exercices précédents. Celle-ci n'a pas évolué durant l'exercice.

Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par le groupe.

Voir également la Note 15 - Provisions

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, le groupe n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2023.

**V-5 - Informations relatives aux parties liées**

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Signaux Girod S.A. et des filiales énumérées dans la note V-7.

La S.A.S. L'action Girod est l'ultime société mère du groupe.

Il n'y a pas eu de transaction significative entre la société L'Action Girod et les sociétés du groupe au cours de cet exercice.

Les transactions entre la société mère Signaux Girod S.A. et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

|                                                                  | Créances | Dettes | Produits | Charges |
|------------------------------------------------------------------|----------|--------|----------|---------|
| <b>Entreprises qui ont une influence notable sur le groupe :</b> |          |        |          |         |
| Société Familiale de Gestion Girod (S.F.G.P.G.)                  | 64       | 5      | 342      | 27      |
| <b>Entreprises associées :</b>                                   |          |        |          |         |
| Amos                                                             | -        | -      | -        | -       |
| Defrain Signalisation                                            | -        | -      | 1        | -       |

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les ventes et les achats éventuels avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées. Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023, le groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées (au 30 septembre 2022 : 0 €). Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

**Transactions avec d'autres parties liées :**

Rémunération du personnel dirigeant du groupe (membres du Conseil d'administration) :

|                                                       | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|
| Avantages à court terme                               | 372        | 377        |
| Avantages postérieurs à l'emploi                      | -          | -          |
| Autres avantages à long terme                         | -          | -          |
| Indemnités de fin de contrat de travail               | -          | -          |
| Païement en action                                    | -          | -          |
| <b>Total des rémunérations au personnel dirigeant</b> | <b>372</b> | <b>377</b> |

Un état détaillé de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion du conseil d'administration

## V-6 - Gestion des risques

### Risque de taux d'intérêt

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable. L'endettement à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, emprunts classiques, est totalement souscrit à taux fixe.

Le résultat avant impôt du groupe n'est donc pas impacté par une variation des taux d'intérêt.

### Risque de change

La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée en euros.

Les filiales étrangères hors de la zone euro réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires dans leur monnaie nationale.

L'endettement des filiales hors zone euro est réalisé dans la devise de leurs pays respectifs.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales hors zone euro représente 19 % du chiffre d'affaires total. L'incidence éventuelle sur le groupe, des variations de change subies par ces filiales est faible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture.

### Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La plus grande partie du chiffre d'affaires du groupe est réalisée avec des collectivités territoriales et des organismes du secteur public.

Pour le reste du chiffre d'affaires, la politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, concerne essentiellement les actifs disponibles à la vente, pour lesquels l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces actifs.

Quant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, ils sont principalement composés de comptes à terme.

### Risque sur le cours des métaux

Notre activité de fabrication de panneaux de signalisation est essentiellement consommatrice d'aluminium et d'acier. Les évolutions subies des cours de ces métaux ont une influence directe sur les prix de revient de nos produits.

Les services achats des entités qui travaillent directement ces métaux, à savoir le site de Bellefontaine, siège de Signaux Girod S.A. pour la France, et les sites de production des filiales étrangères, veillent à assurer, un approvisionnement régulier au cours le plus favorable.

### Risque de liquidité

La situation de trésorerie nette du groupe est positive de 16 460 K€.

En France, 10 filiales sont liées par un contrat de centralisation de trésorerie avec Signaux Girod S.A. Ce contrat permet de faire remonter dans un compte centralisateur tenu par la société tête de groupe, la trésorerie des filiales excédentaires, et d'alimenter les comptes bancaires des filiales qui présentent un besoin de trésorerie. Ces opérations donnent lieu à une rémunération, calculée sur le montant des sommes reçues ou prêtées, à un taux EURIBOR capé à 0%. La trésorerie excédentaire nette centralisée par Signaux Girod S.A. est placée en comptes à terme.

Les filiales étrangères gèrent leur trésorerie, excédentaire ou non de façon autonome. Toutefois, la société mère est parfois amenée à donner sa caution en garantie des découverts accordés par les organismes bancaires à certaines de ces filiales.

Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme :

- Des dettes bancaires,
- D'un contrat d'affacturage de créances clients.

Le groupe estime que le principe de continuité d'exploitation ne comprend pas d'incertitude significative.

**Instruments financiers inscrits au bilan**

|                                          | 30/09/2022      | 30/09/2022    | Ventilation par catégorie d'instrument |                               |                   |                       |
|------------------------------------------|-----------------|---------------|----------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|
|                                          | Valeur au bilan | Juste Valeur  | Juste valeur par résultat              | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
| Actifs financiers disponibles à la vente | -               | -             | -                                      | -                             | -                 | -                     |
| Autres actifs long terme                 | 598             | 598           |                                        |                               | 598               |                       |
| Clients et autres débiteurs              | 22 402          | 22 402        |                                        |                               | 22 402            |                       |
| Autres actifs courants                   | 5 980           | 5 980         |                                        |                               | 5 980             |                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 5 441           | 5 441         | 5 441                                  |                               |                   |                       |
| <b>Total actifs financiers</b>           | <b>34 421</b>   | <b>34 421</b> | <b>5 441</b>                           | <b>-</b>                      | <b>28 980</b>     | <b>-</b>              |
| Passifs financiers non courants          | 6 329           |               |                                        |                               |                   | 6 329                 |
| Passifs financiers courants              | 3 003           |               |                                        |                               |                   | 3 003                 |
| Fournisseurs et autres créditeurs        | 9 127           |               |                                        |                               |                   | 9 127                 |
| Autres passifs courants                  | 9 529           |               |                                        |                               |                   | 9 529                 |
| <b>Total passifs financiers</b>          | <b>27 988</b>   | <b>-</b>      | <b>-</b>                               | <b>-</b>                      | <b>-</b>          | <b>27 988</b>         |

|                                          | 30/09/2023      | 30/09/2023    | Ventilation par catégorie d'instrument |                               |                   |                       |
|------------------------------------------|-----------------|---------------|----------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|
|                                          | Valeur au bilan | Juste Valeur  | Juste valeur par résultat              | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Dettes au coût amorti |
| Actifs financiers disponibles à la vente | -               | -             |                                        | -                             |                   |                       |
| Autres actifs long terme                 | 715             | 715           |                                        |                               | 715               |                       |
| Clients et autres débiteurs              | 22 292          | 22 291        |                                        |                               | 22 291            |                       |
| Autres actifs courants                   | 4 348           | 4 348         |                                        |                               | 4 348             |                       |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 16 728          | 16 728        | 16 728                                 |                               |                   |                       |
| <b>Total actifs financiers</b>           | <b>44 083</b>   | <b>44 082</b> | <b>16 728</b>                          | <b>-</b>                      | <b>27 354</b>     | <b>-</b>              |
| Passifs financiers non courants          | 13 132          |               |                                        |                               |                   | 13 132                |
| Passifs financiers courants              | 3 020           |               |                                        |                               |                   | 3 020                 |
| Fournisseurs et autres créditeurs        | 8 474           |               |                                        |                               |                   | 8 474                 |
| Autres passifs courants                  | 10 744          |               |                                        |                               |                   | 10 744                |
| <b>Total passifs financiers</b>          | <b>35 370</b>   | <b>-</b>      | <b>-</b>                               | <b>-</b>                      | <b>-</b>          | <b>35 370</b>         |



**A.**  
COMPTES CONSOLIDES EN NORMES IFRS

**V-7 - Liste des entités consolidées et méthodes de consolidation**

| Sociétés                                 | N°SIREN      | Méthode<br>30/09/2023 | Méthode<br>30/09/2022 | % d'intérêt<br>30/09/2023 | % d'intérêt<br>30/09/2022 |
|------------------------------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Signaux Girod Sud                        | 338 395 858  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Signaux Girod Nord                       | 332 201 458  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Signaux Girod Est                        | 959 502 345  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Signaux Girod Ouest                      | 442 213 724  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Signaux Girod La Réunion                 | 515 340 693  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| International Girod                      | 443 137 021  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| GS Plus                                  | Rép. Tchèque | I.G.                  | I.G.                  | 99.90                     | 99.90                     |
| GSR Girod Semnalizare Rutiera            | Roumanie     | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| ACE                                      | Belgique     | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| M-2                                      | Lettonie     | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Girod Services                           | Espagne      | -                     | I.G.                  | -                         | 100.00                    |
| Alfa Girod                               | Hongrie      | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Girod Maroc                              | Maroc        | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Senalizacion Girod                       | Colombie     | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Senalizacion Girod Peru                  | Pérou        | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Signaux Girod Bulgarie                   | Bulgarie     | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Sociétés spécialisées Girod              | 481 957 041  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Atech                                    | 339 707 143  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| L'appentière Fleurie                     | 384 205 175  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Concept Urbain                           | 322 746 603  | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Girod Africa                             | Maroc        | I.G.                  | I.G.                  | 100.00                    | 100.00                    |
| Dominique Defrain Signalisation Routière | 380 766 436  | M.E.                  | M.E.                  | 49.90                     | 49.90                     |
| A.M.O.S.                                 | 513 325 795  | M.E.                  | M.E.                  | 49.00                     | 49.00                     |

IG = Intégration globale      ME = Mise en équivalence

## **V-8 - Informations environnementales**

La performance environnementale est au centre des préoccupations du groupe qui est en constante recherche d'axes d'amélioration afin de réduire l'impact lié à son activité.

Des informations détaillées sur la responsabilité environnementale du groupe figurent dans le rapport de gestion (III-Déclaration de performance extra-financière). Des indicateurs de suivi, complétés d'objectifs, permettent d'évaluer les actions mises en place.

Afin de matérialiser cet engagement en faveur de l'environnement, le groupe a notamment obtenu plusieurs certifications ISO liées au management de l'environnement :

- L'usine de production de Bellefontaine est certifiée ISO 14001 et ISO 50001.
- Les sociétés Girod Semnalizare Rutiera et GS Plus partagent cette démarche et sont certifiées ISO 14001.

L'ensemble de notre personnel y compris le personnel intérimaire est sensibilisé aux impacts environnementaux liés à nos activités et est formé aux comportements à adopter pour éviter toute pollution.

Le groupe n'a pas identifié de risque lié aux effets du changement climatique pouvant impacter de manière significative son activité.

Au cours de l'exercice 2022/2023, nous n'avons constaté aucune provision pour risques liés à l'environnement.

## **V-9 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice**

La mise en place du nouvel ERP (SAP) s'effectuera pour une utilisation en premier lieu sur le site de Bellefontaine.

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de SAINT PAUL LES DAX (40) en date du 27 octobre 2023 au prix de 590 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 362 K€.

La société Signaux Girod S.A. a procédé en date du 15 décembre 2023, à la fermeture de son établissement secondaire situé à AVIGNONET (38).

Dans le cadre de sa transition énergétique, la société Signaux Girod SA a débuté en octobre 2023 un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques abritant partiellement le parking de son site de production de Bellefontaine (39). Cet investissement permettra à l'usine d'autoconsommer selon ses besoins et de revendre le surplus au réseau.

La mise en service devrait intervenir à la fin du premier semestre de l'exercice 2023/2024.

Les opérations de clôture de liquidation conventionnelle de la société M-2 implantée en Lettonie se poursuivent et devraient se finaliser à la fin du premier semestre de l'exercice 2023/2024.

## **V-10 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que l'évaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur

ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Déclaration de performance extra financière**

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 821-54 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont

considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Besançon, le 26 janvier 2024

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Mazars Bourgogne**  
**Franche-Comté**

Frédéric Jentellet  
Associé

Latif Ergin  
Associé

## I - Bilan au 30 septembre 2023

| <b>Actif</b> (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2023    | 30/09/2022    |
|---------------------------------------------|------|---------------|---------------|
| Actif immobilisé                            |      |               |               |
| Immobilisations incorporelles nettes        | 1    | 5 409         | 4 442         |
| Immobilisations corporelles nettes          | 1    | 13 065        | 13 746        |
| Immobilisations financières                 | 1    | 19 527        | 18 967        |
| Dont : Titres de participation              |      | 18 113        | 17 598        |
| Autres                                      |      | 1 414         | 1 369         |
| <b>Total Actif immobilisé</b>               | 1    | <b>38 001</b> | <b>37 155</b> |
| <b>Actif circulant</b>                      |      |               |               |
| Stocks et en-cours                          | 2    | 8 375         | 10 107        |
| Clients et comptes rattachés                | 3    | 7 225         | 6 355         |
| Autres créances                             | 3    | 9 186         | 12 262        |
| Disponibilités                              | 6    | 14 108        | 3 601         |
| Comptes de régularisation                   | 3-8  | 790           | 676           |
| <b>Total Actif circulant</b>                |      | <b>39 684</b> | <b>33 001</b> |
| <b>Total actif</b>                          |      | <b>77 685</b> | <b>70 156</b> |

| <b>Passif</b> (exprimés en milliers d'euros) | Note | 30/09/2023    | 30/09/2022    |
|----------------------------------------------|------|---------------|---------------|
| Capital                                      |      | 13 422        | 13 422        |
| Prime d'émission                             |      | 37            | 37            |
| Réserve légale                               |      | 1 481         | 1 481         |
| Autres réserves                              |      | 29 983        | 29 797        |
| Résultat net                                 |      | 2 435         | 186           |
| <b>Situation nette</b>                       |      | <b>47 358</b> | <b>44 923</b> |
| Subventions                                  |      | 196           | 196           |
| Provisions réglementées                      | 5    | 7 215         | 7 917         |
| <b>Capitaux propres</b>                      | 4    | <b>54 769</b> | <b>53 036</b> |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>    | 5    | <b>492</b>    | <b>782</b>    |
| Dettes financières                           | 6    | 13 940        | 7 428         |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 7    | 5 419         | 5 965         |
| Autres dettes d'exploitation                 | 7    | 2 972         | 2 767         |
| Comptes de régularisation                    | 7-8  | 93            | 178           |
| <b>Passif circulant</b>                      |      | <b>22 424</b> | <b>16 338</b> |
| Ecart de conversion passif                   |      | -             | -             |
| <b>Total passif</b>                          |      | <b>77 685</b> | <b>70 156</b> |

## II - Compte de résultat

| (exprimés en milliers d'euros)                         | Note | 30/09/2023    | 30/09/2022     |
|--------------------------------------------------------|------|---------------|----------------|
| <b>Produits d'exploitation :</b>                       |      |               |                |
| Chiffre d'affaires                                     | 10   | 50 060        | 44 719         |
| Production stockée                                     |      | (783)         | 1 097          |
| Subventions d'exploitation                             |      | 125           | -              |
| Reprise de provisions et transfert de charges          | 11   | 434           | 411            |
| Autres produits                                        |      | 541           | 623            |
| <b>Total des produits d'exploitation</b>               |      | <b>50 377</b> | <b>46 850</b>  |
| <b>Charges d'exploitation :</b>                        |      |               |                |
| Achats matières premières et autres approvisionnements |      | 17 315        | 20 778         |
| Variation des stocks                                   |      | 911           | (1 604)        |
| Autres achats et charges externes                      |      | 17 701        | 15 271         |
| Impôts, taxes et versements assimilés                  |      | 757           | 744            |
| Salaires et traitements                                |      | 8 089         | 7 832          |
| Charges sociales                                       |      | 2 373         | 2 438          |
| Dotations aux amortissements et provisions             |      | 2 329         | 2 280          |
| Autres charges                                         |      | 102           | 54             |
| <b>Total des charges d'exploitation</b>                |      | <b>49 577</b> | <b>47 793</b>  |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                         |      | <b>800</b>    | <b>(943)</b>   |
| Résultat financier                                     | 13   | 373           | (686)          |
| <b>Résultat courant</b>                                |      | <b>1 173</b>  | <b>(1 629)</b> |
| Résultat exceptionnel                                  | 14   | 1 277         | 1 659          |
| Participation des salariés                             |      |               |                |
| Impôts sur les bénéfices                               | 15   | (15)          | 156            |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                      |      | <b>2 435</b>  | <b>186</b>     |
| Résultat par action (en Euros)                         |      | 2.40          | 0.18           |
| Résultat dilué par action (en Euros)                   |      | 2.36          | 0.18           |
| Nombre d'actions                                       |      | 1 014 452     | 1 020 898      |
| Nombre d'actions diluées*                              |      | 1 032 500     | 1 032 500      |

\*Nombre d'actions prenant en compte les actions auto-détenues



### III - Tableau des flux de trésorerie

| <b>Tableau des flux de trésorerie</b> (chiffres exprimés en milliers d'euros)               | 30/09/2023     | 30/09/2022     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                         | <b>2 435</b>   | <b>186</b>     |
| Amortissements et provisions nets                                                           | 970            | 2 593          |
| Plus ou moins-values                                                                        | (21)           | (917)          |
| Subventions virées au résultat                                                              | -              | -              |
| Boni de fusion                                                                              | -              | -              |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'exploitation                                    | 1 868          | 1 098          |
| <b>= Flux de trésorerie d'exploitation (A)</b>                                              | <b>5 252</b>   | <b>2 960</b>   |
| Distributions mises en paiement                                                             | -              | -              |
| Remboursement de dettes financières                                                         | (1 799)        | (1 818)        |
| Variation avances et cash pooling                                                           | -              | (556)          |
| <b>Besoin de trésorerie</b>                                                                 | <b>(1 799)</b> | <b>(2 374)</b> |
| Variation avances et cash pooling                                                           | 1 092          | -              |
| Augmentation des dettes financières                                                         | 8 750          | 3 725          |
| <b>Dégagement de trésorerie</b>                                                             | <b>9 842</b>   | <b>3 725</b>   |
| <b>= Flux de trésorerie financement (B)</b>                                                 | <b>8 043</b>   | <b>1 351</b>   |
| Acquisition immobilisations incorporelles                                                   | (1 062)        | (966)          |
| Acquisition immobilisations corporelles                                                     | (1 197)        | (1 264)        |
| Acquisition immobilisations financières                                                     | (103)          | (1 237)        |
| Acquisition de titres de participation                                                      | (600)          | (500)          |
| Créances rattachées participation et autres immobilisations financières                     | (90)           | (41)           |
| Créances et dettes sur immobilisations                                                      | -              | -              |
| <b>Besoin de trésorerie</b>                                                                 | <b>(3 052)</b> | <b>(4 008)</b> |
| Cession, désinvestissement, subvention d'investissement                                     | 116            | 1 444          |
| Créances rattachées participation et autres immobilisations financières                     | 148            | 77             |
| <b>Dégagement de trésorerie</b>                                                             | <b>264</b>     | <b>1 521</b>   |
| <b>= Flux de trésorerie investissement (C)</b>                                              | <b>(2 788)</b> | <b>(2 487)</b> |
| Trésorerie début                                                                            | 3 601          | 1 777          |
| Trésorerie fin                                                                              | 14 108         | 3 601          |
| <b>Flux net de trésorerie (A+B+C)</b>                                                       | <b>10 507</b>  | <b>1 824</b>   |
| <b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b><br>(Chiffres exprimés en milliers d'euros) | 30/09/2023     | 30/09/2022     |
| Variation des stocks                                                                        | 1 732          | (2 746)        |
| Variation des créances                                                                      | 1 001          | 3 720          |
| Variation des dettes                                                                        | (865)          | 124            |
| <b>Variation de Besoin en Fonds de Roulement</b>                                            | <b>1 868</b>   | <b>1 098</b>   |

La diminution des stocks est notamment due au retour à un niveau normatif du prix des matières premières et des encours. Ceux-ci étaient exceptionnellement élevés à la clôture de l'exercice 30 septembre 2022.

La baisse des créances s'explique plus particulièrement par une diminution des autres créances dont le remboursement de la créance CICE pour 706 K€.

La diminution des dettes fournisseurs d'exploitation est également due au retour à la normale du prix des matières premières.

## **IV - Principes et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par les dispositions du Code de Commerce (article L.123-12), du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n°2014-03 mis à jour par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 abrogeant le règlement CRC n°99-03 relatif aux comptes annuels et des règlements ANC n°2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **IV-1 - Immobilisations incorporelles et corporelles**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais accessoires d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de licences informatiques.

Les durées d'utilisation généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 5 à 10 ans
- Constructions, agencements et aménagements des constructions : 15 à 50 ans
- Matériels et outillages industriels : 5 à 30 ans
- Matériels de transports : 5 à 15 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques : 5 à 8 ans
- Mobiliers de bureau : 10 à 20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

La dotation aux amortissements de l'exercice est normalement inscrite au compte de dotation aux amortissements d'exploitation. Dans des cas exceptionnels une partie de la dotation peut être enregistrée en résultat exceptionnel. L'écart constaté entre la dotation aux amortissements calculée sur la durée d'utilité des biens et la dotation calculée selon la durée d'usage admise fiscalement est enregistré en « provision réglementée pour amortissements dérogatoires » et comptabilisé en charges exceptionnelles.

Suite à l'adoption de Règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, de nouvelles dispositions relatives au traitement des fonds commerciaux et aux malis techniques sont applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce texte qui porte essentiellement sur la définition du fonds commercial, l'évaluation d'actifs corporels et incorporels, et sur les malis techniques de fusion, n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes. La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à la dépréciation du fonds de commerce lorsque cela était nécessaire.

### **IV-2 - Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires, ou de la valeur d'apport. Une provision est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute des titres. La valeur recouvrable des titres de participation est égale, d'une manière générale, à la quote-part de situation nette de la filiale que ces titres représentent, retraitée le cas échéant des plus-values latentes, des engagements de retraite et de l'imposition différée. Pour les filiales en phase de démarrage, il est également tenu compte du potentiel économique et financier des filiales.

#### **IV-3 - Stocks et en-cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées par la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production, comprenant :

- coût d'achat matières,
- coût direct de production,
- coût indirect de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte du cours du jour ou de la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice.

Compte tenu de la nature des stocks, il n'est pas jugé pertinent d'appliquer une méthode de dépréciation statistique.

Les stocks sont analysés au cas par cas de manière régulière par les responsables de production. Des dépréciations sont enregistrées le cas échéant lorsque ces revues mettent en évidence des risques sur les perspectives d'utilisation / d'écoulement.

#### **IV-4 - Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. L'essentiel des créances non dépréciées pour lesquelles l'échéance initiale est dépassée correspond à des facturations à des organismes publics pour lesquels l'estimation du risque de non recouvrement est non significatif.

#### **IV-5 - Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont constituées par des comptes à terme.

#### **IV-6 - Provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables. Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

#### **IV-7 - Impôts**

La société Signaux Girod S.A. est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale formé avec les sociétés, International Girod, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Est, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, Sociétés Spécialisées Girod, Atech, Concept Urbain, L'Appentière Fleurie (soit 10 sociétés). L'économie d'impôt qui résulte de l'intégration des filiales déficitaires est conservée par la société tête de groupe. Au 30 septembre 2023, les déficits reportables concernant le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 11 568 K€.

#### IV-8 - Engagements de retraite

Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2021/2022 et 2022/2023, se déclinent ainsi :

|                                                | 30/09/2023                            | 30/09/2022 |
|------------------------------------------------|---------------------------------------|------------|
| Taux d'actualisation                           | 4.06%                                 | 3.74%      |
| Hypothèse de taux d'actualisation des salaires | 2%                                    | 2%         |
| Taux de turnover cadres                        | 3.98%                                 | 4.2%       |
| Taux de turnover non cadres                    | 5.52%                                 | 4.2%       |
| Age de départ                                  | Selon barème légal<br>avec trimestres | 62 ans     |
| Age de début d'activité cadres                 | 23 ans                                | -          |
| Age de début d'activité non cadres             | 20 ans                                | -          |

Le taux d'actualisation a été fixé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Le taux retenu est le taux Iboxx Corp AA10+ au 30 septembre 2023.

Table d'espérance de vie utilisée : INSEE TD-TV 18-20.

A compter du 30 septembre 2023, le taux de turn over a été déterminé selon un taux moyen de sortie calculé sur quatre exercices et ne prenant en compte que les démissions (recommandation CNCC).

L'engagement total des indemnités de départ à la retraite s'élève à 643 087 €.

Nous n'avons pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses retenues dans les 12 mois suivant la clôture, qui pourrait conduire à un ajustement significatif des montants comptabilisés.

#### V - Notes

##### V-1 - Actif immobilisé

| <b>Valeurs brutes</b> (Montants exprimés en milliers d'euros) | 30/09/22      | Acquisitions | Cessions et virements | 30/09/23      |
|---------------------------------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|---------------|
| Fonds de commerce                                             | 86            | -            | -                     | 86            |
| Autres immobilisations incorporelles                          | 7 256         | 1 062        | 81                    | 8 237         |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                          | <b>7 342</b>  | <b>1 062</b> | <b>81</b>             | <b>8 323</b>  |
| Terrains                                                      | 1 452         | -            | -                     | 1 452         |
| Constructions                                                 | 20 489        | 117          | -                     | 20 606        |
| Installations techniques                                      | 15 846        | 325          | 1 832                 | 14 339        |
| Autres immobilisations                                        | 5 616         | 493          | 946                   | 5 163         |
| Immobilisations en cours                                      | 289           | 1 228        | 716                   | 801           |
| Avances et acomptes                                           | 416           | -            | 252                   | 164           |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                            | <b>44 108</b> | <b>2 163</b> | <b>3 746</b>          | <b>42 525</b> |
| Participations*                                               | 36 928        | 600          | -                     | 37 528        |
| Créances rattachées                                           | 0             | -            | -                     | 0             |
| Actions propres (rachat pour annulation) (1)                  | 134           | 86           | -                     | 220           |
| Actions propres (contrat de liquidité) (1)                    | 29            | 5            | -                     | 34            |
| Prêt (2)                                                      | 954           | -            | 140                   | 814           |
| Autres (3)                                                    | 285           | 103          | 9                     | 379           |
| <b>Immobilisations financières</b>                            | <b>38 330</b> | <b>794</b>   | <b>149</b>            | <b>38 975</b> |
| <b>Total</b>                                                  | <b>89 780</b> | <b>4 019</b> | <b>3 976</b>          | <b>89 823</b> |

\*Recapitalisation à hauteur de 600 K€ de la filiale Signaux Girod Nord.

(1) Les actions propres (rachat pour annulation et contrat de liquidité) figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'achat. L'évaluation au cours de bourse du 30 septembre 2023 des 18 048 actions propres possédées par la société est de 254 K€.

(2) Le prêt de 814 K€ est un prêt accordé à la filiale International Girod.

(3) Les autres immobilisations financières s'élevant à 379 K€ sont à moins d'un an pour 346 K€. Elles sont dépréciées à hauteur de 33 K€ au 30 septembre 2023.

**B.**  
**COMPTES SOCIAUX**

| <b>Amortissements et provisions</b>      | 30/09/22      | Dotations    | Reprises     | 30/09/23      |
|------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Fonds de commerce                        | 50            | -            | -            | 50            |
| Autres immobilisations incorporelles**   | 2 851         | 95           | 82           | 2 864         |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>     | <b>2 901</b>  | <b>95</b>    | <b>82</b>    | <b>2 914</b>  |
| Terrains                                 | 242           | -            | -            | 242           |
| Constructions*                           | 14 024        | 569          | 315          | 14 278        |
| Installations techniques*                | 12 516        | 891          | 1 804        | 11 603        |
| Autres immobilisations corporelles       | 3 579         | 661          | 903          | 3 337         |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       | <b>30 361</b> | <b>2 121</b> | <b>3 022</b> | <b>29 460</b> |
| Participations***                        | 19 330        | 427          | 342          | 19 415        |
| Créances rattachées                      | -             | -            | -            | -             |
| Actions propres (rachat pour annulation) | -             | -            | -            | -             |
| Actions propres (contrat de liquidité)   | -             | -            | -            | -             |
| Autres                                   | 33            | -            | -            | 33            |
| <b>Immobilisations financières</b>       | <b>19 363</b> | <b>427</b>   | <b>342</b>   | <b>19 448</b> |
| <b>Total</b>                             | <b>52 625</b> | <b>2 643</b> | <b>3 446</b> | <b>51 822</b> |

\* Le test de dépréciation réalisé au 30 septembre 2018 au niveau de la Signalisation France, qui comprend Signaux Girod S.A. et ses filiales françaises de signalisation, a révélé une perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels rattachés à cette activité. Une dotation pour dépréciation des installations techniques a donc été constatée pour 2 580 K€, et pour dépréciation des constructions pour 647 K€. Cette dépréciation a été reprise au 30 septembre 2023 à hauteur des amortissements pratiqués et des valeurs vénale mises à jour suite aux nouvelles expertises immobilières réalisées sur les constructions durant l'exercice 2022/2023 pour 241 K€ pour les installations techniques et 74 K€ pour les constructions, soit une reprise totale de 315 K€. La reprise au 30 septembre 2022 était de 358 K€.

\*\*La dépréciation exceptionnelle du site EBusiness constatée à la clôture de l'exercice 30 septembre 2021 pour 97 K€, s'élève à la clôture de cet exercice à 49 K€.

\*\*\*Une dotation pour dépréciation de 427 K€ a été comptabilisée sur les titres de participation des filiales Signalisation France ainsi qu'une reprise de dépréciation de 342 K€.

| <b>Valeurs nettes</b>                    | 30/09/22      | Dotations    | Reprises     | 30/09/23      |
|------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Fonds de commerce                        | 36            | -            | -            | 36            |
| Autres immobilisations incorporelles     | 4 405         | 967          | (1)          | 5 373         |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>     | <b>4 441</b>  | <b>967</b>   | <b>(1)</b>   | <b>5 409</b>  |
| Terrains                                 | 1 210         | -            | -            | 1 210         |
| Constructions                            | 6 465         | (452)        | (315)        | 6 328         |
| Installations techniques                 | 3 330         | (566)        | 28           | 2 736         |
| Autres immobilisations corporelles       | 2 037         | (168)        | 43           | 1 826         |
| Immobilisations en cours                 | 289           | 1 228        | 716          | 801           |
| Avances et acomptes                      | 416           | -            | 252          | 164           |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       | <b>13 747</b> | <b>42</b>    | <b>724</b>   | <b>13 065</b> |
| Participations                           | 17 598        | 173          | (342)        | 18 113        |
| Créances rattachées                      | -             | -            | -            | -             |
| Actions propres (rachat pour annulation) | 134           | 86           | -            | 220           |
| Actions propres (contrat de liquidité)   | 29            | 5            | -            | 34            |
| Prêt                                     | 954           | -            | 140          | 814           |
| Autres                                   | 252           | 103          | 9            | 346           |
| <b>Immobilisations financières</b>       | <b>18 967</b> | <b>367</b>   | <b>(193)</b> | <b>19 527</b> |
| <b>Total</b>                             | <b>37 155</b> | <b>1 377</b> | <b>530</b>   | <b>38 001</b> |

| <b>Dotations aux amortissements et provisions</b> | 30/09/23     | 30/09/22     |
|---------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              | <b>95</b>    | <b>151</b>   |
| Terrains                                          | 0            | 0            |
| Constructions                                     | 569          | 608          |
| Installations techniques                          | 891          | 943          |
| Autres immobilisations corporelles                | 661          | 641          |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                | <b>2 121</b> | <b>2 192</b> |

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction des durées d'utilité retenues par la société suivant un mode linéaire.

L'écart constaté entre les amortissements calculés suivant les durées d'usage (amortissements linéaires ou dégressifs) et les amortissements calculés suivant les durées d'utilité est traité en provision réglementée et enregistré dans le compte « Amortissements dérogatoires » (cf. paragraphe V-5).

## V-2 - Stocks et En-cours

|                                          | 30/09/23<br>Brut | 30/09/23<br>Dépréciations | 30/09/23<br>Net | 30/09/22<br>Net |
|------------------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Matières premières et approvisionnements | 4 891            | -                         | 4 891           | 5 845           |
| En-cours de production                   | 2 626            | -                         | 2 626           | 3 296           |
| Produits intermédiaires et finis         | 1 039            | 181                       | 858             | 966             |
| <b>Total</b>                             | <b>8 556</b>     | <b>181</b>                | <b>8 375</b>    | <b>10 107</b>   |

## V-3 - Créances d'Exploitation

|                              | 30/09/23<br>Brut | 30/09/23<br>Dépréciations | 30/09/23<br>Net | 30/09/22<br>Net |
|------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Clients et comptes rattachés | 7 233            | 8                         | 7 225           | 6 355           |
| Autres créances              | 9 186            | -                         | 9 186           | 12 262          |
| Charges constatées d'avance  | 790              | -                         | 790             | 676             |
| <b>Total</b>                 | <b>17 209</b>    | <b>8</b>                  | <b>17 201</b>   | <b>19 293</b>   |

Les échéances des créances d'exploitation sont toutes à moins d'un an.

Un contrat d'affacturage a été mis en place au cours de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2023, le montant des créances cédées s'élevait à 5,1 M€, dont 4,8 M€ financés à la clôture. Le solde se compose de créances en réserves de financement et du fonds de garantie. L'impact en compte de résultat est de l'ordre de 123 K€.

La créance de CICE a été intégralement remboursée au cours de l'exercice ainsi que la dette envers les filiales du groupe. Leur solde est donc nul.

**B.**  
**COMPTES SOCIAUX**

**V-4 - Capitaux Propres**

|                                      | Capital       | Résultat de l'exercice | Réserves      | Subv. Invest. | Provision réglementées | Totaux capitaux propres |
|--------------------------------------|---------------|------------------------|---------------|---------------|------------------------|-------------------------|
| <b>Situation nette au 30/09/2021</b> | <b>13 422</b> | <b>47</b>              | <b>31 268</b> | <b>296</b>    | <b>8 559</b>           | <b>53 592</b>           |
| Dividende distribué                  | -             | -                      | -             | -             | -                      | 0                       |
| Autres affectations du résultat      | -             | (47)                   | 47            | -             | -                      | 0                       |
| Résultat 30/09/22                    | -             | 186                    | -             | -             | -                      | 186                     |
| Autres mouvements                    | -             | -                      | -             | (100)         | (642)                  | (742)                   |
| <b>Situation nette au 30/09/2022</b> | <b>13 422</b> | <b>186</b>             | <b>31 315</b> | <b>196</b>    | <b>7 917</b>           | <b>53 036</b>           |
| Dividende distribué                  | -             | -                      | -             | -             | -                      | 0                       |
| Autres affectations du résultat      | -             | (186)                  | 186           | -             | -                      | 0                       |
| Résultat 30/09/23                    | -             | 2 435                  | -             | -             | -                      | 2 435                   |
| Autres mouvements                    | -             | -                      | -             | -             | (702)                  | (702)                   |
| <b>Situation nette au 30/09/2023</b> | <b>13 422</b> | <b>2 435</b>           | <b>31 501</b> | <b>196</b>    | <b>7 215</b>           | <b>54 769</b>           |

**V-5 - Provisions**

Provisions réglementées :

Conformément au règlement CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les écarts constatés entre les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'utilité et les amortissements calculés suivant la méthode de la durée d'usage sont enregistrés en « provisions pour amortissements dérogatoires ».

| <b>Provisions réglementées</b>        | 30/09/22 | Dotations | Reprises | 30/09/23 |
|---------------------------------------|----------|-----------|----------|----------|
| Provision amortissements dérogatoires | 7 917    | 355       | 1 057    | 7 215    |
| Dotations et reprises exceptionnelles |          | 355       | 1 057    |          |

Autres provisions :

|                                                 | 30/09/22      | Dotations  | Reprises Utilisées | Reprises Non utilisées | 30/09/23      |
|-------------------------------------------------|---------------|------------|--------------------|------------------------|---------------|
| <b>Provisions pour risques et charges</b>       |               |            |                    |                        |               |
| Provisions sociales*                            | 127           | -          | 82                 | -                      | 45            |
| Provisions sur risques juridiques**             | 655           | 73         | 8                  | 273                    | 447           |
| Provisions pour charges                         |               |            |                    |                        |               |
| <b>Total provisions pour risques et charges</b> | <b>782</b>    | <b>73</b>  | <b>90</b>          | <b>273</b>             | <b>492</b>    |
| <b>Provisions pour dépréciations</b>            |               |            |                    |                        |               |
| Fonds de commerce                               | 50            | -          | -                  | -                      | 50            |
| Autres immobilisations incorporelles            | 73            | -          | 24                 | -                      | 49            |
| Constructions                                   | 192           | -          | 74                 | -                      | 118           |
| Installations techniques                        | 1 151         | -          | 241                | -                      | 910           |
| Titres de participation                         | 19 330        | 427        | 342                | -                      | 19 415        |
| Autres immobilisations financières              | 33            | -          | -                  | -                      | 33            |
| Stocks                                          | 144           | 37         | -                  | -                      | 181           |
| Créances clients                                | 31            | 1          | 24                 | -                      | 8             |
| Autres créances                                 | -             | -          | -                  | -                      | -             |
| <b>Total provisions pour dépréciations</b>      | <b>21 004</b> | <b>465</b> | <b>705</b>         | <b>-</b>               | <b>20 764</b> |
| Dont dotations et reprises                      |               |            |                    |                        |               |
| D'exploitation                                  |               | 111        | 36                 | -                      |               |
| Financières                                     |               | 427        | 342                | -                      |               |
| Exceptionnelles                                 |               | -          | 417                | 273                    |               |

\*Les provisions sociales constatées à hauteur de 45 K€ correspondent à l'estimation des sommes à payer au titre des médailles du travail évaluées en fonction de l'ancienneté des salariés sur une base actuarielle. Un accord d'entreprise a fixé les modalités de calcul et de distribution des primes liées aux médailles du travail.

\*\* Au 30 septembre 2023, la provision correspond pour 147 K€ à des litiges à l'égard du personnel et pour 300 K€ au risque encouru dans le cadre du litige en cours concernant le prétendu préjudice subi pendant la période pour laquelle la société a été condamnée pour entente en 2010, pour des contrats antérieurs à 2006. Lors de l'exercice précédent, une provision concernant le soutien financier vis-à-vis des filiales avait été comptabilisée, celle-ci étant devenue sans objet, elle fait l'objet d'une reprise au titre de cet exercice pour 273 K€.

Provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles antérieures à mars 2006 :

Suite au jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, il reste en cours le traitement d'un dossier concernant une collectivité qui vise à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elle prétend avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par celle-ci.

Dans ce cadre, le solde de provision pour risque en fin d'exercice est maintenu à 300 K€ sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par la société.

## V-6 - Dettes Financières

|                                                                   | 30/09/23       | 30/09/22       |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Emprunts et dettes financières</b>                             |                |                |
| Emprunts à long et moyen terme                                    | 13 857         | 6 905          |
| Participation des salariés                                        | -              | -              |
| Intérêts courus                                                   | 39             | 7              |
| Compte courant groupe                                             | -              | 472            |
| Cash pooling passif                                               | -              | -              |
| Concours bancaires courants                                       | -              | -              |
| Divers                                                            | 44             | 45             |
| <b>Total emprunts et dettes financières</b>                       | <b>13 940</b>  | <b>7 428</b>   |
| Echéances :                                                       |                |                |
| Remboursables à moins d'un an                                     | 1 913          | 2 243          |
| Remboursables à plus d'un an et moins de cinq ans                 | 6 228          | 4 618          |
| Remboursables à plus de cinq ans                                  | 5 799          | 567            |
| <b>Total emprunts et dettes financières à long et moyen terme</b> | <b>13 940</b>  | <b>7 428</b>   |
| <b>Emprunts et dettes financières</b>                             | <b>13 940</b>  | <b>7 428</b>   |
| Valeurs mobilières de placement                                   | -              | -              |
| Cash pooling actif                                                | (7 420)        | (8 512)        |
| Disponibilités                                                    | (14 108)       | (3 601)        |
| <b>Endettement net</b>                                            | <b>(7 588)</b> | <b>(4 685)</b> |

Un emprunt souscrit par Signaux Girod S.A. est soumis à un covenant, susceptible d'entraîner un remboursement anticipé en cas de non-respect. La dette financière concernée s'élève à 469 K€ à fin septembre 2023 (contre 719 K€ au 30 septembre 2022).

Le calcul du ratio financier afférent au « covenant » est effectué sur une base annuelle et doit être respecté au 30 septembre.

Au 30 septembre 2023, Signaux Girod S.A. respectait ce covenant.

## V-7 - Dettes d'Exploitation

|                                          | 30/09/23     | 30/09/22     |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 5 419        | 5 965        |
| Autres dettes d'exploitation             | 2 972        | 2 767        |
| Produits constatés d'avance              | 93           | 178          |
| <b>Total des dettes d'exploitation</b>   | <b>8 484</b> | <b>8 910</b> |

Les échéances des dettes d'exploitation sont toutes à moins d'un an.



**B.**  
**COMPTES SOCIAUX**

**V-8 - Charges à payer – Produits à recevoir - Charges et Produits constatés d'avance**

| <b>Charges à payer</b>                   | 30/09/23     | 30/09/22     |
|------------------------------------------|--------------|--------------|
| Emprunts et dettes financières diverses  | 34           | -            |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 509          | 765          |
| Dettes sur immobilisations               | -            | -            |
| Clients avoirs à établir                 | 220          | 463          |
| Dettes fiscales et sociales              | 1 317        | 1 131        |
| Autres charges à payer                   | 12           | 24           |
| Intérêts bancaires à payer               | 5            | 4            |
| <b>Total des charges à payer</b>         | <b>2 097</b> | <b>2 387</b> |

| <b>Produits à recevoir</b>           | 30/09/23     | 30/09/22     |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Clients factures à établir           | 1 054        | 1 512        |
| Autres créances, produits à recevoir | 182          | 226          |
| Intérêts courus à recevoir           | 46           | -            |
| <b>Total des produits à recevoir</b> | <b>1 282</b> | <b>1 738</b> |

| <b>Charges constatées d'avance</b>           | 30/09/23   | 30/09/22   |
|----------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Total des charges constatées d'avance</b> | <b>790</b> | <b>676</b> |

| <b>Produits constatés d'avance</b>            | 30/09/23  | 30/09/22   |
|-----------------------------------------------|-----------|------------|
| <b>Total des produits constatées d'avance</b> | <b>93</b> | <b>178</b> |

**V-9 - Eléments relevant de plusieurs postes du Bilan**

|                                        | Entreprises liées | Participations |
|----------------------------------------|-------------------|----------------|
| <b>Immobilisations financières</b>     |                   |                |
| Participations                         | 18 113            |                |
| Créances rattachées                    | -                 |                |
| Prêts                                  | 814               |                |
| <b>Actif circulant</b>                 |                   |                |
| Clients et comptes rattachés           | 4 461             |                |
| Autres créances                        | 7 534             |                |
| <b>Dettes</b>                          |                   |                |
| Fournisseurs et comptes rattachés      | 1 479             |                |
| Autres dettes                          | 144               |                |
| <b>Produits et charges financières</b> |                   |                |
| Produits de participation              | 440               |                |
| Autres produits financiers             | 286               |                |
| Charges financières                    | 36                |                |

**V-10 - Chiffre d'affaires**

|                                 | 30/09/2023    | Variation    | 30/09/2022    |
|---------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe  | 29 907        | 4 802        | 25 105        |
| Chiffre d'affaires groupe       | 20 153        | 539          | 19 614        |
| <b>Chiffre d'affaires total</b> | <b>50 060</b> | <b>5 341</b> | <b>44 719</b> |

|                                 | 30/09/2023    | Variation    | 30/09/2022    |
|---------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Chiffre d'affaires France       | 49 621        | 5 344        | 44 277        |
| Chiffre d'affaires Etranger     | 439           | (3)          | 442           |
| <b>Chiffre d'affaires total</b> | <b>50 060</b> | <b>5 341</b> | <b>44 719</b> |

### V-11 - Transferts de charges d'exploitation

| Transferts de charges d'exploitation                  | 30/09/2023 | 30/09/2022 |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|
| Entretien et réparation                               | 28         | 1          |
| Autres charges externes                               | 73         | 91         |
| Indemnités départ retraite                            | 47         | 26         |
| Formation et remboursements sociaux                   | 103        | 40         |
| Refacturation charges filiales                        | 147        | 162        |
| <b>Total des transferts de charges d'exploitation</b> | <b>398</b> | <b>320</b> |

### V-12 - CICE

Durant cet exercice, la créance de CICE due au titre de l'année 2018 a été intégralement remboursée à hauteur de 706 K€ (dont 472 K€ reversés aux filiales en intégration fiscale). Il n'y a donc plus de créance due à la clôture de l'exercice 30 septembre 2023.

### V-13 - Résultat Financier

|                                                    | 30/09/23     | 30/09/22     |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Produits financiers</b>                         |              |              |
| Dividendes                                         | 440          | 400          |
| Intérêts des comptes courants et créances          | 410          | 38           |
| Reprises sur amortissements et provisions          | 342          | -            |
| Autres                                             | 5            | 8            |
| <b>Total des produits financiers</b>               | <b>1 197</b> | <b>446</b>   |
| <b>Charges financières</b>                         |              |              |
| Dotations aux amortissements et provisions         | 427          | 1 047        |
| Intérêts sur emprunts et assimilés                 | 396          | 79           |
| Perte sur créances rattachées à des participations | -            | -            |
| Autres                                             | 1            | 6            |
| <b>Total des charges financières</b>               | <b>824</b>   | <b>1 132</b> |
| <b>Résultat financier</b>                          | <b>373</b>   | <b>(686)</b> |

### V-14 - Résultat exceptionnel

| Résultat exceptionnel        | Produits | Charges | Net          |
|------------------------------|----------|---------|--------------|
| Sur opérations de gestion    | (5)      | 133     | (138)        |
| Sur opérations en capital    | 116      | 94      | 22           |
| Amortissements et provisions | 1 748    | 355     | 1 393        |
| <b>Résultat exceptionnel</b> |          |         | <b>1 277</b> |

### V-15 - Impôts – Accroissements, allègements de la dette future d'impôt et ventilation de l'impôt

|                                                       |       |              |
|-------------------------------------------------------|-------|--------------|
| <b>Accroissements</b>                                 |       |              |
| Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires | 7 215 |              |
| <b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>       |       | <b>1 804</b> |
| <b>Allègements</b>                                    |       |              |
| Provisions non déductibles                            |       |              |
| - Participation des salariés                          |       |              |
| - Organique                                           | 37    |              |
| Autres                                                |       |              |
| Total                                                 | 37    |              |
| <b>Allègement de la dette future d'impôt</b>          |       | <b>9</b>     |
| Eléments de taxation éventuelle                       | 0     |              |
| <b>Accroissement de la dette future d'impôt</b>       |       | <b>0</b>     |

## B. COMPTES SOCIAUX

| Ventilation de l'impôt | Résultat avant impôt | Impôt | Résultat net après impôt |
|------------------------|----------------------|-------|--------------------------|
| Résultat courant       | 1 173                | 0     | 1 173                    |
| Résultat exceptionnel  | 1 277                | 15    | 1 262                    |
| Total                  | 2 450                | 15    | 2 435                    |

La charge d'impôt de 15 K€ correspond pour 114 K€ à l'impôt qu'aurait payé les filiales bénéficiaires, et donc au « boni d'intégration fiscale » acquis à la société tête de groupe, d'un redressement d'impôt suite au contrôle fiscal pour 48 K€ et de la charge d'impôt s'élevant à 81 K€ calculé sur le résultat d'ensemble.

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt aurait été de 371 K€.

### V-16 - Tableau des filiales et participations

|                                                                      | Capital | Autres capitaux propres | % de détention | Valeur brute titres | Valeur nette titres | Prêts avances bruts | Prêts avances nets | Dividende encaissé | Résultat net | Chiffre d'affaires |
|----------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------|--------------------|
| <b>Détenues à 50 % et plus</b>                                       |         |                         |                |                     |                     |                     |                    |                    |              |                    |
| Sas International Girod <sup>1</sup><br>Siret 443 137 021            | 9 700   | (3 797)                 | 100.00         | 9 700               | 9 700               | 814                 | 814                | 1 734              | 1 580        | 260                |
| SAS Sociétés <sup>1</sup><br>Spécialisées Girod<br>Siret 481 957 041 | 3 736   | 2 636                   | 100.00         | 3 736               | 3 736               |                     |                    | 445                | 38           | 24                 |
| SAS Signaux<br>GIROD EST<br>Siret 959 502 345                        | 250     | 169                     | 100.00         | 6 774               | 419                 |                     |                    | 0                  | 47           | 10 072             |
| SAS Signaux<br>GIROD NORD<br>Siret 332 201 458                       | 250     | (54)                    | 100.00         | 7 789               | 196                 |                     |                    | 0                  | (131)        | 10 315             |
| SARL Signaux<br>GIROD OUEST<br>Siret 442 213 724                     | 250     | (117)                   | 100.00         | 2 512               | 133                 |                     |                    | 0                  | (8)          | 10 312             |
| SARL Signaux<br>GIROD SUD<br>Siret 338 395 858                       | 1 005   | 2 734                   | 100.00         | 6 060               | 3 739               |                     |                    | 0                  | 165          | 14 757             |
| SAS Signaux<br>GIROD La Réunion<br>Siret 515 340 693                 | 50      | 140                     | 100.00         | 955                 | 190                 |                     |                    | 0                  | 148          | 1 533              |

Au 30 septembre 2023, Signaux Girod S.A. garantit des lignes de crédit de sa sous-filiale roumaine GSR pour 900 K€.

<sup>1</sup> Sièges sociaux : 39400 Bellefontaine

### V-17 - Résultats des cinq derniers exercices

|                                                                              | 2018/2019  | 2019/2020  | 2020/2021  | 2021/2022  | 2022/2023  |
|------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Capital social                                                               | 14 807 806 | 14 807 806 | 13 422 500 | 13 422 500 | 13 422 500 |
| Nombre d'actions                                                             | 1 139 062  | 1 139 062  | 1 032 500  | 1 032 500  | 1 032 500  |
| Opérations et résultat de l'exercice                                         |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires hors taxes (K€)                                           | 39 573     | 37 408     | 42 685     | 44 719     | 50 060     |
| Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions (K€)      | (1 356)    | 3 784      | 4 269      | 2 577      | 3 435      |
| Impôt sur les bénéfices (K€)                                                 | (338)      | 106        | (73)       | (156)      | 15         |
| Participation des salariés (K€)                                              | 0          | 0          | 0          | 0          | 0          |
| Résultat net (K€)                                                            | 3 136      | (3 765)    | 47         | 186        | 2 435      |
| Résultat distribué au cours de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)            | 0.00       | 0.00       | 0.00       | 0.00       | 0.00       |
| Résultat distribué au titre de l'exercice, hors avoir fiscal (K€)            | 0.00       | 0.00       | 0.00       | 0.00       | 0.00       |
| Résultat par action                                                          |            |            |            |            |            |
| Bénéfice net par action                                                      | 2.75       | (3.31)     | 0.05       | 0.18       | 2.36       |
| Bénéfice après impôt, participation, avant dot. Amortissements et provisions | (0.89)     | 3.23       | 4.21       | 2.65       | 3.31       |
| Dividende attribué à chaque action                                           | 0.00       | 0.00       | 0.00       | 0.00       | 0.00       |
| Personnel                                                                    |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen employé                                                       | 245        | 245        | 250        | 251        | 249        |
| Montant de la masse salariale, charges incluses (K€)                         | 9 889      | 9 890      | 10 543     | 10 271     | 10 462     |

### V-18 - Rémunérations et effectifs

| Effectif moyen | Cadres | Maîtrise | Employés | Ouvriers | Total |
|----------------|--------|----------|----------|----------|-------|
| 2021/2022      | 37     | 19       | 100      | 95       | 251   |
| 2022/2023*     | 34     | -        | 126      | 89       | 249   |

\*A compter de cet exercice, les agents de maîtrise sont inclus dans la catégorie « Employés ».

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la société s'élève à 932 K€.

#### Rémunération des dirigeants (membres du Conseil d'administration) :

|                        | 2022/2023 | 2021/2022 |
|------------------------|-----------|-----------|
| Par Signaux Girod S.A. | 318       | 323       |
| Par les sociétés liées | 54        | 54        |

Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

## B. COMPTES SOCIAUX

### V-19 - Engagements hors bilan et passifs éventuels

a) Engagements hors bilan :

| Engagements donnés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 30/09/23 | 30/09/22 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|
| Emprunts garantis par des sûretés réelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 3 334    | 3 722    |
| Indemnités de fin de carrière*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 643      | 843      |
| Créances clients cédées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 4 833    | 3 367    |
| Commande d'investissements en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 850      | 1 503    |
| *Au 30 septembre 2023, elles ont fait l'objet d'un versement partiel à un organisme extérieur à l'entreprise : la valeur du contrat collectif d'assurance indemnités de fin de carrière s'élève à 144 K€.                                                                                                                                                                               |          |          |
| Le montant des indemnités de fin de carrière a été déterminé individuellement par individu en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice sur des bases actuarielles. Les hypothèses retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation de 4.06 %, taux de progression des salaires de 2.0 %, taux de turnover cadres de 3.98 % et non cadres de 5.52 %. Au 30 septembre 2023 |          |          |
| Engagements reçus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 30/09/23 | 30/09/22 |
| Cautions sur marchés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 131      | 131      |
| Garanties de paiement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 635      | -        |

En octobre 2023, la société Signaux Girod S.A. a signé un contrat de location d'une centrale photovoltaïque située sur son terrain avec autoconsommation individuelle et revente du surplus. Ce contrat est assorti d'une promesse de bail pour sécuriser le foncier nécessaire à l'édification de la centrale.

Le bailleur a donc en charge de construire la centrale et la location prendra effet lors de la mise en service pour une durée de 20 ans. La redevance annuelle est fixée à 49 K€.

b) Passifs éventuels

Suite au jugement rendu par l'Autorité de la concurrence en décembre 2010, il reste en cours le traitement d'un dossier concernant une collectivité qui vise à obtenir une indemnisation du préjudice qu'elle prétend avoir subi en conséquence des pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par l'Autorité de la concurrence. Le groupe conteste les arguments développés par celle-ci. Au titre de ce litige, la provision comptabilisée dans les comptes est de 300 K€ au 30 septembre 2023.

Cette provision pour risque a été comptabilisée sur la base de la meilleure estimation du risque encouru par la société.

A l'exception des litiges évoqués ci-dessus, Signaux Girod S.A. n'a pas connaissance de litiges ou passifs éventuels dont l'impact sur les états financiers pourrait être significatif et qui n'aurait pas été pris en compte dans l'établissement des comptes consolidés au 30 septembre 2023.

### V-20 - Crédit-Bail

|                                  | Terrains  | Constructions | Autres immobilisations<br>incorporelles | Total        |
|----------------------------------|-----------|---------------|-----------------------------------------|--------------|
| Valeur d'origine                 | 78        | 347           | 3 217                                   | 3 642        |
| Amortissements                   | -         | -             | -                                       | -            |
| Exercices antérieurs             | -         | 195           | 1 239                                   | 1 434        |
| Exercice en cours                | -         | 35            | 536                                     | 571          |
| <b>Valeur nette</b>              | <b>78</b> | <b>117</b>    | <b>1 442</b>                            | <b>1 637</b> |
| <b>Redevances payées</b>         |           |               |                                         |              |
| Exercices antérieurs             | 80        | 350           | 1 408                                   | 1 838        |
| Exercice en cours                | 6         | 30            | 620                                     | 656          |
| Total                            | 86        | 380           | 2 028                                   | 2 494        |
| <b>Redevances à payer</b>        |           |               |                                         |              |
| A un an au plus                  | 6         | 30            | 620                                     | 656          |
| A plus d'un an et moins de 5 ans | 5         | 22            | 795                                     | 822          |
| A plus de 5 ans                  | 0         | 0             | 0                                       | 0            |
| Total                            | <b>11</b> | <b>52</b>     | <b>1 415</b>                            | <b>1 478</b> |
| <b>Valeur résiduelle</b>         | <b>0</b>  | <b>0</b>      | <b>0</b>                                | <b>0</b>     |

## V-21 - Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination : SAS L'ACTION GIROD  
Siège social : 39400 Bellefontaine

## V-22 - Capital social

|                                            | 30/09/2022       | Variation de la répartition des actions | Actions créées ou remboursées | 30/09/2023       |
|--------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|------------------|
| Nombre d'actions à droit de vote double*   | 741 365          | 203                                     | -                             | 741 568          |
| Nombre d'actions sans droit de vote double | 279 533          | (6 649)                                 | -                             | 272 884          |
| Nombre d'actions auto-détenues             | 11 602           | 6 446                                   | -                             | 18 048           |
| <b>Total</b>                               | <b>1 032 500</b> | <b>0</b>                                | <b>0</b>                      | <b>1 032 500</b> |

\*L'article 30, alinéa 3, des statuts de Signaux Girod S.A. précise : « Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ».

La valeur nominale de l'action Signaux Girod S.A. est de 13 €.

Au cours de l'exercice 2012/2013, la société a mis en place un programme de rachat d'actions propres.

A la clôture de l'exercice 2022/2023, la société possédait :

- 15 894 actions propres au titre du contrat de rachat de titres pour annulation,
- 2 154 actions propres au titre du contrat de liquidité.

## V-23 - Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles en matière :

- de dettes à long terme sont recensées dans la note V- 6 Dettes financières,
  - de lettres de crédit, garanties, sont recensées dans la note V-19 Engagements hors bilan et passifs éventuels.
- Les obligations contractuelles relatives aux contrats de locations simples portent sur des baux immobiliers et sur des contrats de location de véhicules et se répartissent de la façon suivante :

| <b>Locations simples</b>           | Au 30/09/23 | A moins d'un an | De un à cinq ans | A plus de cinq ans |
|------------------------------------|-------------|-----------------|------------------|--------------------|
| Montant des échéances restant dues | 237         | 96              | 140              | 0                  |

## V-24 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de SAINT PAUL LES DAX (40) en date du 27 octobre 2023 au prix de 590 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 362 K€.

La société Signaux Girod S.A. a procédé en date du 15 décembre 2023, à la fermeture de son établissement secondaire situé à AVIGNONNET (38).

Dans le cadre de sa transition énergétique, la société Signaux Girod S.A. a débuté en octobre 2023 un projet d'installation d'ombrières photovoltaïques abritant partiellement le parking de son site de production de Bellefontaine (39). Cet investissement permettra à l'usine d'autoconsommer selon ses besoins et de revendre le surplus au réseau.

La mise en service devrait intervenir à la fin du premier semestre de l'exercice 2023/2024.

## V-25 - Evénements majeurs de l'exercice

### Conflit Russo-Ukrainien :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a d'importantes répercussions sur les marchés financiers et les prix de certaines matières premières, et va impacter l'ensemble de l'économie mondiale. Ces événements, de

## **B.** **COMPTES SOCIAUX**

par leurs natures et multiples conséquences possibles à court et moyen terme, constituent une source potentielle de risque et d'incertitude forte. Pour la société Signaux Girod S.A., compte tenu de ses activités, les risques directs restent limités. Les risques indirects économiques, financiers, politiques, géopolitiques pourraient quant à eux avoir des impacts, au même titre que pour l'ensemble des acteurs économiques en général. La société Signaux Girod S.A. ne peut à ce jour évaluer les conséquences indirectes de la crise en Ukraine sur ses activités. Ils dépendront fortement de l'évolution de la nature du conflit. A la date de l'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2023 du groupe, la direction de la société Signaux Girod S.A. estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

### **Autres événements majeurs :**

La société Signaux Girod S.A. avait fait l'objet en juin 2021 d'une mesure de saisie administrative à tiers détenteur par le conseil départemental de Savoie pour un montant de 1,2 M€. Suite à un arrêt rendu par la Cour d'appel du 13 juillet 2023 réduisant le montant de la condamnation solidaire fixé en première instance, la somme de 489 K€ a été restituée à la société Signaux Girod S.A. L'exercice des voies de recours est toujours en cours pour le solde restant.

Un contrôle URSSAF a fait l'objet d'un redressement de 93 K€.

Le litige avec la société APRR s'est soldé durant l'exercice précédent et a permis la restitution d'une somme de 185 K€ en décembre 2022 suite à un arrêt de cour d'appel rendu en juillet 2022.

La société Signaux Girod S.A. a souscrit quatre prêts participatifs « Relance » pour un montant global de 8 M€ destiné à financer des projets de développements et d'investissements.

Au cours de cette période, la société a subi, comme la plupart des acteurs économiques, une augmentation du coût de l'énergie. Pour pallier ces hausses, la politique tarifaire a été revue et d'importantes mesures internes d'économies d'énergie ont été entreprises.

### **Evolutions des participations :**

La société Signaux Girod S.A. a recapitalisé sa filiale Signaux Girod Nord à hauteur de 600 K€.

## **V-26 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société Signaux Girod,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Signaux Girod relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation et l'évaluation des provisions pour litiges liés à des pratiques anticoncurrentielles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

### *Autres informations*

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 26 janvier 2024

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Mazars Bourgogne**  
**Franche-Comté**

Frédéric Jentellet  
Associé

Latif Ergin  
Associé

## I - Données relatives aux comptes consolidés

### I-1 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

|                           | 30/09/2023     | 30/09/2022     | Variation %  |
|---------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Signalisation France      | 69 299         | 66 154         | 4.8 %        |
| Activités spécialisées    | 10 036         | 9 998          | 0.4 %        |
| Activités internationales | 25 918         | 26 431         | (1.9 %)      |
| <b>Total</b>              | <b>105 253</b> | <b>102 583</b> | <b>2.6 %</b> |

### I-2 - Contribution au résultat net consolidé

| 30/09/2022                                            | Signalisation France | Sociétés spécialisées | Activités internationales | Ajustements et éliminations | Total          |
|-------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires externe</b>                     | <b>66 154</b>        | <b>9 998</b>          | <b>26 431</b>             |                             | <b>102 583</b> |
| Inter secteurs                                        | 510                  | 1 034                 | 1                         | (1 545)                     | -              |
| <b>Chiffre d'affaires total</b>                       | <b>66 664</b>        | <b>11 032</b>         | <b>26 432</b>             | <b>(1 545)</b>              | <b>102 583</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                  | <b>(1 372)</b>       | <b>672</b>            | <b>(378)</b>              | -                           | <b>(1 078)</b> |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          | <b>(580)</b>         | <b>(486)</b>          | <b>(2 173)</b>            | -                           | <b>(3 239)</b> |
| Résultat financier                                    |                      |                       |                           |                             | (264)          |
| Charge d'impôt sur le résultat                        |                      |                       |                           |                             | (164)          |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées |                      |                       |                           |                             | 16             |
| Résultat des activités abandonnées                    |                      |                       |                           |                             | -              |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                     | <b>(451)</b>         | <b>(669)</b>          | <b>(2 531)</b>            | -                           | <b>(3 651)</b> |

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

| 30/09/2023                                            | Signalisation France | Sociétés spécialisées | Activités internationales | Ajustements et éliminations | Total          |
|-------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires externe</b>                     | <b>69 299</b>        | <b>10 036</b>         | <b>25 918</b>             |                             | <b>105 253</b> |
| Inter secteurs                                        | 506                  | 1 150                 | 278                       | (1 934)                     | -              |
| <b>Chiffre d'affaires total</b>                       | <b>69 805</b>        | <b>11 186</b>         | <b>26 196</b>             | <b>(1 934)</b>              | <b>105 253</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                  | <b>1 307</b>         | <b>562</b>            | <b>2 171</b>              | -                           | <b>4 040</b>   |
| <b>Résultat opérationnel</b>                          | <b>1 539</b>         | <b>91</b>             | <b>1 945</b>              | -                           | <b>3 575</b>   |
| Résultat financier                                    |                      |                       |                           |                             | (376)          |
| Charge d'impôt sur le résultat                        |                      |                       |                           |                             | (223)          |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées |                      |                       |                           |                             | -              |
| Résultat des activités abandonnées                    |                      |                       |                           |                             | -              |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>                     | <b>1 543</b>         | <b>(93)</b>           | <b>1 526</b>              | -                           | <b>2 976</b>   |

Nota : Les chiffres sont présentés conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

## II - Données relatives à la société mère

### Evolution du chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires de Signaux Girod S.A. et sa répartition s'analyse comme suit :

| En milliers d'euros            | 30/09/2023    | 30/09/2022    | Variation    |
|--------------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 29 907        | 25 105        | 4 802        |
| Chiffre d'affaires groupe      | 20 153        | 19 614        | 539          |
| <b>Total</b>                   | <b>50 060</b> | <b>44 719</b> | <b>5 341</b> |

### II-1 - Méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

### II-2 - CICE

Durant cet exercice, la créance de CICE due au titre de l'année 2018 a été intégralement remboursée à hauteur de 706 K€ (dont 472 K€ reversés aux filiales en intégration fiscale). Il n'y a donc plus de créance due à la clôture de l'exercice 30 septembre 2023.

### II-3 - Résultat financier

Eu égard à la situation nette de certaines sociétés, la direction du groupe a décidé de constituer ou/et de reprendre des provisions sur les postes concernés. Ces provisions ou/et reprises couvrent les dépréciations de certains titres de participation et des créances sur certaines filiales.

Compte tenu des résultats constatés au niveau des filiales de signalisation françaises, une dotation nette de reprise a été constatée pour un montant de 85 K€.

Au cours de cet exercice la filiale Sociétés Spécialisées Girod a versé un dividende de 440 K€. Sociétés Spécialisées Girod avait versé un dividende de 400 K€ au cours de l'exercice précédent.

### II-4 - Informations sur les délais de paiement

Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu :

| 30/09/2023                                         | Total échues | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | Plus de 90 jours |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|------------------|
| Montant des factures HT                            | 289          | 231          | -             | 11*           | 47*              |
| Pourcentage du montant HT des achats de l'exercice | 0.8 %        | 0.6 %        | 0.0 %         | 0.0 %         | 0.1 %            |
| Nombre de factures échues                          | 137          |              |               |               |                  |

*\*Factures relatives à des dettes litigieuses*

Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu

| 30/09/2023                                                    | Total échues | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | Plus de 90 jours |
|---------------------------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|---------------|------------------|
| Montant des factures HT                                       | 1 123        | 479          | 260           | 95            | 290              |
| Pourcentage du montant HT du chiffre d'affaires de l'exercice | 2.2 %        | 1.0 %        | 0.5 %         | 0.2 %         | 0.6 %            |
| Nombre de factures échues                                     | 610          |              |               |               |                  |

## II-5 - Dividende

Le résultat net social par action diluée ressort cette année à 2.36 € contre 0.18 € en 2021/2022. Au niveau consolidé, en normes IFRS, il ressort à 2.88 € contre -3.54 € en 2021/2022.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 1 € par action au titre de l'exercice 2022/2023.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

## II-6 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code s'élèvent à un montant global de 31 521 €.

## II-7 - Actionnariat

Principal actionnaire nominatif connu au 30 septembre 2023 :

SAS Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod : 69 %

Le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre des dispositifs d'épargne visés à l'article 225-102 du code de commerce.

Aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

## II-8 - Mouvements sur actions propres

Au cours de l'exercice, les actions propres possédées par la société ont varié de la façon suivante :

|                                   | Au 30/09/2022 | Variation    | Au 30/09/2023 |
|-----------------------------------|---------------|--------------|---------------|
| Contrat de rachat pour annulation | 9 344         | 6 550        | 15 894        |
| Contrat de liquidité              | 2 258         | (104)        | 2 154         |
| <b>Total</b>                      | <b>11 602</b> | <b>6 446</b> | <b>18 048</b> |

## II-9 - Données relatives aux filiales détenues directement

|                             | R.C.S.    | Chiffres d'affaires | Résultats nets |
|-----------------------------|-----------|---------------------|----------------|
| Signaux GIROD La Réunion    | 515340693 | 1 533               | 148            |
| Signaux GIROD SUD           | 338395858 | 14 757              | 165            |
| Signaux GIROD EST           | 959502345 | 10 072              | 47             |
| Signaux GIROD NORD          | 332201458 | 10 315              | (131)          |
| Signaux GIROD OUEST         | 442213724 | 10 312              | (8)            |
| International Girod         | 443137021 | 260                 | 1 580          |
| Sociétés Spécialisées Girod | 481957041 | 24                  | 38             |

## II-10 - Perspectives

Pour l'exercice 2023/2024,

### Signalisation France :

Nous ressentons une diminution de la demande en ce début de nouvel exercice. Nous prévoyons donc une baisse du volume de chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent et un niveau de résultats en deçà de ceux réalisés lors cet exercice clos le 30 septembre 2023.

### Sociétés spécialisées :

Nous espérons maintenir le niveau d'activité et de résultats sur ce secteur.

**Activités internationales :**

L'activité des filiales internationales devrait connaître un léger recul avec un maintien de la rentabilité.

**II-11 - Evolution des participations**

Le 14 décembre 2022, la société International Girod, a cédé 100% des titres de la société Girodservices, sa filiale espagnole, à la société Cinnia Group S.L., société de droit espagnol. L'actif net de l'entité, s'élevant à 100 K€ avait été classé en actifs destinés à être cédés au 30 septembre 2022. L'entité a été cédée au cours de l'exercice 2023 et impacte négativement le ROC à hauteur de 147 K€. Cette perte est néanmoins compensée par la reconnaissance d'une plus-value comptabilisée en résultat opérationnel pour 165 K€ dans l'entité International Girod.

Le 5 janvier 2023, International Girod a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution anticipée de la société M-2 implantée en Lettonie et sa mise en liquidation conventionnelle. Au 30 septembre 2022, l'ensemble des actifs de l'entité ont fait l'objet de dépréciations lorsque celles-ci paraissaient nécessaires. Ces évaluations ont été ajustées au 30 septembre 2023 selon l'évolution des opérations de liquidation. Elle a notamment cédé son bâtiment selon acte signé le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Aucun risque sous-jacent n'est apparu.

**II-12 - Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

La société Signaux Girod S.A. a cédé le bâtiment de SAINT PAUL LES DAX (40) en date du 27 octobre 2023 au prix de 590 K€. La plus-value constatée est de l'ordre de 362 K€.

La société Signaux Girod S.A. a procédé en date du 15 décembre 2023, à la fermeture de son établissement secondaire situé à AVIGNONET (38).

**II-13 - Recherche et développement**

Notre groupe concentre ses efforts sur des créations de nouveaux produits et sur des optimisations des gammes existantes.

Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

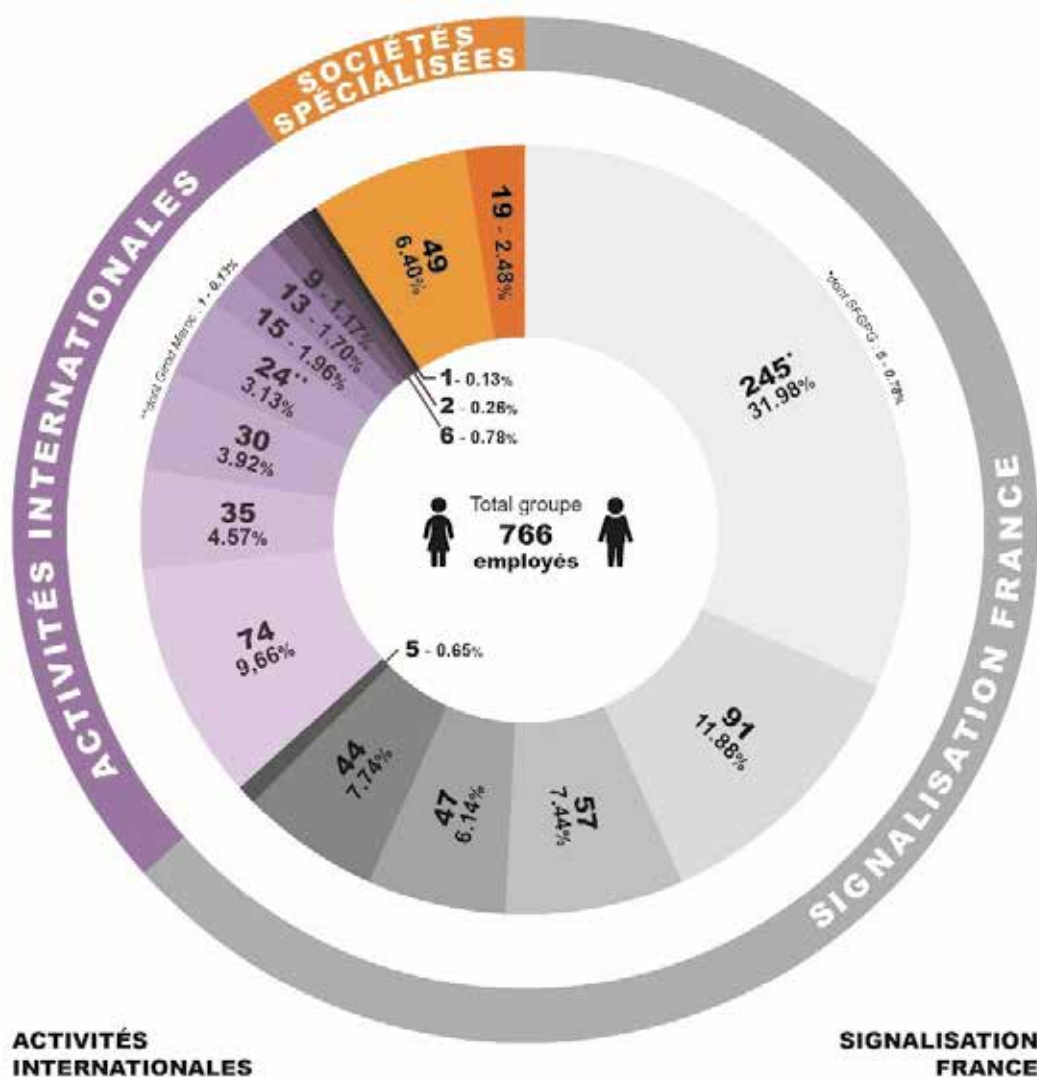
Pour la société Signaux Girod S.A., sur laquelle se concentre l'essentiel des efforts de recherche et développement du groupe, ces frais s'élèvent à 340 K€ pour l'exercice 2022/2023 contre 331 K€ pour l'exercice 2021/2022.



### III - Déclaration de performance extra-financière

#### III-1 - Le groupe

##### Périmètres et organisation de Girodgroup



#### ACTIVITÉS INTERNATIONALES

- GSR / Roumanie
- GS Plus / République Tchèque
- Alfa Girod / Hongrie
- GirodAfrica (dont Girod Maroc) / Maroc
- Señalización Girod Perú / Pérou
- Señalización Girod Colombia / Colombie
- ACE Mobilier Urbain / Belgique
- Signalix Girod Bulgarie / Bulgarie
- M-2 / Lettonie
- International Girod

#### SOCIÉTÉS SPÉCIALISÉES

- ATECH
- Concept Urbain

#### SIGNALISATION FRANCE

- Signalix Girod (dont SFGPG)
- Signalix Girod Sud
- Signalix Girod Nord
- Signalix Girod Est
- Signalix Girod Ouest
- Signalix Girod La Réunion

### III-1-1- Une histoire familiale de plus de 115 ans

Créée en 1905, au cœur du Haut-Jura, l'entreprise familiale s'est développée grâce au travail des hommes et des femmes des trois premières générations. Poursuivant une stratégie d'extension de ses activités et de déploiement à l'international, GirodGroup est aujourd'hui présent dans dix pays et continue d'évoluer et d'innover pour répondre aux nouveaux enjeux de la route et de la ville de demain. Le groupe est né d'une longue histoire de transmission, de génération en génération, qui repose sur une culture d'entreprise et des valeurs fortes.

#### D'UN PETIT ATELIER D'EMAILLERIE A UN GROUPE INTERNATIONAL AU SERVICE DE LA SECURITE ET DU BIEN-ETRE DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE LA VILLE

1905 Arsène Girod ouvre un modeste atelier d'émaillerie.  
1952 Fabrication des premiers panneaux de signalisation routière.  
1957 Homologation du Ministère des Travaux publics.  
1965 L'émaillerie Girod devient Signaux Girod.  
1969 Achat de la première filiale à Toulouse.  
1976 Début d'une politique de décentralisation sur toute la France.  
1985 Entrée sur le second marché de la bourse de Lyon. Création de nouvelles filiales et agrandissement de l'usine de production de Bellefontaine qui atteint 24 086 m² en 2003.  
1990 Signaux Girod s'internationalise et crée sept filiales en cinq ans principalement en Europe.  
2006 Acquisition des sociétés spécialisées Atech et Concept Urbain, spécialistes du mobilier urbain et de végétalisation.  
2011 Implantation sur le continent africain avec Girod Maroc et ouverture sur le marché sud-américain avec Girod Colombia et Girod Perú.  
2023 Girodgroup poursuit sa stratégie d'innovation et développement. A ce jour, plus de 55 titres de propriétés intellectuelles pour répondre aux besoins d'aménagement de la route et de la ville (signalisation, fleurissement, mobilier urbain...).

### III-1-2- Les activités du groupe

Au service de la mobilité, notre mission est de guider, sécuriser et assurer le confort des usagers des espaces publics. En tant qu'expert de la signalisation et de la mobilité, nous concevons, fabriquons et installons une large gamme de produits liés aux aménagements de la route et de la ville répondre aux besoins de nos clients en privilégiant la sécurité et le bien-être des usagers.

#### CONSEILLER

Proposer des solutions adaptées aux besoins des clients.

#### SECURISER

Fournir, poser, entretenir et assurer la maintenance de signalisation verticale, de signalisation horizontale, d'éléments de sécurité routière et gérer le balisage de chantiers.

#### VALORISER

Proposer des solutions de signalisation touristique et mise en valeur du patrimoine.

#### PROTEGER

Mettre en place des murs antibruit (protection acoustiques).

#### INFORMER

Fournir et poser des produits de signalisation directionnelle, plaques de rues, mobilier d'affichage électronique.

#### GERER L'ESPACE PUBLIC

Proposer des solutions intelligentes en réponse aux besoins de gestion et de sécurisation des espaces publics.

#### AMENAGER LES ESPACES PUBLICS

Fournir et poser du mobilier de végétalisation et de mobilier urbain design.

#### AMELIORER LES ECOSYSTEMES URBAINS

Développer des systèmes d'arrosage maîtrisé, de rafraîchissement urbain.

### III-1-3- La gouvernance du groupe et sa stratégie

La gouvernance du groupe est fondée sur des valeurs fortes. L'organisation interne, qui place la satisfaction des besoins des clients et la responsabilisation des équipes en première place, donne une autonomie de décision forte au niveau local, qu'il s'agisse des régions de France grâce à un réseau de 27 agences et 2 filiales spécialisées, ou des pays internationaux d'implantation, répartis sur trois continents.

La direction de la société mère et celle des filiales françaises est assurée par le Président du groupe. Le Président s'appuie sur des directeurs régionaux et directeurs pour les sociétés spécialisées. Quant à la direction des filiales internationales, elle s'inscrit dans un système de gouvernance de groupe efficace visant à limiter les risques, assurer un juste contrôle et harmoniser les modes de fonctionnement. Le Président du groupe exerce donc, aux côtés de chaque dirigeant local de filiale, un mandat de direction.

La gouvernance de la société mère, Signaux Girod S.A., garantit la transparence et l'équilibre. Le Conseil d'administration compte deux membres indépendants et deux femmes sur les cinq membres qui le composent. Ce

conseil détermine les grandes orientations stratégiques, contrôle la direction générale et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Bien que le maintien des comités spécialisés d'audit, des rémunérations, et des nominations ne soit plus obligatoire suite au transfert de cotation des titres de la société sur Euronext Growth, la gouvernance a choisi de les conserver.

La transparence est un principe appliqué dans les relations entretenues par le groupe avec ses principales parties prenantes listées ci-après. Le système de management instauré dans le groupe repose ainsi sur une définition claire des rôles de chacun. Cette exigence se retrouve également au niveau de la direction du groupe qui a fait le choix d'une publication volontaire de la politique de rémunération des dirigeants sociaux et du montant de leur rémunération dans le rapport annuel du groupe.

### **III-1-3-1- Une stratégie fondée sur des valeurs fortes**

La stratégie de croissance du groupe s'articule autour de trois axes :

- Stratégie de conquête du secteur International en développant de nouvelles parts de marchés, proposant de nouvelles activités dans certains pays et en renforçant notre outil de production,
- Stratégie de spécialisation du secteur Signalisation France en renforçant notre modèle « Fabricant et Installateur » grâce à des produits de qualité et durables et une offre de solutions à plus forte valeur ajoutée,
- Stratégie de différenciation dans le secteur Sociétés spécialisées avec la mise en œuvre de produits haut de gamme et le positionnement en tant qu'expert de la végétalisation urbaine.

Cette stratégie se fonde sur des valeurs fortes pour fédérer les femmes et les hommes du groupe autour d'un projet commun et le faire progresser.

#### **EXPERTISE & INNOVATION**

De la signalisation routière à l'aménagement urbain, notre haut niveau d'exigence nous pousse à innover et à proposer la meilleure qualité de produits et de services. En tant qu'acteur historique de la signalisation, nous partageons notre savoir-faire et notre expertise au service de la route de demain.

Afin de nous adapter aux besoins de nos clients et de proposer une offre pertinente et différenciante de produits et services, nous innovons en permanence. Les enjeux de qualité, de durabilité, d'impact environnemental, de logistique ou encore de facilité de mise en œuvre sont essentiels. Le budget ainsi consacré à l'innovation et au développement par Signaux Girod S.A. est de 340 K€ sur cet exercice contre 331 K€ au titre de l'exercice précédent.

#### **ENGAGEMENT & RESPONSABILITE**

Nous inscrivons la responsabilité sociale et environnementale au cœur de notre stratégie en agissant concrètement sur une offre de produits et services éco-conçus, et en intégrant toujours plus le développement durable à notre activité. Nos objectifs : apporter un haut niveau de satisfaction à nos clients et garantir à nos collaborateurs sécurité et qualité de vie au travail.

#### **PROXIMITE & ÉCOUTE**

Nous privilégions des valeurs humaines basées sur la simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences. Nous sommes à l'écoute de nos clients, nos collaborateurs, et de nos parties prenantes pour construire des relations de confiance à long terme.

Ce socle de valeurs participe du bon fonctionnement du groupe. Elles sont un levier de la marque employeur et chaque collaborateur doit en être l'ambassadeur.

### **III-1-3-2- La Responsabilité Sociétale des Entreprises au cœur de la stratégie GirodGroup**

L'implantation du berceau de l'entreprise dans le Parc Naturel du Haut-Jura, nous a naturellement amenés à intégrer les enjeux liés à la protection de l'environnement et à nous engager dans une démarche active depuis de nombreuses années.

### Les certifications ISO

Soucieux de notre environnement et convaincus de la nécessité de faire de notre engagement responsable un levier de progrès, nous nous sommes, dès les années 2000, engagés volontairement dans un management de la qualité labellisé par une quadruple certification de notre site principal et la certification de certaines de nos filiales.



**Engagement pour nos clients**  
Certification ISO 9001 depuis 2001



**Engagement pour nos collaborateurs**  
Certification ISO 45001 depuis 2012  
Elle a remplacé l'OHSAS en 2021



**Engagement pour l'environnement**  
Certification ISO 14001 depuis 2006



**Engagement pour l'énergie**  
Certification ISO 50001 depuis 2020

Ces référentiels d'envergure internationale viennent objectivement certifier les actions menées par le groupe sur son site industriel principal ainsi que dans certaines filiales internationales pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs, pour la satisfaction de ses clients, celle de ses partenaires et pour le respect de l'environnement.

### La RSE comme outil de communication

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) fait partie de l'ADN du groupe, elle est vécue comme un outil essentiel de la performance de demain.

En raison de la place centrale de la RSE au sein de la stratégie GirodGroup, elle est d'ores et déjà exploitée comme un outil de pilotage et de communication. La publication d'un rapport RSE, mis à jour annuellement, s'inscrit dans cette volonté.

Le groupe porte également une attention particulière à la sensibilisation des collaborateurs à ces sujets et a donc fait de la RSE un thème récurrent de sa communication interne, notamment via le journal d'entreprise Panorama.

### L'évaluation de notre démarche RSE

#### Note ESG

Depuis plusieurs années, le groupe se soumet à l'expertise d'une agence spécialisée dans la notation des performances ESG (Environnement, Sociale et Gouvernance) des petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens, Ethifinance ESG Ratings (ex-Gaïa Research), pour la réalisation d'une évaluation objective de sa politique RSE basée sur 140 critères répartis en quatre piliers : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes externes.

Le process d'évaluation de Ethifinance est le suivant :

- Collecte des informations ESG disponibles publiquement sur trois années,
- Contrôle de la qualité des données,
- Dialogue avec l'entreprise pour compléter et préciser les données collectées,
- Vérification de la cohérence et homogénéisation des données,
- Calcul des scores et publication des données.



Depuis 2022, la note globale intègre un malus lié à l'exposition de l'entreprise évaluée à des controverses ESG.

La note obtenue est de 53/100 sur les données de l'exercice clos en 2022, selon le référentiel utilisé par Ethifinance pour les données 2022. Elle était de 50 sur les données 2021, selon ce même référentiel. En effet, le référentiel utilisé par Ethifinance évoluant annuellement, les notes obtenues sur les exercices précédents sont recalculées en fonction des attentes actuelles.



#### Note DPEF

Comme toutes les sociétés qui sont concernées, la DPEF de Signaux Girod doit être vérifiée par un organisme tiers indépendant (OTI) accrédité. Depuis 2017, Signaux Girod confie la vérification de la DPEF à l'OTI Cabinet de Saint Front, situé à Toulouse, qui est donc chargé de contrôler la sincérité et la conformité des informations présentées par Signaux Girod dans sa DPEF.

Les travaux de vérification menés par l'OTI consistent en une relecture critique du contenu de la DPEF, afin de s'assurer que les informations réglementaires y figurent et que la méthodologie utilisée par Signaux Girod soit conforme, ainsi qu'en un examen des données présentées, prenant la forme d'audits, en vérifiant la sincérité de leur présentation et en contrôlant leur fiabilité par des tests de détail.

A la suite de son intervention, l'OTI émet un avis motivé exprimant une assurance modérée.

Pour cette DPEF, le Cabinet de Saint Front a attribué à Signaux Girod la note de 69/100, meilleure note obtenue et plus forte progression entre deux exercices depuis le début de sa mission, avec un gain de 6 points par rapport à l'exercice précédent. Cette note, et sa progression, récompense les efforts fournis par le Groupe pour étendre le périmètre de collecte des données et produire des indicateurs pertinents, tout en garantissant la fiabilité des données présentées.

La nature et l'étendue des travaux menés par le Cabinet de Saint Front quant à la vérification de la DPEF sont plus amplement détaillées dans son rapport présenté à la suite de ce document.

#### L'évolution du reporting RSE

Un logiciel de reporting RSE, proposé par Tennaxia, sera mis en place sur l'exercice 2023-2024 et permettra d'assurer le suivi et le calcul des indicateurs, la fiabilisation des données transmises ainsi que la transition vers le rapport de durabilité instauré par la CSRD.

#### III-1-4- La stratégie RSE du groupe et ses enjeux

La stratégie RSE du groupe s'est construite sur l'analyse des enjeux. Après leur recensement, ils ont été classés par ordre de priorité. Les engagements qui en découlent doivent être portés par l'ensemble des entités du groupe pour faire vivre la RSE au quotidien au sein de nos métiers. Le déploiement de la stratégie RSE piloté par une gouvernance dédiée repose et ne peut exister que grâce à un réseau opérationnel.

##### III-1-4-1- Une stratégie RSE pilotée par une gouvernance dédiée et un réseau opérationnel

#### Le Responsable RSE

Rattaché à la direction générale, le Responsable RSE coordonne la stratégie RSE définie et contrôlée par les deux instances dédiées que sont le Comité RSE et le Comité d'audit et travaille en étroite collaboration avec les spécialistes métier (responsables des services QSE, ressources humaines, achats, juridique, responsable du Comité énergie...), chargés de la collecte des données et de la mise en œuvre de la politique définie en Comité.

#### Le Comité RSE

Le Comité RSE regroupe en son sein plusieurs directions impliquant le plus haut niveau de l'entreprise puisqu'il est composé de la Direction générale, des directions Ressources humaines, Finance, International, Industrielle ainsi que des deux dirigeants des filiales spécialisées. Le Comité RSE a pour mission de définir la politique RSE du groupe, de déterminer les enjeux stratégiques et les indicateurs clés pour mesurer la performance, et d'arrêter les plans d'action.

#### Les attributions RSE du Comité d'audit

Conformément à la recommandation numéro 8 du Code Middlednext, les membres du Conseil d'administration ont mis à la charge du Comité d'audit les attributions suivantes en matière de RSE :

- étudier et faire des recommandations afin de structurer la politique RSE,
- conseiller la direction à propos des objectifs RSE,
- examiner l'efficacité de l'identification et de la gestion des enjeux liés à la RSE,
- examiner les répercussions de la politique RSE sur les décisions d'affaires importantes et faire des recommandations.

#### **III-1-4-2- Liste des principaux objectifs/enjeux retenus et indicateurs associés**

Les enjeux extra-financiers du groupe sont déterminés par le Comité RSE après revue des informations listées à l'article R.225-105 du Code de commerce. Les enjeux ont été notés en fonction de leur importance pour le groupe tenant à la probabilité de survenue de l'occurrence et aux conséquences susceptibles d'affecter le groupe. Cette notation a permis de les hiérarchiser et de retenir ceux ayant le plus fort impact. Dans sa démarche de vigilance, le Comité passe en revue chaque année les enjeux définis par s'assurer du maintien de leur pertinence ou décider de leur évolution ou modification. Les politiques et diligences mises en œuvre pour répondre à ces enjeux sont présentées dans ce rapport ainsi que leur résultat avec notamment le suivi des indicateurs clés afin de mesurer la performance extra-financière du groupe sur un temps long.



La liste ci-dessous précise ainsi pour chaque objectif/enjeu défini, l'indicateur qui permet d'en évaluer le suivi et le périmètre concerné :

| ENJEUX                                                                                           | INDICATEURS                                                                                                                                            | PÉRIMÈTRE                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Environnementaux : minimiser l'impact de nos activités sur la planète</b>                     |                                                                                                                                                        |                                                 |
| Réduire la consommation d'électricité et de gaz                                                  | Ratio kWh / chiffre d'affaires<br>Ratio kWh / chiffre d'affaires fourniture de l'usine française                                                       | Groupe<br>Signaux Girod                         |
| Contrôler la consommation de carburant                                                           | Ratio kgCO <sub>2</sub> / chiffre d'affaires<br>(à renforcer)                                                                                          | Groupe                                          |
| Maîtriser la consommation d'eau                                                                  | Ratio m <sup>3</sup> / chiffre d'affaires<br>(à renforcer)                                                                                             | Groupe                                          |
| Gérer les déchets de manière responsable                                                         | Ratio volume déchets non-revalorisés sur chiffre d'affaires                                                                                            | Signalisation France<br>+ Sociétés spécialisées |
| <b>Sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes</b>                                    |                                                                                                                                                        |                                                 |
| Intégrer les nouveaux collaborateurs                                                             | Taux de réalisation d'intégrations formelles (en construction)                                                                                         | Groupe                                          |
| Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs                                              | Taux fréquences AT<br>Taux de gravité des AT                                                                                                           | Groupe                                          |
| Améliorer la relation de travail                                                                 | Taux de réalisation des EIP (en construction)<br>Taux d'absentéisme                                                                                    | Groupe                                          |
| Garantir le développement des compétences de tous                                                | Nombre d'heures de formation et taux de salariés formés                                                                                                | Groupe                                          |
| Permettre à tous les collaborateurs du groupe d'être associés à la prospérité de leur entreprise | Taux d'entités ayant mis en place une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de l'entreprise<br>(en construction sur le groupe) | Signalisation France<br>+ Sociétés spécialisées |
| Garantir l'égalité professionnelle femmes / hommes                                               | Écart de rémunération F / H<br>Taux de femmes et d'hommes formés*<br>(en construction sur le groupe)                                                   | Signalisation France<br>+ Sociétés spécialisées |
| Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap                                  | Taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap                                                                                                | Groupe                                          |
| <b>Sociétaux : faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires</b>  |                                                                                                                                                        |                                                 |
| Prévenir toute forme de corruption                                                               | Pourcentage du personnel occupant des postes à risques formé                                                                                           | Signalisation France                            |
| Prévenir toute forme de comportement anti-concurrentiel                                          | Taux personnel formé / personnel ayant un poste à risque                                                                                               | Signalisation France                            |

### III-1-5- Les parties prenantes

Les relations du groupe avec ses parties prenantes s'inscrivent dans une démarche active en faveur du développement durable prenant ainsi en considération les besoins de chacun pour nourrir une relation responsable. Un dialogue fécond et constructif est instauré par le biais de plusieurs canaux de communication avec une fréquence adaptée à chaque typologie.

Ci-dessous la liste des principales parties prenantes du groupe et les canaux de communication :

#### CLIENTS

Appels d'offres, rendez-vous commerciaux, réunions de suivi de chantiers, site internet, réseaux sociaux, service après-vente.

#### COLLABORATEURS

Intranet groupe, livret d'accueil, journées d'intégration, actions de communication interne, entretiens d'évaluation, baromètre social (enquêtes PeopleVox), journal interne biannuel.

#### PARTENAIRES SOCIAUX, INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

Agenda social, dialogue social, accords collectifs.

#### PARTENAIRES DE DISTRIBUTION, DISTRIBUTEURS

Convention de partenariat, rendez-vous.

#### FOURNISSEURS

Échanges avec le service achats, charte fournisseurs, évaluation périodique, rendez-vous.

#### COMMUNAUTE LOCALE, TERRITORIALE

Partenariat avec Pôle Emploi, réunions et échanges avec le voisinage direct de l'usine, membre du mouvement français de la qualité.

#### COMMUNAUTE FINANCIERE, ACTIONNAIRES, BANQUES, Euronext Growth

Assemblées générales, présentation des résultats financiers, réglementation des marchés boursiers, communication réglementée, rapport annuel.

#### ADMINISTRATEURS

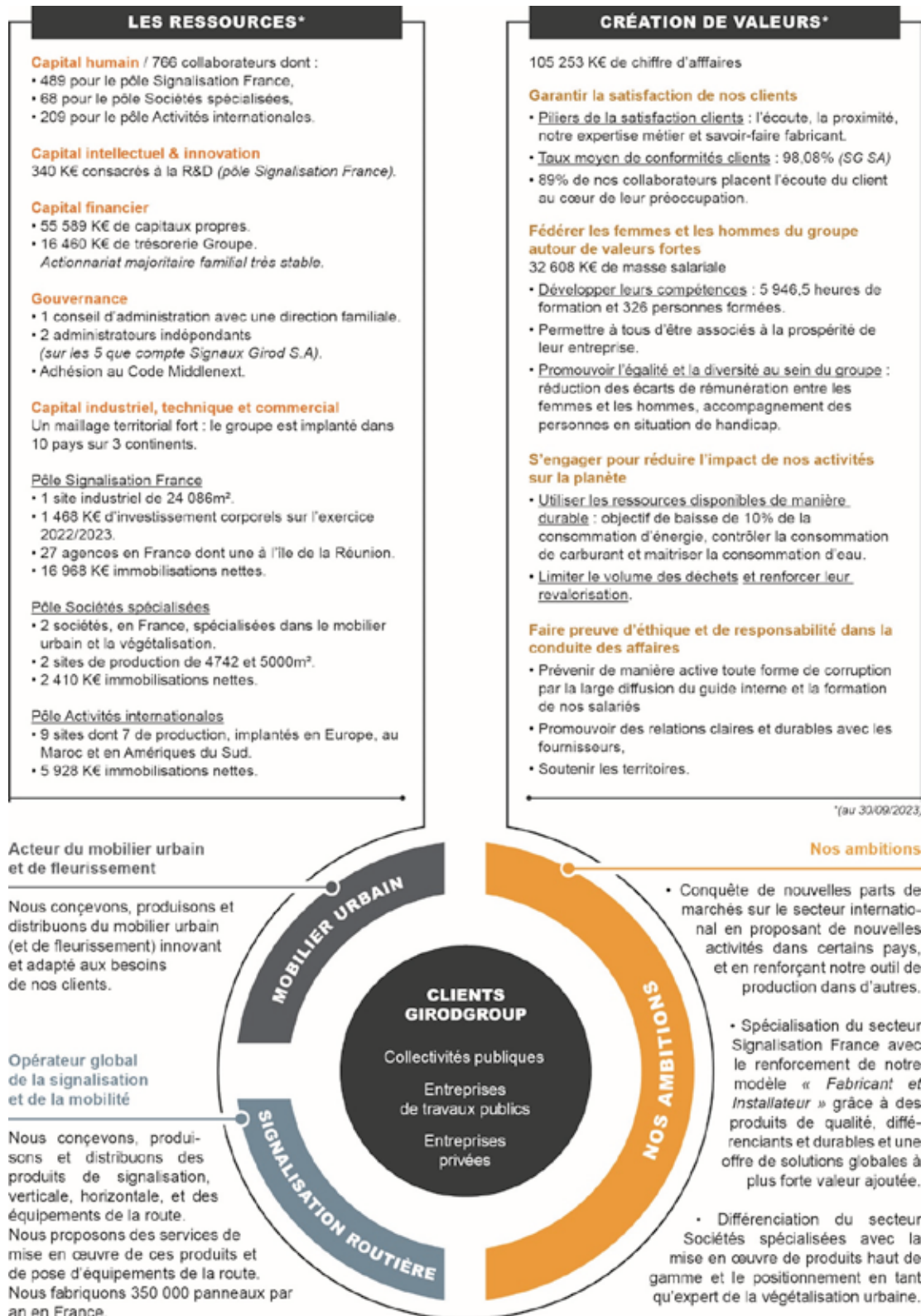
Réunions du Conseil et des Comités, échanges réguliers.

#### INSTANCES NATIONALE REPRESENTATIVES DE LA PROFESSION

Participation active aux instances en qualité de membre du Conseil d'administration SER (Syndicat des Equipements de la Route), Président de la section Signalisation verticale, vice-présidence de la section horizontale, Membre et présidente du groupement du mobilier urbain, Membre des instances internationales WG12 et CIRMA (interaction des infrastructures Routières avec les mobilités automatisées).



### III-1-6- Le modèle d'affaires



### III-1-7- La taxonomie européenne

La production d'indicateurs de durabilité en application de l'article 8 du règlement Taxinomie s'impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux entreprises soumises à l'obligation de publier les informations non-financières conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE consolidée. Elle concerne ainsi les entités d'intérêt public au sens de la directive 2013/34/UE. Notre groupe n'est donc pas soumis aux obligations issues du règlement Taxonomie.

### III-2 - Enjeux environnementaux : minimiser notre impact sur la planète



L'implantation du berceau de l'entreprise au cœur du Parc Naturel du Haut-Jura a depuis toujours sensibilisé les femmes et les hommes du groupe à leur environnement direct et permis d'engager très tôt des actions concrètes pour préserver l'environnement. La performance environnementale est ainsi au centre des préoccupations du groupe.

L'engagement du groupe se concrétise par l'obtention d'une certification ISO 14001 (Management environnemental) par les sociétés Signaux Girod S.A., GSR (Roumanie) et GS Plus (Tchéquie). La société spécialisée Concept Urbain applique quant à elle volontairement l'ensemble du dispositif de cette norme. La société Signaux Girod S.A. est également certifiée ISO 50001 (Management de l'énergie).

Le site industriel principal situé dans le Jura est classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) à autorisation et, par conséquent, assujéti à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux impliquant notamment la réalisation d'études d'impacts sur l'environnement, de dangers et des troubles sur le voisinage et des contrôles périodiques, également requis dans le cadre de la norme ISO.

#### Le management des enjeux environnementaux

La politique en matière environnementale est définie par la direction et mise en œuvre par la fonction QSE. Cette politique est adaptée à chaque secteur d'activité et tient bien sûr compte des obligations légales locales. Le groupe a donc fait le choix de recourir à une fonction QSE dédiée dans la plupart des sites pour plus d'agilité. Seules les plus petites entités dont celles n'ayant pas de site de production ne bénéficient pas de l'appui d'une fonction spécifique.

Sur le pôle Signalisation France, le site industriel principal dispose d'un service QSE et les quatre filiales régionales de France métropolitaine d'un animateur QSE dédié. Sur le pôle des Sociétés spécialisées et la majeure partie des filiales du pôle Activités internationales, les questions environnementales sont prises en charge localement sous la responsabilité de la direction locale pour s'adapter tant aux activités et enjeux propres à chaque entité qu'à leurs spécificités réglementaires.

#### III-2-1- Diminuer les impacts environnementaux de nos activités

La diminution des impacts environnementaux du groupe implique des actions sur plusieurs leviers : préserver les ressources disponibles, gérer efficacement les déchets et rejets engendrés par l'activité et prévenir tout risque de pollution.

### III-2-1-1- Utiliser les ressources disponibles de manière durable

#### *Réduire la consommation d'électricité et de gaz*



La transition énergétique concerne l'ensemble des secteurs d'activité et l'enjeu de sobriété a toujours été une préoccupation majeure pour le groupe. Chaque entité œuvre à réduire sa consommation afin de limiter son impact sur les ressources et le changement climatique tout en réalisant des économies.

Réduire sa consommation devient plus que jamais un facteur clé de compétitivité sur le marché.



Pour atteindre ce but commun, des pistes d'économies d'énergie ont été identifiées en fonction des plans d'actions définis par chaque entité du groupe après identification des principaux postes potentiels de réduction de consommation. Les leviers peuvent être autant techniques qu'organisationnels et comportementaux.

Diverses actions ont été envisagées ou déjà mises en place pour réduire notre consommation d'énergie notamment l'implantation d'éclairage LED, les systèmes de coupure automatique sur les prises des bureaux et la sensibilisation aux gestes simples dans les services administratifs et de production.

En réaction à la crise de l'énergie survenue dès la fin de l'année 2021, le groupe a renforcé sa politique de réduction des consommations d'énergie, qui s'inscrit également dans le cadre de la conformité à la réglementation introduite par le Décret tertiaire.

Sur le site industriel principal, pour lequel cet enjeu est mobilisateur depuis 2015, un comité de crise énergie a été instauré avec la tenue d'une réunion hebdomadaire pour élaborer et suivre le plan d'actions visant à faire baisser les consommations de façon conséquente. De nouvelles actions s'ajoutent à celles déjà en place notamment l'acquisition de déstratificateurs sur l'atelier de montage, le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes, la limitation du temps de fonctionnement de notre four émail, ou encore la mise en place d'un système de surveillance à distance permettant d'ajuster les consignes de chauffage en fonction des moments de la journée et le week-end. D'autres actions, comme l'installation d'ombrières photovoltaïques s'inscrivent également dans le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables, développé dans la partie III-2-2-2 ci-après.

D'autres pistes d'amélioration sont encore à l'étude afin de faire progresser l'efficacité énergétique du site industriel comme le projet de récupération de la chaleur fatale des gaz brûlés de notre four émail.

---

#### ***Politique d'efficacité énergétique continue de Signaux Girod S.A. depuis 2015***

La politique rigoureuse d'efficacité énergétique menée par Signaux Girod S.A a permis de faire baisser significativement la consommation chaque année depuis 2015. Pour piloter cette politique dans un esprit d'amélioration permanente de la performance énergétique, un Comité énergie a été créé en février 2020. La stratégie de réduction de la consommation se décline en trois axes :

- **Des actions concrètes menées sur le terrain**, avec, lors de cet exercice, et notamment en réaction à la crise de l'énergie, la réorganisation du procédé de l'émaillage, particulièrement énergivore, par une optimisation du chargement du four, l'amélioration des procédés de traitement de surface aluminium et acier, l'arrêt du chauffage dans certaines zones, l'abaissement de la consigne de température dans les locaux et l'isolation par compartimentage ayant permis de réaliser des économies d'énergie importante.
  - **Un suivi en temps réel des consommations**
  - **Une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs**
-



#### Ratio kWh/chiffre d'affaires (Groupe)

Cet indicateur est calculé à partir des données collectées sur la totalité du périmètre Groupe. Seules les filiales GirodAfrica et Señalización Girod Perú n'ont pu communiquer leurs données énergie en raison du fonctionnement du réseau de distribution d'énergie local.

Pour l'exercice 2022-2023, premier exercice pour lequel ce ratio est mesuré, ce ratio s'élève à 52,33 kWh/k€ de chiffre d'affaires, ce qui représente une baisse de 35,14% par rapport aux données de l'exercice précédent.

**52,33**

kWh/k€

**EXERCICE 2022-2023**

Le groupe s'était fixé l'objectif de réduire sa consommation d'énergie de 10% pour l'exercice 2022-2023. Cet objectif a été largement dépassé avec une réduction de 28% par rapport à l'exercice précédent, à périmètre constant.

80,68 kWh/k€ POUR  
L'EXERCICE PRECEDENT

Le pôle Signalisation France et le pôle Activités internationales, grâce aux différents investissements réalisés et aux mesures mises en place évoquées ci-dessus, ont particulièrement contribué à cette baisse importante de la consommation d'énergie du groupe, avec respectivement 37,40% et 33,98% de baisse du ratio.

En raison des résultats obtenus pour cet exercice et des actions déjà mises en place, le groupe se fixe un objectif de réduction de 2% du ratio pour l'exercice prochain.

#### Ratio kWh/chiffre d'affaires fournitures du site industriel principal (Signaux Girod S.A.)

Avec 68,99% de la consommation d'énergie totale du groupe, le site principal de production de Bellefontaine est un poste prioritaire dans la réduction de nos consommations d'énergie.

L'objectif fixé à 0,16 kWh/€ de chiffre d'affaires est pleinement atteint avec un ratio obtenu de 0,12 kWh/€, soit une baisse de 36,88% du ratio. Pour rappel, le ratio obtenu pour l'exercice précédent était de 0,19 pour un objectif fixé à 0,23 et était déjà le meilleur niveau atteint depuis sa mise en place. En raison de la prévision de baisse du chiffre d'affaires pour l'exercice prochain, le ratio cible est fixé à 0,15.

Ces deux indicateurs témoignent de l'implication de tous et de l'intensité des efforts fournis pour répondre à cet enjeu.

#### Contrôler la consommation de carburant



La consommation de carburant par la pollution qu'elle génère impacte l'environnement et représente un coût pour le groupe, en particulier pour l'activité chantiers. Contrôler son évolution est donc une première étape nécessaire à la définition de solutions de réduction.



Concernant le périmètre Signalisation France, un contrôle strict sur la consommation moyenne par véhicule, le kilométrage effectué, la maintenance et la révision régulière des véhicules est en cours de mise en place avec l'instauration d'une fonction dédiée sur l'ensemble du périmètre. Le suivi de la consommation de carburant de la flotte des véhicules de fonction, de service et de chantier sera progressivement étendu à l'ensemble du groupe. Ce suivi permettra ensuite de définir les moyens de maîtrise de cette consommation.

Parallèlement, des actions concrètes ont déjà été engagées telles que l'orientation vers l'achat de véhicules d'entreprise moins impactant et le développement du télétravail pratiqué par le groupe depuis le printemps 2020 qui permet une réduction des déplacements domicile-travail.

Pour se conformer aux nouvelles normes, nous avons commencé à modifier partiellement la flotte de véhicules de fonction au cours de l'année 2022 pour s'orienter vers des véhicules hybrides et électriques. Nous respectons ainsi le minimum de 10% de véhicules électriques ou hybrides de la flotte d'entreprise imposée par la réglementation et poursuivons les efforts déployés pour atteindre le seuil de 20% en 2024. Nous anticipons également le renouvellement des véhicules dans les zones qui seront prochainement classées en ZFE en les remplaçant par

des véhicules verts. La politique d'achats au niveau de Signalisation France est de ne choisir que des véhicules dont la consommation est inférieure ou égale à 130gCO<sub>2</sub>/Km.



#### **Ratio kgCO<sub>2</sub>/chiffre d'affaires (Groupe – à renforcer)**

L'indicateur suivant est obtenu à partir des données collectées par les sociétés du pôle Signalisation France, du pôle Sociétés spécialisées et les quatre filiales internationales GSR, GS Plus, Alfa Girod et ACE Mobilier Urbain, qui représentent 92,04% des effectifs du groupe.

L'indicateur est calculé en cumulant les litres de carburant (gasoil et essence) consommés par les véhicules de chantier, de fonction et de service des filiales concernées et en les multipliant par le facteur d'émission associé publié par l'Ademe (soit 3,10 kgCO<sub>2</sub>/l pour le gasoil et 2,70 kgCO<sub>2</sub>/l pour l'essence).

Pour l'exercice 2022/2023, premier exercice pour lequel ce ratio est mesuré, ce ratio s'établit à **18,21 kgCO<sub>2</sub>/k€** de chiffre d'affaires.

Pour le pôle Signalisation France, dont le volume de carburant avait déjà été mesuré pour la DPEF précédente, le ratio obtenu est de 17,57 kgCO<sub>2</sub>/k€ de chiffre d'affaires, contre 19,72 pour l'exercice précédent.

En l'absence de recul suffisant dû à la récurrence du suivi, le groupe ne fixe aucun objectif quantitatif mais s'engage à améliorer l'indicateur sur le périmètre existant et à étendre le périmètre de cet indicateur qui sera renforcé.

#### **Maîtriser la consommation d'eau**



Le processus industriel nécessite en effet un approvisionnement conséquent en eau. Les enjeux liés à la consommation d'eau sont environnementaux et financiers. La réglementation protège toutefois davantage la qualité des ressources en eau en encadrant la pollution et les rejets en eau (cf. développements ci-après) que sa consommation.

La consommation d'eau des entités non productives n'est pas significative et essentiellement liée aux besoins sanitaires.



La maîtrise de la consommation d'eau nécessite un suivi rigoureux. Sur le site de production français, des compteurs et sous-compteurs ont été installés. La prévention des fuites est également un levier privilégié pour diminuer le volume d'eau consommé.

La période de sécheresse subie sur cet exercice, qui a imposé une restriction des usages de l'eau, nous a conduit à la mise en place d'un suivi encore plus rigoureux et la prise de décisions engagées comme la suspension des activités les plus consommatrices d'eau certaines semaines.

Parmi les actions notables, le site industriel de Signaux Girod S.A. a modifié les paramètres des bains de rinçage du procédé de traitement de surface. Il est également important de citer les aménagements réalisés par la société Atech afin de rendre neutre en consommation d'eau le procédé d'activation de l'acier Corten en créant un circuit fermé grâce au captage dans une citerne des eaux de ruissellement utilisées lors du procédé ainsi que des eaux de toitures, qui seront réutilisées lors des traitements suivants.



#### **Ratio m<sup>3</sup> eau/chiffre d'affaires (Groupe – à renforcer)**

L'indicateur suivant est obtenu à partir des données collectées par les sociétés du pôle Signalisation France, du pôle Sociétés spécialisées et les quatre filiales internationales GS Plus, Alfa Girod, ACE Mobilier Urbain et Girod Colombia, qui représentent 84,07% des effectifs du groupe.



Pour l'exercice 2022/2023, ce ratio est de 45,41 m<sup>3</sup>/k€ de chiffre d'affaires, contre 81,67 l'exercice précédent, soit une baisse du ratio de 44,40%. Le volume d'eau en m<sup>3</sup> a lui-même diminué de 39,86%.

**45,41** m<sup>3</sup>/k€  
**EXERCICE 2022-2023**

81,67 m<sup>3</sup>/k€ POUR  
L'EXERCICE PRECEDENT

La baisse du ratio se constate pour les trois pôles. Grâce aux actions menées, Signaux Girod S.A. a réduit sa consommation d'eau de 40%, passant de 4 430 m<sup>3</sup> à 2 631 et, combiné à d'autres actions, les aménagements d'Atech ont permis de réduire sa consommation d'eau de 37,22% par rapport à l'exercice précédent et de 61,96% par rapport à l'exercice 2020-2021.

Le groupe s'engage à étendre le périmètre de collecte pour cet indicateur, notamment à la filiale GSR située en Roumanie dont la consommation d'eau n'était pas connue jusqu'alors en raison de son mode d'approvisionnement. L'objectif fixé par le groupe, qui pourra être revu en fonction des données du nouveau périmètre, est de maintenir un ratio équivalent en raison des efforts importants déjà fournis pour la réduction de la consommation.

#### ***Rationaliser l'utilisation des matières premières***

Les aspects environnementaux sont intégrés dès la conception et le développement des produits avec, pour objectif, la réduction des impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie à service rendu équivalent ou supérieur. Dans cette approche, le groupe cherche à trouver le meilleur équilibre entre les exigences, environnementales, sociales, techniques et économiques. Pour ce faire, des actions concrètes sont menées :

- étude des **épaisseurs** des **matières** et de leur **géométrie**.
- Amélioration et optimisation des **process de fabrication**.
- Sélection de **matières premières** pour leur **performance** et leur part de **matière recyclée**.

#### **Part de matière recyclée ou régénérée de nos principaux produits plastiques :**

- Séparateur de voies Squalo : 30 à 40% de matière régénérée
- Balises Nova : + de 30 % de matière régénérée
- Balise J13 : 100% de matière recyclée
- Balise Reflex : 100% de matière recyclée
- Balise Milk'5c : 100% de matière recyclée



#### **III-2-1-2- Gérer les déchets et rejets de manière responsable et prévenir les risques pollution**

L'engagement environnemental du groupe se traduit également par l'instauration d'un système de suivi de gestion des déchets et d'actions visant à limiter les rejets et prévenir les risques pollution générés par ses activités.

#### ***Limiter le volume des déchets et renforcer la part de déchets revalorisés***



La gestion efficace et responsable des déchets est un des axes principaux de la politique environnementale du groupe. La limitation des déchets est essentielle à la préservation des milieux naturels et à la santé de tous. Elle participe de la culture de parcimonie qui devient une qualité

essentielle compte tenu de la raréfaction des matières premières. Elle est par ailleurs une source d'économies, la prise en charge des déchets s'avérant coûteuse.



Une hiérarchie est appliquée dans le traitement des déchets car la gestion même des déchets est génératrice de rejets et de consommation d'énergie : prévention, réemploi, recyclage, valorisation puis élimination. Trois principes dictent les démarches du groupe en matière de déchets : conformité stricte à la réglementation en vigueur, tri à la source des déchets dans les ateliers et services administratifs et valorisation des déchets qu'ils soient dangereux ou non.

Les activités opérationnelles du groupe Girod génèrent trois types de déchets :

- des déchets dangereux ;
- des déchets banals ;
- des déchets inertes.

Un système de suivi a été mis en place dans le groupe pour quantifier les déchets selon leur typologie et contrôler leur valorisation. La valorisation des déchets est gérée en lien avec des filières spécialisées responsables de leur prise en charge et de leur traitement final. La traçabilité est assurée notamment par la plateforme Trackdéchets.

La gestion des déchets requiert l'implication de nombreuses fonctions dans l'entreprise : acheteurs, fonctions de production, logistique, QSE et commerciaux pour mettre en valeur auprès de nos clients les produits les moins générateurs de déchets. Pour réduire nos déchets issus des conditionnements nous échangeons en amont avec nos fournisseurs afin d'optimiser les produits d'emballage et avons instauré un système de consignation de certains de nos produits d'emballage pour les livraisons intragroupe.

L'ensemble des services du groupe, et en particulier les services administratifs, sont sensibilisés à une utilisation plus responsable du papier et incités à limiter au maximum les impressions inutiles et celles en couleur.



**Ratio volume de déchets non-valorisés/chiffre d'affaires** (Signalisation France + Sociétés spécialisées)

Le ratio est obtenu en cumulant le tonnage de déchets banals et industriels et en y soustrayant le tonnage de déchets valorisés. Le résultat obtenu est ensuite rapporté aux chiffres d'affaires cumulés des filiales concernés en millions d'euros.

Sont considérés comme des déchets valorisés par le Groupe, pour le calcul du présent ratio, tous les déchets triés et pris en charge par une filière de valorisation, responsable du traitement final du déchet, selon la définition de l'ADEME, la valorisation des déchets étant le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

Pour l'exercice 2022-2023, le ratio de déchets dangereux et banals non-valorisés obtenu est de 1,92 t/M€ de chiffre d'affaires, contre 2,99 t/M€ pour l'exercice précédent. Ce ratio a vocation à illustrer les efforts du groupe en matière de limitation des déchets et en matière de valorisation, tout en tenant compte de l'accroissement de l'activité.

Ne sont pas intégrés dans le calcul de l'indicateur les déchets inertes, majoritairement produits par l'activité travaux publics du Groupe, non-polluants, dont la masse est importante et dont la valorisation est mal connue, souvent réutilisés immédiatement sur le site même de production.

Le groupe réfléchit à optimiser cet indicateur et l'étendre aux filiales internationales, en tenant compte des spécificités locales, et va poursuivre sa démarche de valorisation des déchets, notamment pour les déchets banals. Le groupe se donne comme objectif de diminuer le ratio de déchets non-valorisés pour le prochain exercice.



### Maîtriser les rejets liés à l'activité

Les rejets, qu'ils soient solides, liquides ou gazeux, peuvent avoir un impact sur la santé et perturber les écosystèmes. La bonne gestion des rejets minimise donc les risques sanitaires mais également financiers. Le site industriel principal situé en France est un des sites les plus susceptibles d'émettre des rejets en raison de son activité et, par conséquent, le plus surveillé. Son classement ICPE impose un contrôle accru et le strict respect de valeurs limites de rejets polluants.

Les actions sont donc menées principalement et prioritairement sur ce site pour une maîtrise performante des rejets liés à l'activité :

- **le contrôle et la réduction des rejets** : sept points de rejets sont contrôlés annuellement pour évaluer la concentration de polluants dans l'air. Des actions concrètes ont permis de réduire nos rejets : utilisation d'une laque hydrosoluble respectueuse de l'environnement dès 2012, suppression des solvants avec COV dans le cadre du processus de production des produits email et remplacement par de l'eau,
- **le traitement des eaux** : les effluents liés aux activités de traitement de surfaces en acier et aluminium sont traités par une station d'épuration interne. Son bon fonctionnement est surveillé régulièrement conformément à la réglementation en vigueur, et les analyses sont transmises mensuellement à la DREAL et à l'Agence de l'Eau. Un système de supervision informatique permet d'être alerté de tout dépassement de valeurs limites. Les deux points de rejets du site font l'objet d'une surveillance étroite et d'analyses mensuelles et trimestrielles.

### Prévenir les risques de pollution

La prévention des risques pollution est principalement axée sur les risques de déversements accidentels de produits chimiques qu'il s'agisse des sites de production ou des chantiers. Tous les produits chimiques sont placés sur des bacs de rétention. Une équipe Déversement accidentel est spécifiquement formée pour intervenir immédiatement et mettre en œuvre la procédure établie. Pour l'activité de chantiers, chaque véhicule de chantier est équipé d'un kit pour stopper la propagation de la pollution par produits chimiques en cas de déversement ou de fuite accidentelle et une sensibilisation à leur utilisation est organisée annuellement.

### Favoriser l'économie circulaire

L'économie circulaire, qui vise à accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement, fait partie intégrante de la stratégie nationale et européenne de développement durable. Elle est l'un des cinq piliers du développement durable en France en défendant la sobriété dans la consommation et les usages. L'économie circulaire est une responsabilité des entreprises et un levier d'économies. Les actions du groupe en faveur d'une approche circulaire consistent à :

- écoconcevoir des produits en intégrant les aspects environnementaux dès leur conception et développement notamment grâce à une politique d'achats responsables. Le groupe a développé un panel évolutif de produits éco-conçus et de services s'intégrant dans le développement de villes et communautés durables, conformément aux attentes clients,
- concevoir et garantir des produits de qualité à la durabilité notable,



- intégrer la recyclabilité des produits dans ses critères de choix et son processus décisionnel, et à proposer un panel toujours plus large de produits recyclables notamment sur sa gamme plastique,
- favoriser la réparabilité des produits en dissociant les éléments d'un même produit,
- réutiliser les pertes et la matière. L'achat d'un onduleur matelasier à cartons en mars 2023 a permis de réemployer nos chutes d'emballage carton ainsi que les cartons de conditionnement des produits reçus de nos fournisseurs et réaliser avec des cartons de protection des colis, permettant d'éviter l'utilisation de film plastique à bulles,
- réaliser les cycles de vie de nos principales gammes de produits : acier, émaillés, aluminium et spécifiques,
- limiter la consommation d'eau en bouteilles grâce à la mise en place de fontaines à eau.

### III-2-2- Contribuer à l'atténuation du changement climatique et à la protection de la biodiversité

#### III-2-2-1- Mesurer les émissions de gaz à effet de serre pour mettre en place les actions en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050

L'objectif national est une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Conscient des risques liés au changement climatique, le groupe a décidé de procéder à un diagnostic des émissions carbone des sociétés situées en France. Afin de répartir les efforts et la mobilisation nécessaires à la collecte, en raison de l'importance des données à collecter, il a été convenu de procéder en trois étapes et donc de réaliser un bilan carbone pour chacun des trois périmètres identifiés. La réalisation de ces bilans carbone a été confiée à la société R3, en partenariat avec Bpifrance.

Un premier bilan carbone des activités de la société Signaux Girod S.A. a donc été réalisé, dont les résultats définitifs ont été transmis début décembre 2023 et sont présentés ci-dessous. Un deuxième bilan carbone, concernant les activités des filiales France, a été lancé le 8 novembre 2023. La réunion de clôture de collecte a eu lieu le 11 décembre et les résultats ne sont encore pas connus à l'heure actuelle.

Une fois ces résultats connus, des groupes de travail seront constitués pour élaborer des plans d'actions visant à réduire les émissions générées par l'activité de Signaux Girod S.A. et des filiales France.

Enfin, un troisième bilan carbone sera réalisé courant 2024, celui-ci concernant les activités des sociétés spécialisées Atech et Concept urbain. Le Groupe souhaite également étendre une analyse similaire à ses filiales internationales.

#### Bilan Carbone Signaux Girod S.A.

La réunion de lancement, organisée par la société R3, chargée de la réalisation du bilan carbone, conjointement avec la direction RSE, a eu lieu au site de Bellefontaine le 19 juillet 2023, en présence des collaborateurs des différents services concernés. Cette réunion, outre le fait de présenter aux différents participants les principes directeurs d'un bilan carbone, la réglementation et la mission du prestataire, a permis d'identifier les responsables de collecte de chaque donnée et de définir un calendrier. Chaque responsable a donc recueilli les données dont la collecte lui incombait sur la période de référence désignée, en l'occurrence l'année civile 2022. Une réunion intermédiaire, intervenue le 5 octobre, a permis au prestataire de faire les commentaires et ajustements nécessaires et de répondre aux problèmes rencontrés dans la collecte, suivie d'un point de clôture. La restitution des résultats a eu lieu le 15 novembre 2023, à la suite de laquelle il a été nécessaire de faire des ajustements pour parvenir à des résultats définitifs transmis début décembre.

Après calcul des résultats par la société R3 à l'aide des données transmises, la totalité des émissions liées à l'activité de la société Signaux Girod S.A. est estimée à **18 885 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> équivalent**.

Les émissions sont réparties par scope. Le Scope 1 comprend uniquement les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) par l'entreprise. Le Scope 2 comprend quant à lui les émissions indirectes associées à la consommation d'énergie par l'entreprise. Enfin, le Scope 3 concerne les autres émissions indirectes notamment celles associées aux transports ou encore aux produits et services achetés.

Les émissions par scope sont les suivantes :

Scope 1 : 1 034 tCO<sub>2</sub>eq (5%)  
Scope 2 : 101 tCO<sub>2</sub>eq (1%)  
Scope 3 : 17 751 tCO<sub>2</sub>eq (94%)

Il en résulte donc que la quasi-totalité de nos émissions sont des émissions indirectes puisqu'une partie importante d'entre elles sont produites par l'approvisionnement en matières premières, qui représente 71% des émissions totales, notamment en raison du procédé coûteux en énergie d'extraction et de fabrication de l'aluminium, dont l'approvisionnement a donc un impact fort sur la biodiversité dans notre chaîne de valeur amont. La consommation d'énergie, en particulier au gaz naturel, est responsable de 6% de nos émissions totales.

#### **Focus sur le transport de marchandises amont et aval**

Le transport de marchandises amont et le transport de marchandises aval génèrent respectivement 301 tCO<sub>2</sub>eq et 486 tCO<sub>2</sub>eq, soit une faible part de nos émissions. Un plan d'action de réduction sera établi pour les émissions liées à ces postes, notamment par le mode de transport, à l'issue des séances des groupes de travail évoquées ci-avant.

Le travail produit témoigne d'une implication forte de la direction et des collaborateurs et d'une bonne coopération des équipes opérationnelles. Les données collectées étant celles de l'année civile 2022, de nombreuses mesures ont été prises au cours ou à la suite de cette période dont l'impact pourra être évalué avec les bilans carbone suivants.

#### **III-2-2-2- Utiliser des énergies renouvelables**

Pour limiter son impact environnemental, le groupe a décidé de l'installation de panneaux solaires sur plusieurs sites : le principal site en France, en Roumanie, en Hongrie et en Belgique.

Le parking de notre site français a été ainsi équipé en automne 2023 d'ombrières apportant, outre une solution pertinente en matière de transition énergétique et une économie sur le long terme, un confort supplémentaire aux employés usagers du parking. Le parking sera également pourvu de prises de recharge pour les véhicules et vélos électriques afin de favoriser la mobilité responsable. Avec 1394 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, la production annuelle devrait être de 313 000 kWh soit 11% de notre consommation annuelle.



Sur les sites d'ACE et GSR, les installations ont été implantées sur les toits des bâtiments ou les parkings.

### III-2-2-3- Protéger la biodiversité

Les entreprises sont dépendantes de la biodiversité et des services que cette dernière assure (approvisionnement en matières premières, régulation par les écosystèmes notamment de la qualité de l'air). Elle joue un rôle majeur dans la préservation du climat grâce notamment à la séquestration carbone. Les attentes des citoyens et clients sont fortes et les Etats et organisations internationales se saisissent de plus en plus de ces enjeux avec une réglementation diffuse et d'évolution rapide.

Une partie même des activités du groupe œuvre à rétablir la biodiversité en zone urbaine puisque les sociétés spécialisées et certaines filiales internationales végétalisent des surfaces disponibles : parking, places, terrasses... Les effets de la végétalisation sur les conditions de vie en milieu urbain sont pluriels. En effet, outre l'aspect esthétique qui confère à un espace un aspect inégalé, mettre des plantes en ville possède de nombreux avantages : lutter contre les îlots de chaleur urbains, améliorer la qualité de l'air et développer la biodiversité.

L'implantation du site principal dans un parc naturel, et la présence de zones protégées sur la commune de Bellefontaine : Zone ZNIEFF, et Natura 2000, imposent une attention particulière sur son impact en matière de biodiversité.

Comme évoqué ci-avant, le procédé d'extraction et de fabrication de l'aluminium a un impact fort sur la biodiversité. Le coût environnemental de la production de ce matériau doit cependant être mis en balance les propriétés avantageuses de l'aluminium, tant en termes de légèreté que de durabilité et le Groupe, conscient de cette réalité, fait d'ores et déjà de la question de l'approvisionnement en matériaux un axe majeur de sa stratégie d'innovation et de son plan d'action bas carbone à venir, notamment en développant la part de matière première recyclée dans ses produits.

### III-3 - Les enjeux sociaux : fédérer et protéger les femmes et les hommes



Les valeurs du groupe et sa politique sociale participent de son bon fonctionnement. La valeur Proximité & Écoute constitue un des piliers des relations humaines du groupe. La simplicité des échanges, la bienveillance et le partage des compétences permettent d'entretenir un climat de confiance et de travailler efficacement ensemble.

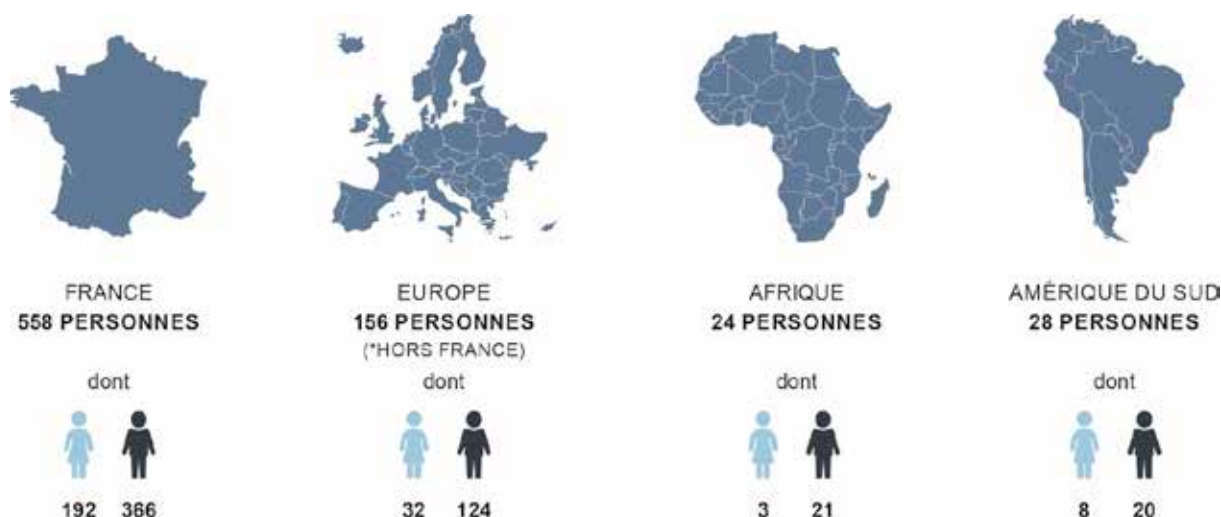
Notre groupe vise le meilleur pour l'ensemble de ses clients. Pour satisfaire à cette exigence de qualité de nos produits et prestations, garder et développer les compétences de nos collaborateurs constitue le premier levier d'efficacité. Nos actions face aux enjeux sociaux s'articulent autour de quatre piliers : développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe, partager la valeur, encourager la diversité au sein du groupe et favoriser la communication et le dialogue social.

### Analyse des effectifs de Girodgroup

Le groupe compte 766 collaborateurs au 30 septembre 2023 contre 805 à la clôture de l'exercice précédent.

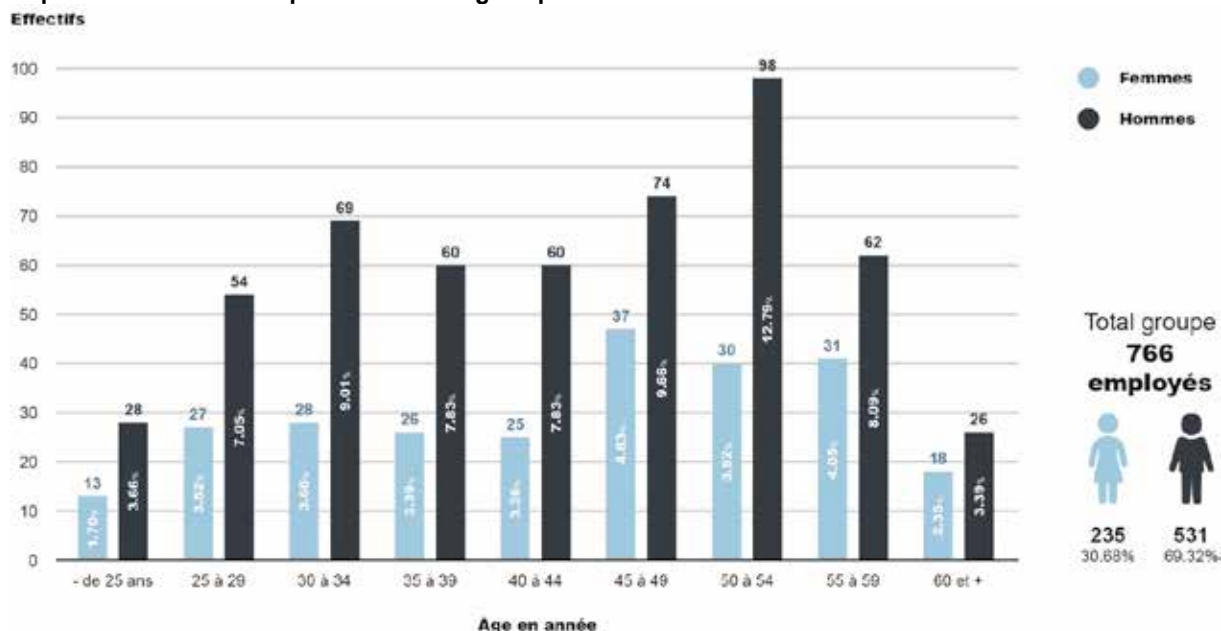
### Répartition des effectifs par territoire

L'évolution des effectifs d'un territoire à l'autre est stable à périmètre constant. La baisse de l'effectif global est principalement due à la modification du périmètre Activités internationales avec la vente de la filiale Girodservices. De plus, la mise en liquidation de la filiale lettone au cours de l'exercice a également entraîné des départs, compensés par des arrivées sur d'autres filiales du pôle.



La répartition inégale des effectifs femmes hommes s'explique essentiellement par un intérêt peu marqué des femmes pour les métiers des travaux publics et de la métallurgie.

### Répartition des effectifs par tranches d'âge et par sexe



### III-3-1- Développer une relation de long terme entre les collaborateurs et le groupe

Girodgroup, grâce à sa longue histoire, sait d'expérience le lien fort existant entre efficacité et relation de long terme entretenue par l'entreprise avec ses collaborateurs. Les actions déployées pour promouvoir cette relation s'appliquent dès les premiers pas des collaborateurs dans l'entreprise et tout au long de leur parcours professionnel.

### III-3-1-1- Recruter des profils en phase avec les besoins opérationnels

Le groupe porte une attention particulière à garantir un processus de recrutement efficace et non discriminant. Le recrutement contribue de manière décisive à la performance de l'entreprise par l'intégration de profils en phase avec les besoins opérationnels et les valeurs du groupe. Le dispositif de recrutement repose donc une définition claire des besoins, une communication pertinente des offres et une objectivation de la sélection des candidats.

Le groupe, en recherche permanente de nouvelles compétences, a décidé de s'appuyer sur ses collaborateurs pour trouver des profils intéressants en les incitant à recommander des personnes de leur réseau aux postes proposés sur le secteur France. Une charte de cooptation définit les conditions de participation.

### III-3-1-2- Intégrer les nouveaux collaborateurs



L'intégration réussie d'un collaborateur est la base nécessaire à l'instauration de bons rapports et la construction d'une relation sur le long terme. Elle permet à chaque nouvel arrivant de comprendre le groupe dans son ensemble et dans sa diversité, d'appréhender son rôle et sa place dans celui-ci et de s'approprier la culture du groupe, son organisation et ses règles de fonctionnement. L'intégration est également un temps de compréhension approfondie du fonctionnement de l'équipe de travail dans laquelle le collaborateur va évoluer et des attendus de son poste. Elle définit le cadre complet de travail. L'intégration portant le sens et le cadre, chaque nouvel arrivant doit donc bénéficier d'un temps d'intégration formel, adapté à son poste et individualisé.



Sur le périmètre Signalisation France, un livret d'accueil est remis à chaque nouveau collaborateur lors de son arrivée. Le processus d'intégration dépend ensuite du secteur d'activité du collaborateur. Un parcours plus spécifique d'intégration est organisé pour les nouveaux collaborateurs ayant une fonction support, ainsi que chaque manager du groupe travaillant en France. Ce temps permet à chacun de s'imprégner de la culture du groupe, de visiter l'usine de production et de bénéficier d'une formation sur l'offre de produits et services ainsi que sur la réglementation liée à la signalisation routière, et les règles de concurrence et anti-corruption. Un suivi individualisé est mis en place par le service ressources humaines pour certains arrivants avec des points d'étape réguliers par téléphone sur les trois premiers mois de prise de poste. L'intégration se matérialise également par un accompagnement concret des personnes recrutées à la recherche d'un logement notamment grâce à l'appui du partenaire Action logement et la mise en relation pour l'organisation de covoiturage.

Dans les autres entités du groupe, l'intégration est principalement réalisée par le manager. La durée de cette intégration et son contenu varient en fonction des spécificités de l'entreprise et du poste. Un parcours d'intégration est proposé dans certaines sociétés.



#### Taux de réalisation des intégrations formelles (Groupe - en construction)

Pour s'assurer de la bonne intégration de chaque nouvel arrivant, le groupe va suivre le taux de réalisation des intégrations formelles dans l'ensemble de ses structures avec pour objectif l'atteinte d'une cible de 75% pour l'exercice prochain, et 100% à horizon 2025/2026.

Le groupe a décidé de produire pour l'exercice 2022/2023 cet indicateur sur les pôles pour lesquels les données sont disponibles, soit Signalisation France et Sociétés spécialisées, qui représentent à eux deux 72,72% des effectifs du groupe. Le taux d'intégration est obtenu en comparant le nombre de processus d'intégration formalisés sur l'exercice / nombre d'embauches (CDI, Alternants et CDD supérieurs à 1 an) sur l'exercice. Le taux obtenu pour cet exercice est **89%**.

L'extension du périmètre pour cet indicateur à l'ensemble du groupe, prévue pour l'exercice prochain, nécessite la mise en place d'outils communs au groupe pour organiser et suivre ces intégrations. La direction des Ressources humaines et la direction International travaillent actuellement à l'intégration d'un dispositif dans les filiales internationales.

### III-3-1-3- Protéger la santé et la sécurité des collaborateurs



La sécurité au travail et la prévention en matière de santé des salariés sont une responsabilité prioritaire du groupe. L'implication forte de la direction et du groupe sur la question de la santé et la sécurité des collaborateurs vise à prévenir les risques sur l'intégrité physique et morale des collaborateurs. La maîtrise des risques est un enjeu humain évident mais également financier en raison des coûts engendrés en cas d'accidents et d'absences et des sanctions liées au non-respect des dispositions légales et réglementaires. Maîtriser les risques permet d'accroître le bien-être et l'épanouissement des salariés, de gagner en efficacité et en productivité et peut être un facteur de fidélisation des équipes.



La démarche d'information, de prévention des risques et de protection des employés est construite autour des différents risques identifiés auxquels ils sont exposés.

#### **Des systèmes de management adaptés à chaque activité**

La structuration des activités du groupe l'a amené à mettre en place une politique en matière d'hygiène, de santé, sécurité spécialisée comme exposé ci-avant dans la partie enjeux environnementaux. Ainsi, pour déployer une politique efficace dans ces domaines centraux, le groupe a choisi de mettre en place une fonction QSE spécialisée à l'usine de production et des animateurs QSE dédiés dans chacune des quatre régions de France, experts des risques liés à la réalisation de chantiers. Sur les secteurs International et Sociétés spécialisées, les questions d'hygiène, de santé et sécurité sont prises en charge localement pour tenir compte à la fois des spécificités réglementaires propres de chaque entité et de leurs activités et enjeux.

Sur le principal site de production du groupe implanté en France, le système de management repose sur le référentiel de notre certification ISO 45001. Cette certification obtenue le 20 février 2012 (d'abord OHSAS 18001 puis ISO 45001 à compter de juillet 2020) atteste de nos engagements en matière de santé et sécurité au travail. Prévenir les accidents, évaluer les risques et les réduire, améliorer les conditions de travail de nos salariés, tels sont les enjeux de ce système de management, reconnu internationalement.

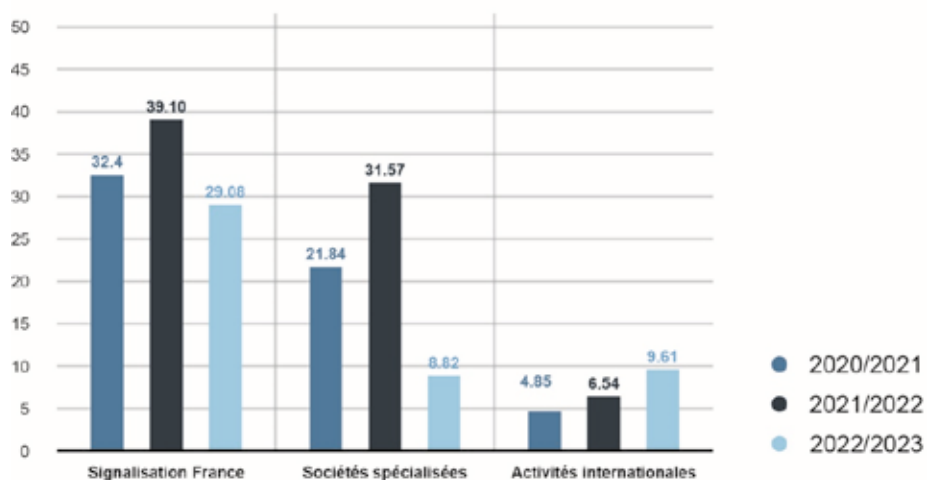
#### **Prévenir les accidents et situations à risques**

Les risques professionnels liés aux activités font l'objet d'analyses spécifiques sur la base du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) actualisé régulièrement. Des moyens de réduction des risques sont ensuite identifiés et mis en œuvre. Les actions de prévention sont construites autour de trois principes : former, informer, et sensibiliser.



#### **Taux de fréquence des accidents de travail**

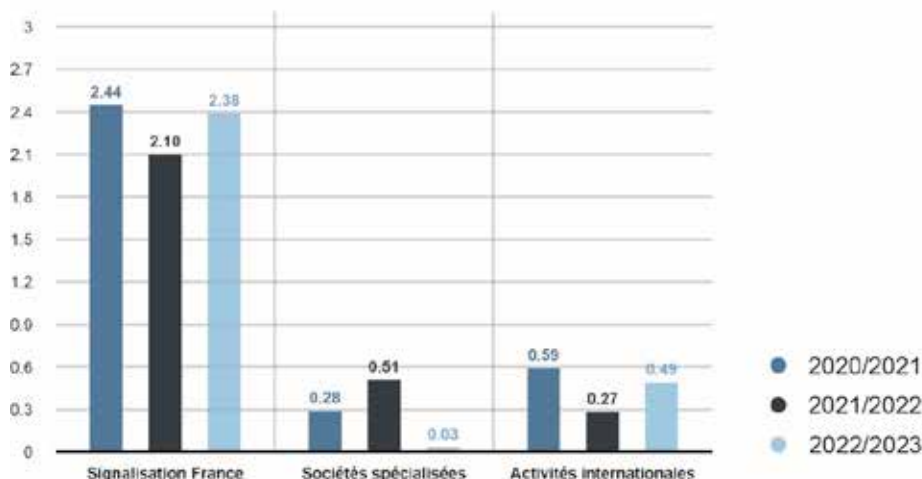
(NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT/ NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL) x 1 000 000





### Taux de gravité des accidents de travail

(NOMBRE DE JOUR ARRÊTÉS/ NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL) x 1000



La baisse du taux de fréquence des accidents de travail sur le secteur Sociétés spécialisées s'explique par le fait que le nombre d'arrêts de travail sur le pôle pour l'exercice est de 1 contre 3 pour l'exercice précédent ce qui produit un effet important sur les petites structures.

Le taux de fréquence Groupe s'établit à 20,02 pour cet exercice (27,23 pour l'exercice précédent) et le taux de gravité à 1,46 (1,34 pour l'exercice précédent). Après prise en compte des chiffres du secteur de la métallurgie et des travaux publics, le Groupe s'engage à maintenir un taux de fréquence inférieur ou égal à 25 et un taux de gravité inférieur ou égal à 2.

#### III-3-1-4- Améliorer la relation de travail



Pour construire une relation long terme entre le groupe et ses collaborateurs des actions sont déployées dans toutes les sociétés afin de concilier amélioration des conditions de travail et performance globale de l'entreprise. Ce vecteur d'engagement et de performance est bénéfique tant pour les employés que pour l'entreprise. Améliorer le bien-être des salariés permet de renforcer la qualité de la relation de travail qui est gage de motivation, de coopération harmonieuse et d'engagement des salariés. La qualité de vie au travail participe à la pérennité et la croissance des activités du groupe car elle permet de gagner en efficacité et en productivité en limitant le turnover, réduisant l'absentéisme, et attirant de nouveaux profils. Elle est un levier d'efficacité opérationnelle garante de la satisfaction clients et un enjeu crucial de la marque employeur.



Les démarches sont conduites en tenant compte des spécificités de chaque entité relatives tant à l'activité de la structure qu'à sa configuration géographique et structurelle. Elles combinent plusieurs éléments : l'assurance de bonnes conditions matérielles et de confort au travail, une organisation claire et un management responsable, l'équilibre vie professionnelle vie privée et l'accompagnement des grands changements dans l'entreprise (réorganisation, intégration de nouvelles technologies...).

#### Renforcer la qualité de vie au travail

La société Signaux Girod S.A. a structuré son action en matière de qualité de vie au travail en instaurant un Copil Qualité de Vie au Travail ainsi qu'un Comité Qualité de Vie au Travail plus opérationnel chargés de définir et mettre en œuvre la politique QVT. Rappelons que la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) de la société est encadrée par la certification ISO 45001. Leurs impacts et effets sont mesurés régulièrement par le biais de questionnaires approfondis, largement diffusés. Le dernier mis en place fin 2020 pour tous les salariés de l'usine de Bellefontaine a permis d'évaluer quatre thématiques : pratiques d'encadrement / environnement de travail / conciliation vie professionnelle / vie personnelle / habitudes de vie. Un plan d'actions a été défini en conséquence.

### ***Promouvoir un management clair et constructif***

Les managers sont des acteurs clés de la vie de l'entreprise et le lien principal entre la direction et les collaborateurs. La mission fondamentale d'un manager est d'obtenir la performance de ses équipes en vue d'atteindre des objectifs communs. Une organisation adéquate doit donc être mise en place afin de garantir l'efficacité des collaborateurs et une capacité d'adaptation au changement.

Le groupe veille à développer des relations managériales de qualité dans toutes les entités qui le composent. Pour promouvoir un management clair et constructif, le groupe met en place des formations management de proximité au profit de chacun de ses managers ou des séances de coaching individualisé au moment de leur intégration ou dans les premiers mois de leur prise de poste.

Pour suivre, évaluer et améliorer la relation managériale, le groupe prévoit un entretien individuel de progrès qui sera déployé dans toutes les entités du groupe.

### ***Agir en faveur de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle***

Dans le groupe, l'organisation du temps travail varie en fonction du contexte local de chaque filiale et de son activité. La satisfaction des salariés à 80,3% mesurée en octobre 2021 sur l'équilibre entre leurs vies professionnelle et personnelle témoigne d'une implication du groupe sur cette question.

L'équilibre vie professionnelle vie personnelle est renforcée par des systèmes de modulation du temps de travail et de télétravail. L'équilibre vie privée vie professionnelle est également préservé grâce à l'application du droit à la déconnexion et le dispositif de suivi des temps de travail alertant tout manager en cas de dépassement du temps de travail par un membre de son équipe.



#### **Taux de réalisation des entretiens individuels de progrès (Groupe – en construction)**

Pour permettre le développement professionnel de chacun, le groupe va suivre le taux de réalisation des entretiens individuels de progrès. Nous visons un taux de 90% de réalisation d'entretiens annuels sur le périmètre groupe en 2024.

Le groupe a décidé de produire pour l'exercice 2022/2023 cet indicateur sur les pôles Signalisation France et Sociétés spécialisées, dont les données sont d'ores et déjà disponibles. Le taux de réalisation des EIP est obtenu en comparant le nombre de processus d'EIP formalisés sur l'exercice / nombre d'EIP à réaliser sur l'exercice. Le taux obtenu pour cet exercice est **88%**.

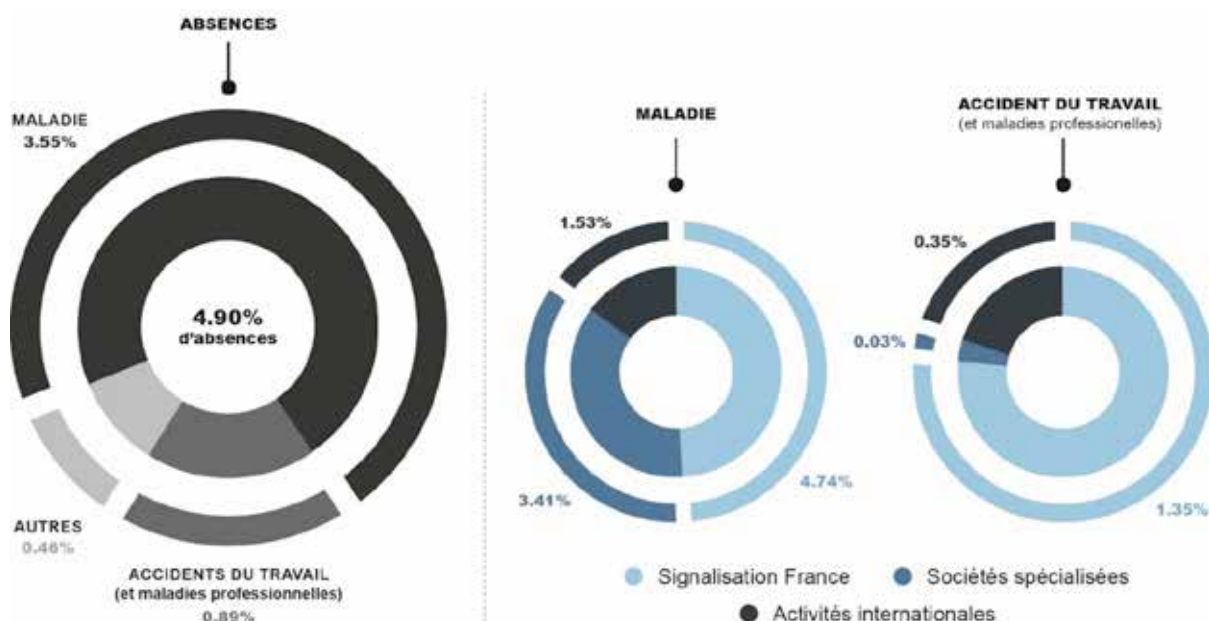
Tout comme l'indicateur « Taux de réalisation des intégrations formelles » l'extension du périmètre pour cet indicateur nécessite un travail important de la direction des Ressources humaines et de la direction International pour le recensement des dispositifs existants dans les filiales internationales, la conformité aux réglementations locales et la mise en place d'un support équivalent à celui déjà en place pour les filiales françaises.

### **Taux d'absentéisme**

Le taux d'absentéisme dans une entreprise est souvent le reflet de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Il est donc, un indicateur du baromètre social. Ce taux est obtenu par le nombre d'heures d'absence par typologie sur le nombre d'heures théoriques de travail.

Le taux d'absentéisme a fortement diminué sur cet exercice passant de 5,98% à 4,90% (-18,06%), avec une diminution des heures d'absence pour arrêts maladie constatée entre cet exercice et l'exercice précédent (-31,13%) qui étaient principalement liées à l'épidémie de Covid-19.





### III-3-1-5- Garantir le développement des compétences de tous



La formation professionnelle est à la fois un levier d'amélioration individuelle et collective. Elle permet à chacun de maintenir ses compétences en tenant compte des évolutions des emplois et des technologies et contribue à la performance de l'entreprise et au maintien d'un service de qualité pour nos clients. Elle est un outil nécessaire de la compétitivité du groupe et de sa permanente adaptation à son environnement. L'enrichissement des connaissances renforce également l'implication des collaborateurs, accroît leur employabilité et permet à chacun de s'inscrire dans la durée dans le poste occupé ainsi qu'au sein du groupe en lui offrant des perspectives d'évolution de ses fonctions.



La politique de formation du groupe est mise en œuvre grâce à un service interne dédié. L'objectif de ce service est de répondre aux besoins en formation métier au sein de l'ensemble des secteurs Signalisation France et Sociétés spécialisées.

Une partie des formations dispensées sont liées aux contraintes réglementaires, par exemple : les certificats d'aptitudes à la conduite d'engins (CACES), sauveteurs secouristes du travail (SST).

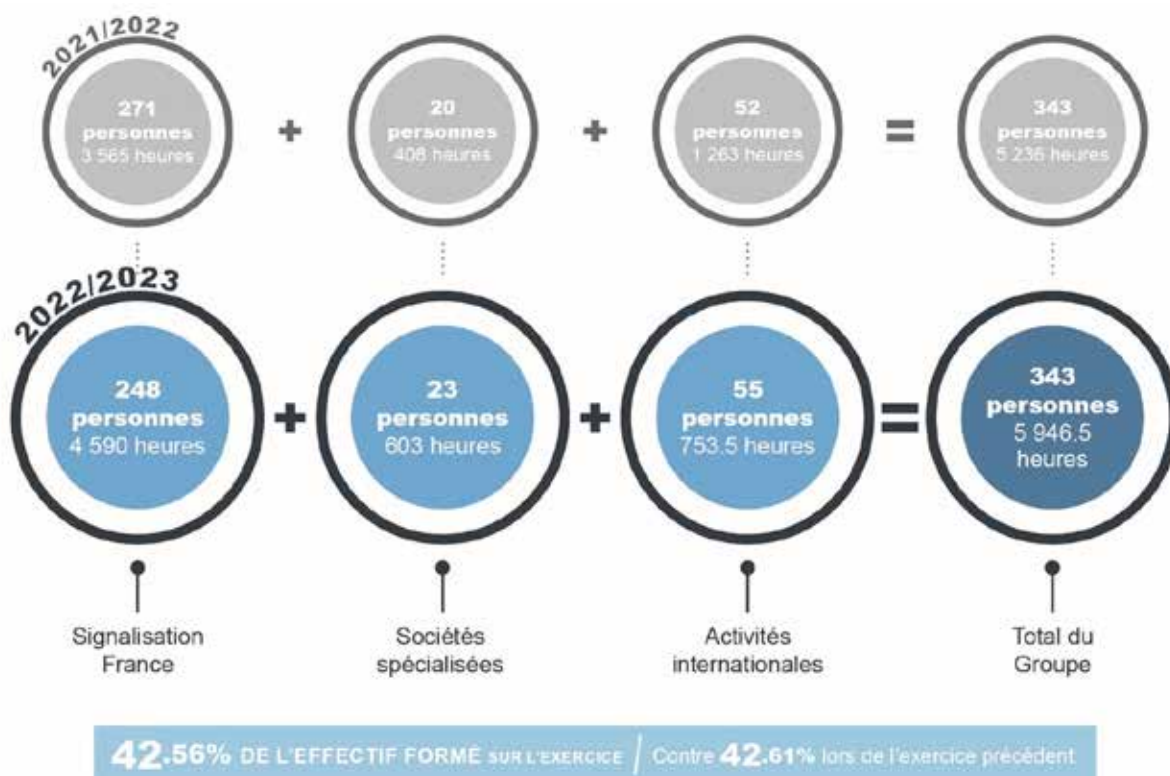
Chaque année un catalogue interne de formations est diffusé et permet à chaque collaborateur de connaître les formations mises à sa disposition notamment dans les domaines de la bureautique et des logiciels métiers. Il détaille également les parcours de formation de signalisation horizontale et verticale.

En plus des actions métiers et sécurité / réglementaire, le service développement ressources humaines organise, en partenariat avec des organismes externes, des formations sur diverses thématiques telles que le management, l'informatique, la finance, la gestion ou le juridique. Il développe également des modules de formation en e-learning notamment des formations spécifiques à notre activité ou encore des formations à l'ERP.

Cette nouvelle modalité de formation permet aux collaborateurs d'avoir accès en permanence aux nouvelles compétences nécessaires à leur poste. Le groupe donne ainsi l'occasion à ses collaborateurs d'approfondir en permanence leurs connaissances et, pour les plus experts d'entre eux, de transmettre leur savoir à leurs collègues via un système de tutorat et de formations internes.



### Nombre de salariés formés et d'heures de formation (Groupe)



Avec 42,56% de l'effectif formé pour cet exercice, l'indicateur est stable (42,61% pour l'exercice précédent).

En revanche, malgré la réduction du périmètre, le nombre d'heures de formation a progressé avec 5 946,50 heures pour l'exercice 2022/2023. En rapportant le nombre d'heures de formation sur le nombre d'heures travaillées, le taux d'heures travaillées consacrées à la formation augmente de 30%, passant de 0,40% à 0,52%. En d'autres termes, pour 1000 heures travaillées, 5,18 sont consacrées à la formation (contre 4,04 heures l'exercice précédent).

L'objectif du groupe annoncé dans la précédente DPEF était que le nombre de personnes formées chaque année soit au minimum égal à 50% de l'effectif. Cet objectif trop ambitieux, car formulé lors d'une période de formation consacrée à la manipulation du nouvel ERP, doit être revu à la baisse.

### III-3-2- Partager la valeur



Le contrat social qui lie les collaborateurs au groupe est fondé sur la notion de partage de la valeur. La prospérité de l'entreprise doit concerner tous ceux qui y contribuent. Le groupe souhaite donc que dans chaque entité qui le compose au moins une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise soit mise en place.



Actuellement, sur les périmètres Signalisation France et Sociétés spécialisées, les accords collectifs en cours au 30 septembre 2023, date de clôture de l'exercice social, sont les suivants :

- **Signaux Girod S.A.** : accord d'intéressement conclu le 06/12/2021 pour une durée expirant le 30/09/2024, accord de participation conclu le 11/05/1971, renouvelé depuis jusqu'au 30/09/2024.
- **Signaux Girod Sud** : accord d'intéressement renouvelé le 27/09/2022, pour une durée expirant le 30/09/2027.
- **Signaux Girod Nord** : accord d'intéressement renouvelé le 01/10/2022 pour une durée expirant le 30/09/2027,
- **Signaux Girod Est** : accord d'intéressement renouvelé le 01/10/2022 pour une durée expirant le 30/09/2027,
- **Signaux Girod Ouest** : accord d'intéressement conclu le 15/03/2021 pour une durée expirant le 30/09/2023, renouvellement en cours.
- **Signaux Girod La Réunion** : accord d'intéressement conclu le 01/10/2022 pour une durée expirant le 30/09/2024,
- **Atech** : accord d'intéressement conclu le 28/02/2023 pour une durée expirant le 30/09/2025,
- **Concept Urbain** : accord d'intéressement conclu le 24/02/2022 pour une durée expirant le 30/09/2024.



#### Taux des entités ayant mis en place partage de la valeur (Groupe – en construction)

Sur les pôles Signalisation France et Sociétés spécialisées, toutes les filiales ont mis en place de modalité de visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise.

Le groupe va suivre le taux d'entités ayant mis en place au moins une modalité visant à associer les collaborateurs à la prospérité de leur entreprise sur l'ensemble de son périmètre. L'objectif visé est un taux de 100% à horizon 30 septembre 2024 sur l'ensemble du périmètre.

### III-3-3- Encourager la diversité au sein du groupe

La diversité est un volet important de la politique ressources humaines du groupe. La diversification des profils permet de stimuler l'engagement et la fidélité des salariés et se révèle être un levier d'amélioration de la performance. La multiplicité des talents et les expériences variées permettent aux collaborateurs d'aborder différemment les problèmes en vue de les résoudre.

La promotion de la diversité au sein du groupe se déploie sur plusieurs lignes : l'égalité professionnelle femmes hommes, l'inclusion des personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle des jeunes et la promotion de la mixité socio-économique. Une surveillance accrue est exercée pour prévenir toutes formes de discrimination et considérer les besoins de chacun dans le respect et la dignité de toutes les identités et à toutes les étapes de la relation de travail.

#### III-3-3-1- Garantir l'égalité professionnelle femmes hommes



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes garantie une plus grande représentativité et l'opportunité de fidéliser ses collaborateurs en améliorant le climat social.

Le déséquilibre entre le nombre de femmes et hommes salariés au sein du Groupe s'explique essentiellement par un intérêt peu marqué des femmes pour les métiers des travaux publics et de la métallurgie.

L'Index 2022 de l'égalité femmes/hommes de la Signaux Girod S.A. est de 89.



Le principe d'égalité professionnelle s'applique dès l'embauche des salariés par la mise en œuvre d'une méthodologie basée sur des critères objectifs de compétences professionnelles. Le processus de recrutement du périmètre Signalisation France est ainsi fondé sur des critères visant à pourvoir à des besoins de compétences définis, en suivant une procédure formalisée.

Le plan d'actions égalité professionnelle déployé sur le périmètre Signalisation France et Sociétés spécialisées repose sur deux mesures clés :

- la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- l'égalité d'accès à la formation.

La formation professionnelle se divise en deux catégories bien distinctes :

- d'une part, les formations obligatoires, qui doivent être dispensées par l'entreprise à toute personne concernée et qui échappe donc, compte tenu de la répartition des effectifs, à toute mesure d'égalité objectivée,
- d'autre part, les formations destinées à développer les compétences des collaborateurs, pour lesquelles l'entreprise doit, sur trois ans, atteindre une égalité d'accès entre les femmes et les hommes qui la composent.



#### **Ecart de rémunération entre femmes et hommes** (Signalisation France + Sociétés spécialisées)

Le pourcentage d'écart de rémunération en comparant le salaire médian des femmes et des hommes pour la même catégorie professionnelle.

Pour l'exercice 2022/2023, premier exercice pour lequel le périmètre pour cet indicateur est mesuré, les résultats obtenus sont les suivants :

|                                   |         |                       |
|-----------------------------------|---------|-----------------------|
| •Ouvriers :                       | +14,40% | en faveur des hommes, |
| •Employés :                       | +11,46% | en faveur des hommes, |
| •Techniciens/Agents de maitrise : | +10,60% | en faveur des femmes, |
| •Cadres :                         | +5,78%  | en faveur des hommes, |
| •Global :                         | +3,80%  | en faveur des hommes, |

Les écarts constatés s'expliquent par plusieurs raisons :

- La mesure de cet indicateur sur ce périmètre pour le premier exercice n'a pas permis de mettre en place de politique en faveur de l'égalité sur ce périmètre ;
- La faible population de femmes ou d'hommes dans une catégorie donnée et la taille des structures entraîne un recul ou une hausse contrastée de la médiane à chaque entrée de personnel, phénomène accentué par le turnover de personnel ;
- La fusion des catégories Techniciens et Agents de maitrise, distinctes dans la précédente DPEF a également modifié la médiane pour ces catégories.

Le groupe travaille d'ores et déjà à la mise en place de cet indicateur sur l'ensemble de son périmètre et définira un objectif en fonction des données obtenues, qui tendra nécessairement vers la réduction des écarts. Les catégories devront faire l'objet d'une définition commune au groupe car tous les pays ne connaissent pas les mêmes classifications.

#### **Pourcentage de femmes et d'hommes formés** (Signalisation France + Sociétés spécialisées)

S'agissant des formations non obligatoires, pour 319 actions de formation réalisées dans les sociétés des pôles concernés, 169 salariés différents ont été formés dont 37,87 % de femmes et 62,13% % d'hommes. Si l'on tient compte de la répartition des hommes et des femmes au sein du périmètre, le taux pondéré est de 53,74% de femmes et 46,26% d'hommes. L'objectif fixé est que la proportion de femmes et d'hommes ayant suivi des formations non obligatoires se situe, à la clôture de chaque exercice, dans la fourchette de 40%-60% et que cet objectif soit généralisé au groupe. Le service Ressources humaines du groupe construit les outils pour un suivi global.

### **III-3-3-2- Favoriser l'inclusion des travailleurs en situation de handicap**



Les conditions d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap constituent un fort levier de cohésion sociale au sein du groupe.



L'approche du groupe consiste à permettre l'accès à l'emploi et le maintien en poste des personnes en situation de handicap et leur garantir une intégration durable. Pour leur permettre de contribuer efficacement à la performance du groupe et à s'inscrire dans une relation long terme, le groupe les soutient en adaptant leurs postes et/ou leurs conditions de travail. Ainsi, grâce notamment l'appui du réseau des CAP emploi et des médecins du travail, des aménagements pertinents sont réalisés chaque année.

Le suivi de l'inclusion des travailleurs en situation de handicap fait l'objet d'un pilotage mensuel par la direction des Ressources humaines, étendu pour cet exercice au périmètre des filiales internationales suite à un travail sur la

définition de la notion de travailleurs en situation de handicap et sur leur comptabilisation, pour laquelle il a été décidé de retenir la définition donnée par l'OIT.



#### **Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap (Groupe)**

Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap est calculé en comparant le nombre de travailleurs en situation de handicap, au sens de la définition donnée par l'Organisation internationale du travail dans sa Convention relative aux droits des personnes handicapées, à l'effectif total en ETP.

Pour l'exercice 2022/2023, premier exercice pour lequel cet indicateur est mesuré sur l'ensemble du périmètre, le taux obtenu est de 2,99% de travailleurs handicapés ETP sur l'effectif total.

Le groupe s'est fixé pour objectif de conserver un taux de 2,50% sur le périmètre groupe en raison des difficultés de recrutement existantes dans le secteur de la métallurgie et des travaux publics de manière générale.

Le groupe travaille au déploiement du suivi cet indicateur sur les filiales internationales, comme évoqué ci-dessus.

### **III-3-3-3- Œuvrer en faveur de la mixité socio-économique et de la diversité intergénérationnelle**

La diversité est également développée à travers la promotion de la mixité socio-économique des effectifs et la recherche d'une meilleure répartition jeunes seniors.

Un partenariat a été conclu avec Pôle Emploi : AFTR (l'Action de Formation Préalable au Recrutement) permettant aux candidats d'acquérir les compétences requises par l'emploi visé. Des personnes en chômage de longue durée ou éloignées de l'emploi ont ainsi pu être formées pendant sept semaines par l'entreprise tout en étant indemnisées par Pôle Emploi. Quatre semaines de formation ont eu lieu dans une des agences du groupe puis trois semaines dans l'agence d'accueil.

D'autres actions sont menées en faveur de l'emploi des personnes relevant du secteur de l'insertion par le biais du recours à ESAT notamment pour l'entretien des espaces verts, l'assemblage de certains de nos produits, et le conditionnement de pièces.

Pour favoriser l'emploi des jeunes, des stages découvertes sont régulièrement proposés et les contrats d'apprentissage favorisés.

### **III-3-4- Favoriser la communication et le dialogue social**

Entretenir une relation long terme avec toutes les personnes travaillant au sein du groupe implique une communication claire, adaptée et fréquente pour que chacun puisse s'inscrire pleinement au sein de l'entité dans laquelle il travaille et du groupe. Un bon dialogue social est un gage de cohésion, de fidélisation des équipes et permet de faire progresser la marque employeur.

#### **III-3-4-1- Garantir les conditions de tenue des réunions des instances représentatives du personnel**

Girodgroup respecte l'ensemble des législations applicables aux diverses sociétés du groupe en matière d'instances représentatives du personnel. Toutes les entités ne sont pas dotées de ces instances en raison d'effectifs inférieurs au seuil dans certaines entités ou de carence. Entretenir un dialogue social sain et constructif favorise la cohésion dans l'entreprise en mettant le salarié au cœur du débat et en l'associant à la stratégie de l'entreprise. Le dialogue social fait donc partie intégrante du fonctionnement du groupe qui veille à permettre un travail efficace des instances représentatives du personnel et la tenue de réunions régulières dans un esprit permanent de concertation et de coopération. Il est un des facteurs essentiels d'un bon climat social. Le nombre de réunions du CSE de la société Signaux Girod S.A., entité la plus importante du groupe en nombre de collaborateurs, dépasse d'ailleurs le nombre minimum imposé par la loi.

Pour s'assurer de la régularité des réunions des instances, le groupe a fixé un nombre minimum de six réunions annuelles de chaque instance représentative du personnel.

### III-3-4-2- Mesurer la satisfaction grâce au baromètre social

Un baromètre social a été réalisé par l'organisme People Vox en 2021 sur l'ensemble du périmètre groupe afin d'évaluer la satisfaction et la motivation de l'ensemble des collaborateurs. Le taux de participation est de 51%, soit 401 retours sur 786 questionnés, en retrait de 10 points par rapport au dernier baromètre effectué en 2019. Le taux de satisfaction globale (74%) a progressé de 5 points. Ce questionnaire sera à nouveau réalisé en 2024.

### III-3-4-3- Communiquer efficacement en interne

Déjà évoqué ci-avant, un journal interne Panorama est diffusé dans tout le groupe de manière semestrielle. Il permet de communiquer à tous les salariés les informations relatives à la vie du groupe. Les thématiques abordées sont variées : nouveaux produits, réalisation de projets, évolution des organisations ou encore des outils de production, résultats financiers et questions RSE. L'objectif de ce document interne est de donner une vision de la dynamique du groupe et de partager ses enjeux stratégiques. L'édito permet également une prise de parole du Président Directeur Général à destination de tous les collaborateurs, quels que soient leur fonction et leur lieu de travail. Pour ce faire, le journal est édité dans les langues suivantes : espagnol, hongrois, roumain, anglais, français, tchèque. Notre volonté est de créer un lien d'appartenance au groupe et de partager nos valeurs.

Une newsletter est désormais transmise tous les deux mois à chaque salarié (version dématérialisée ou papier) du périmètre Signalisation France pour communiquer des informations importantes sur diverses thématiques des ressources humaines.

## III-4 - Enjeux sociétaux : Faire preuve d'éthique et de responsabilité dans la conduite de nos affaires



L'activité même du groupe traduit son engagement en faveur des enjeux sociétaux majeurs que sont la sécurité et le bien-être de tous. Le groupe expert des solutions de signalisation, de mobilier urbain et de végétalisation propose une offre de services de qualité déployée en France et à l'international. La sécurité et le bien-être des usagers des espaces publics sont notre cœur de métier.

La sécurisation est un élément central de la sécurité routière auquel nous participons en proposant la vente et l'installation de ralentisseurs, de coussins berlinois, de radars pédagogiques, supports à sécurité passive. La sécurisation des centres-villes implique également la protection des plus fragiles par l'aménagement des abords des écoles et la mise aux normes « Accessibilité des personnes à mobilité réduite » dans les espaces publics.

Une branche d'activité du groupe, dite Sociétés spécialisées, est dédiée à l'aménagement urbain et la végétalisation et aide à faire cohabiter l'Homme avec son environnement. L'amélioration des écosystèmes urbains en alliant performance durable et esthétique contemporaine tout comme la gestion de l'eau à travers un arrosage maîtrisé et le rafraîchissement urbain sont au cœur des solutions innovantes proposées.

Pour répondre aux évolutions sociétales liées aux objets connectés, à la route de demain ou encore à la Smart City, le groupe développe des solutions intelligentes au service de la sécurité et de la gestion des espaces publics :

- dispositifs intelligents et autonomes de signalisation renforcée pour sécuriser les usagers en mobilité et alerter d'un danger comme par exemple : sécurisation dynamique de passages piétons, de sorties d'écoles, alerte en cas de risque de crue via des capteurs connectés ;
- interface web DixitLive offrant un accès aux concitoyens afin de consulter les informations du journal électronique Edito en temps réel sur PC, smartphone et tablette.

Dans l'exercice de ses activités, le groupe s'attache à se conformer aux règles qui lui sont applicables, et cultive l'intégrité et la transparence pour une performance durable. Son évolution s'appuie sur des valeurs fortes qui ont jalonné son histoire : l'engagement, la responsabilité, la proximité et l'écoute. Ces mêmes valeurs sont aussi appliquées dans les relations entretenues avec les parties prenantes.



### III-4-1- Agir avec éthique

Dans la conduite de ses affaires, le groupe promeut un strict respect de la réglementation en vigueur et des règles éthiques. Un code de conduite anticorruption et une charte d'éthique dans les affaires seront très prochainement mis à disposition des collaborateurs du groupe et détailleront les valeurs et les principes qu'il incarne et applique, les situations sensibles pouvant survenir dans la conduite des activités du groupe et présentera les recommandations pour les prévenir, les identifier et les signaler. Un dispositif d'alerte a été implanté en 2023. Au plus haut niveau, la direction promeut une culture de conformité, d'intégrité et de transparence.

#### Prévenir toute forme de corruption et garantir le respect des règles de concurrence



Les principaux clients du groupe sont les collectivités territoriales en charge de l'aménagement et de l'entretien des routes et des villes. L'éthique dans la conduite des affaires, qui comprend notamment la lutte contre la corruption et le respect des règles de concurrence, est donc un haut point de vigilance. Le risque d'une sanction d'interdiction de soumissionner à des marchés publics impose également l'application par le groupe d'une tolérance zéro à l'égard de toute forme de comportements contraires à ceux édictés par le groupe dans. De plus, le risque encouru par le groupe est celui de l'altération de son image impactant directement ses performances.



La société Signaux Girod S.A. a ainsi renforcé son dispositif de lutte contre la corruption entendue au sens large et regroupant notamment le trafic d'influence, les paiements de facilitation, la prise illégale d'intérêts, l'extorsion ou la sollicitation...

Une démarche d'identification et d'évaluation des risques est en cours sur le périmètre Signalisation France. Elle sera ensuite étendue aux périmètres Sociétés spécialisées et Activités internationales et permettra in fine de compléter efficacement le guide anti-corruption actuellement en vigueur au sein du groupe. Ce guide traduit en anglais est diffusé le plus largement possible dans le groupe. Les dirigeants des filiales internationales ont été formés aux pratiques anti-corruption et chaque nouveau collaborateur du secteur Signalisation France exposé aux risques est formé au dispositif anti-corruption du groupe et au respect des règles de concurrence dans le cadre des journées d'intégration. Le personnel déjà en poste devra recevoir une formation équivalente en plus des sensibilisations régulières à ces questions.



#### Taux de personnel formé au dispositif anticorruption (Signalisation France)

L'évolution du pourcentage du personnel occupant des postes exposés aux risques sur le Secteur Signalisation France formé au dispositif anti-corruption, indicateur clé de performance, permet d'évaluer la progression des actions en faveur de la prévention de la corruption. Ces actions de formation sont requises dans le cadre de la conformité au dispositif introduit par Loi Sapin II.

Sur l'exercice 2022-2023, 71% des personnes occupant des postes à risques ont été formées au dispositif anti-corruption du groupe. Le groupe projette d'atteindre le taux de 100% de personnes occupant des postes à risques formées au 30 septembre 2024. Pour atteindre cet objectif, le groupe procédera sur le prochain exercice à la formation du personnel en poste n'ayant pas reçu de formation équivalente.

#### Taux de personnel formé aux règles de concurrence (Signalisation France)

Le strict respect des règles concurrentielles est également attendu de l'ensemble des entités du groupe. Un guide des règles de concurrence traduit en anglais est appliqué dans le groupe. Pour le personnel occupant un poste à risques nouvellement embauché, la formation aux règles de concurrence est dispensée lors de la même session que celle dédiée à la formation au dispositif anticorruption. Le taux est donc également de 71% pour l'exercice 2022-2023.

Le personnel exposé des filiales internationales, dont certaines sont situées dans des pays ayant un fort risque de corruption, est sensibilisé régulièrement par l'organisation de formations et la distribution de guide anti-corruption et règles de concurrence.

#### **III-4-1-1- Se conformer au Règlement général de la protection des données (RGPD)**

La gestion et le traitement des données personnelles sont basés sur le principe de transparence et de la responsabilité. Le groupe applique ces deux principes dans la structuration de sa démarche de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données et à chaque étape du traitement. Les équipes ont été sensibilisées, notamment les principales collectrices d'informations afin qu'elles puissent identifier les données traitées dans le cadre de leurs fonctions et faire remonter les informations via un formulaire permettant la mise à jour du registre de traitement de données. Des interventions sont programmées dans les réunions de service à intervalle régulier pour rappeler la nécessaire vigilance de chacun à transmettre tout changement ou tout nouveau traitement au service en charge du registre.

Le groupe de travail spécifiquement consacré à la mise en conformité du Règlement Général sur la Protection des Données œuvre à mettre en conformité les données personnelles collectées auprès des collaborateurs, des clients, fournisseurs et contractants du groupe et veille à sécuriser ces données conformément à la réglementation.

Les sites internet et applications du groupe se conforment aux dispositions légales relatives aux données personnelles. Ils sont dotés d'une politique de gestion des données personnelles et de gestion des cookies

#### **III-4-1-2- Promouvoir le respect des conventions fondamentales de l'OIT**

L'éthique est une valeur fondamentale pour le groupe partagée par tous. Il adhère tout particulièrement aux principes de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et aux 10 conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) portant sur :

- le travail forcé ;
- la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
- le droit d'organisation et de négociation collective ;
- l'égalité des rémunérations ;
- l'abolition du travail forcé ;
- les discriminations ;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- les pires formes de travail des enfants ;
- le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail
- et sur la sécurité et la santé des travailleurs.

La France ainsi que tous les pays dans lesquels le groupe est implanté ont ratifié au moins 8 des conventions, savoir : la Belgique, la Tchèque : 10, la France, la Hongrie, la Lettonie : 9, la Roumanie, le Maroc, la Bulgarie, la Colombie et le Pérou : 8.

Lors de la création d'un nouveau fournisseur dans notre base de données, la société Signaux Girod S.A. exige qu'il atteste et s'engage au strict respect des 10 conventions fondamentales de l'OIT.

#### **III-4-1-3- Lutter contre l'évasion fiscale**

GirodGroup agit en conformité avec les lois fiscales des pays où il est implanté et les règles fiscales applicables à ses activités. Il s'acquitte de ses obligations déclaratives et du paiement de l'impôt dans les délais et agit en toute transparence à l'égard des administrations fiscales. Le groupe n'a donc pas mis en place de structures ou procédures dont l'objet serait la lutte contre l'évasion fiscale.

#### **III-4-2- Collaborer avec les parties prenantes de manière responsable et transparente**

Conscient qu'une entreprise ne peut évoluer qu'en se souciant de son écosystème composé de toutes ses parties prenantes, le groupe attache une grande importance à développer un dialogue constructif avec tous les acteurs concernés par son activité. Il applique à tous les mêmes règles de conduite en agissant avec loyauté et intégrité et en suivant un principe de transparence.

#### **III-4-2-1- Promouvoir des relations fournisseurs et sous-traitants claires et durables**

Un cahier des charges général a été mis en place en 2021 afin de définir les exigences générales qui régissent la relation entre le groupe les parties prenantes externes. Il est complété chaque fois que nécessaire par un cahier des charges techniques qui définit les exigences techniques des produits.

Les relations avec les fournisseurs sont définies en interne par des politiques au niveau du siège qui gère une large part des achats du périmètre Signalisation France. Cette politique d'achats plus centralisée, avec un référentiel



fournisseurs pour l'ensemble des filiales France, garantit une meilleure gestion et une rationalisation efficace des achats.

Les impacts environnementaux figurent parmi les critères de choix de nouveaux fournisseurs.

Le moment de la contractualisation est l'occasion d'instaurer d'emblée un dialogue et une relation équilibrée. Communiquer les attentes de l'entreprise est le premier pas vers une collaboration de longue durée. Les contrats doivent intégrer des clauses claires et assurer l'équité financière dans la relation.

Deux fois par an, le service achats procède à une évaluation des fournisseurs ainsi que des partenaires stratégiques dont les sous-traitants du site de production et les transporteurs. A l'issue de cette évaluation, des demandes peuvent être adressées aux partenaires pour obtenir un engagement et un plan d'actions afin de maintenir un standard de qualité voire des rencontres organisées en cas de problématiques plus impactantes ou des déferencements décidés dans les situations les plus délicates.

### **III-4-2-2- Garantir la satisfaction clients**

La relation clients est essentielle pour le groupe qui n'a de cesse de travailler à son amélioration. L'écoute et la recherche permanente de la satisfaction de leurs besoins sont les piliers de notre relation clients. Proposer des services adaptés à leurs exigences et répondre à leurs problématiques est une priorité.

La démarche qualité est une politique transversale au sein de l'entreprise. Elle est donc menée au regard des autres objectifs tels que la performance environnementale et la sécurité des employés. Elle est déployée par le service QSE dans un souci permanent d'évaluation et d'amélioration continue.

De nombreux produits vendus sont certifiés NF CE. De plus l'implication dans la satisfaction clients se concrétise par l'obtention de la norme ISO 9001 par plusieurs entités : Signaux Girod S.A., GSR et GS PLUS.

Sur le périmètre Signalisation France, les réclamations des clients sont recensées et centralisées dans l'ERP. Chaque réclamation est ensuite analysée avant d'être traitée par le service après-vente qui transmet ensuite la réclamation au service concerné.

### **III-4-3- Soutenir les territoires**

#### **Implanter les sites de production localement**

Le groupe, dans sa stratégie de développement, a fait le choix de produire localement pour assurer à ses clients un service réactif, réduire son impact environnemental et développer l'activité économique territoriale.

#### **GIRODGROUP, C'EST :**

1 site historique industriel implanté au cœur du Jura d'une superficie de 24 086 m<sup>2</sup> avec une capacité de production de 12 500 panneaux par semaine. Signaux Girod est un acteur important du tissu local.

L'impact de son activité sur les riverains est contrôlé. Des silencieux ont été installés aux endroits identifiés comme sources de nuisances sonores et font l'objet d'un contrôle tous les trois ans. En outre, la société organise tous les deux ans un moment convivial avec le voisinage direct du site de production afin d'échanger sur les désagréments subis et de trouver des solutions. Une haie de végétaux a ainsi été plantée pour limiter les nuisances sonores.



**AVEC POUR AMBITION DE NOUS INSCRIRE DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET AGIR POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN FRANCE, NOUS SOMMES ADHERENTS A LA FRENCH FAB, REFLÈTE LA FIERTE DE L'EXCELLENCE FRANÇAISE !**

2 sites de production spécialisés dans le mobilier urbain et de végétalisation de 4 742 m<sup>2</sup> et 5 000 m<sup>2</sup>,

7 sites de production à l'international. Les sociétés du groupe implantées à l'international ont fait le même choix d'une implantation locale de leurs sites de production pour être au plus proche de leurs clients et leur garantir une entière satisfaction.

**Apporter des soutiens concrets**

**FOCUS SUR LES FILIALES INTERNATIONALES GS PLUS ET GSR**

La société GS PLUS, avec ses employés, conscients de la responsabilité sociale de l'entreprise, soutient la fondation caritative locale Emil, association qui promeut la pratique d'activités sportives pour les enfants et jeunes adultes en situation de handicap, à laquelle 100 % des gains obtenus lors de l'organisation d'un évènement de charité sur le marché de Noël de la ville de Brno ont été versés.

Pour la deuxième année consécutive, la filiale GSR, située en Roumanie, a parrainé plusieurs projets locaux dont les dons sont déductibles conformément aux dispositions prévues par la législation fiscale roumaine :

- Association HelpAutism,
- Club de football de Ghiroda,
- Club sportif Krepelka à Timisoara,
- Asociatia Salvați Patrimoniul Arhitectural

## METHODOLOGIE DE COLLECTE

### Période de reporting

La période de reporting correspond à l'exercice social, du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

### Méthode de reporting

La collecte des données est pilotée par le Responsable RSE Groupe et opérée par les spécialistes métiers ou des groupes de travail selon leurs compétences.

Un protocole de reporting est actuellement à disposition des collaborateurs et précise les méthodologies à appliquer pour assurer l'homogénéité des informations consolidées. Les précisions supplémentaires sont transmises à chaque responsable de collecte, ainsi que les documents à fournir, au début de la campagne de collecte annuelle. Le contenu du protocole sera prochainement revu pour inclure les nouvelles extensions de périmètres et les nouvelles données collectées conformément aux exigences actuelles.

### Outils de reporting

Les outils de reporting diffèrent selon les indicateurs, mais sont d'une manière générale composés des outils suivants : système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), logiciel de comptabilité, plateformes dédiées (prestataires, gouvernementales...) et fichiers Excel.

- Enjeux environnementaux : Les tonnages des déchets dangereux et leur valorisation, ont été déterminés pour l'essentiel à partir de la plateforme Trackdéchets. Les consommations d'énergie et d'eau ont été évaluées sur la base des consommations mentionnées sur les factures ou à partir de relevés manuels de compteurs. Les consommations de carburant sont évaluées sur la base des relevés de cartes carburant et suivi sur un logiciel de flotte.
- Enjeux sociaux : Les données concernant les enjeux sociaux sont issues des fichiers de suivi de la direction des ressources humaines extraits du logiciel de paie ou sur les déclarations des services de comptabilité
- Enjeux sociétaux : L'indicateur de taux de personnes formées au respect des règles concurrentielles est calculé à partir d'un fichier de présence aux séances et de signature d'engagements de respect tenu par le service juridique.

Un logiciel de reporting RSE, proposé par Tennaxia, sera mis en place sur l'exercice 2023-2024 et permettra d'assurer le suivi et le calcul des indicateurs, la fiabilisation des données transmises ainsi que la transition vers le rapport de durabilité instauré par la CSRD.

### Périmètres de collecte

Le périmètre de reporting correspond au périmètre de consolidation, constitué des filiales du groupe GirodGroup consolidées par intégration globale au 30.09.2023, réparti en 3 pôles :

- Pôle Signalisation France : Ensemble des filiales françaises Signaux Girod Est, Signaux Girod Nord, Signaux Girod Sud, Signaux Girod Ouest, Signaux Girod La Réunion, ainsi que la société-mère Signaux Girod S.A. et la holding S.F.G.P.G (63,80% des effectifs totaux) ;
- Pôle Sociétés spécialisées : sociétés Atech et Concept Urbain (8,90% des effectifs totaux) ;
- Pôle Activités internationales : holding International Girod, GS Plus (Tchéquie), Alfa Girod (Hongrie), GSR (Roumanie), ACE Mobilier Urbain (Belgique), M-2 (Lettonie), Girodafrica (Maroc), Señalización Girod Colombia (Colombie), Señalización Girod Perú (Pérou) et Girod Bulgaria (Bulgarie) (27,30% des effectifs totaux).

Les périmètres de collecte diffèrent selon les enjeux.

- Enjeux environnementaux : le périmètre est défini pour chaque indicateur suivant les données disponibles. Le groupe travaille à l'extension des périmètres pour lesquels la collecte des données est pertinente au regard de l'indicateur, notamment concernant la consommation de la filiale GSR, site non-négligeable.
- Enjeux sociaux : les indicateurs sociaux portent sur la totalité du périmètre Groupe. Certains indicateurs sont toujours en construction. Lorsque les données sont disponibles pour une partie du périmètre, celles-ci ont été présentées.
- Enjeux sociétaux : le périmètre actuel est le pôle Signalisation France car les actions menées ne concernent que ce pôle à l'heure actuelle. Elles seront étendues au Groupe prochainement.

### **Calcul des indicateurs**

Les indicateurs environnementaux prenant la forme d'un ratio concernant plusieurs entités sont calculés en cumulant les données de consommations ou de production de chaque entité (énergie en kWh, carburant en kgCO<sub>2</sub>, eau en m<sup>3</sup>, déchets en t) et en les rapportant à une autre donnée. Pour les indicateurs environnementaux, cette donnée de comparaison est le cumul des chiffres d'affaires sociaux de chaque entité du périmètre concerné par l'indicateur, en milliers d'euros ou millions d'euros.

Pour les autres indicateurs, sociaux et sociétaux, la formule de calcul est indiquée au paragraphe correspondant. Les indicateurs sont calculés à périmètre constant, sauf indication contraire.

### **Thématiques absentes**

Au regard de la nature des activités du groupe, les thématiques du respect du bien-être animal, de la lutte contre la précarité alimentaire, des actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves et des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ne paraissent pas pertinentes et n'ont donc pas été développées dans ce rapport.

Bien que la lutte contre le gaspillage alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable ne soient pas notre cœur de métier, des actions sont entreprises localement. L'obligation de réserver les repas à l'avance et l'acceptation d'un choix limité de desserts et entrées pour le site industriel principal permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et œuvre à la promotion d'une alimentation responsable, équitable et durable. A noter également que des tickets restaurant sont proposés par le groupe.

La présente DPEF est auditée par l'organisme tiers indépendant Cabinet de Saint-Front.

## IV - Analyse des risques

### IV-1 - Risques de marché

#### IV-1-1- Risque de change

La quasi-totalité du chiffre d'affaires social est réalisé en euro, ce qui induit une absence de risque de change. Une part du chiffre d'affaires consolidé est réalisée par nos filiales étrangères en devises. La parité de ces devises a peu évolué au cours de l'exercice.

#### IV-1-2- Risque de taux

Les emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit, de la société Signaux Girod S.A., représentent 13 857 K€ au 30 septembre 2023, et sont répartis de la façon suivante :

|           | Total  | Echéance à moins d'un an | Echéance d'un à cinq ans | Echéance à plus de cinq ans |
|-----------|--------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Taux fixe | 13 857 | 1 830                    | 6 228                    | 5 799                       |

Au cours de l'exercice, la charge d'intérêt s'est élevée à 286 K€.

### IV-2 - Risque industriel

#### IV-2-1- Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sociétés françaises, un planning de suivi de maintenance, préventive et curative, a été mis en place. Les contrôles et les vérifications périodiques réglementaires des sociétés sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne, les appareils de levage et la manutention des machines, les installations électriques, les équipements sous pression et les mesures d'ambiance dans les locaux. D'autres entreprises, avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance, interviennent pour le contrôle et l'entretien des portes automatiques, des ascenseurs, des cuves, bassins et réservoirs, des disconnecteurs, du groupe froids, des chaudières, des engins de manutention et levage, des extincteurs, des sprinklers et RIA (robinets d'incendie armés), des commandes de désenfumage, des blocs d'éclairage et de secours, des matériels spécifiques. Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

#### IV-2-2- Assurance et couverture de risque

La politique du groupe est de souscrire auprès d'assureurs notoirement solvables des polices d'assurances couvrant les risques identifiés pour des montants adaptés aux risques encourus :

- Responsabilité civile d'exploitation pour les dommages corporels, matériels et immatériels, à concurrence de 10 M€, dont :

- 5 M€ pour les dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- 1 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs ;
- 2 M€ au titre de la garantie Faute inexcusable.

- Responsabilité civile après livraison à concurrence de 5 M€ pour les dommages corporels, matériels et dommages immatériels, dont 1.5 M€ pour les dommages immatériels non consécutifs.

- Responsabilité civile des dirigeants : couverture à concurrence de 3 M€.

- Multirisque industrielle qui couvre les bâtiments, le matériel et les marchandises du groupe Girod ainsi que la perte d'exploitation :

- Bâtiments à concurrence de la valeur de reconstruction à neuf ;

- Matériel à concurrence de la valeur de remplacement à neuf ;  
- Marchandises à concurrence de la valeur de remplacement.  
Ces trois postes sont garantis à hauteur de 116 M€.

- Perte d'exploitation à concurrence de la marge brute consolidée du groupe.

Les capitaux assurés évoluent régulièrement en fonction des investissements du groupe et des indices en vigueur.

## V - Analyse sur l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats

| <b>En millions d'Euros</b><br>(Chiffres arrondis au dixième de million le plus proche) | <b>2022/2023</b><br><b>Du 01/10/2022</b><br><b>Au 30/09/2023</b> | <b>2021/2022</b><br><b>Du 01/10/2021</b><br><b>Au 30/09/2022</b> | <b>Variations</b><br><b>en</b><br><b>M€</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Chiffre d'affaires                                                                     | 105,2                                                            | 102,6                                                            | + 2,6                                       |
| Résultat opérationnel courant                                                          | + 4,0                                                            | - 1,1                                                            | + 5,1                                       |
| Perte de valeur                                                                        | - 0,5                                                            | - 1,3                                                            | + 0,8                                       |
| Autres produits et charges opérationnels                                               | + 0,1                                                            | - 0,8                                                            | + 0,9                                       |
| Résultat opérationnel                                                                  | + 3,6                                                            | - 3,2                                                            | + 6,8                                       |
| Résultat net consolidé                                                                 | + 3,0                                                            | - 3,7                                                            | + 6,7                                       |
| Résultat net part du groupe                                                            | + 3,0                                                            | - 3,7                                                            | + 6,7                                       |
| EBITDA*                                                                                | + 8,6                                                            | + 5,0                                                            | + 3,6                                       |

\* L'EBITDA représente le résultat net consolidé avant impôt, amortissements, provisions, pertes de valeur et résultat financier tels qu'ils apparaissent au compte de résultat consolidé. Cet indicateur non défini par une norme IFRS, est utilisé pour mesurer la capacité du groupe à générer de la trésorerie à partir de ses activités opérationnelles. Depuis la publication semestrielle (31 mars 2023), le mode de calcul de l'EBITDA a été ajusté et correspond désormais à la définition ci-dessus. La donnée comparative (exercice 2021/2022) a été ajustée.

L'exercice 2023 enregistre une progression du chiffre d'affaires de 2,6 % (+8,1 % à périmètre constant).

Le bénéfice net consolidé de l'exercice atteint 3,0 M€. Il intègre une perte de valeur de 0,5 M€ constatée sur le goodwill de notre filiale spécialisée Concept Urbain.

L'EBITDA augmente de 3,6 M€ et passe de 4,9 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2022 à 8,2 % du chiffre d'affaires au 30 septembre 2023 (après retraitement du calcul de l'EBITDA de l'exercice précédent). Les marges se sont améliorées notamment suite à la normalisation du prix des matières premières.

Le résultat opérationnel courant ressort à +4,0 M€ et se décompose de la manière suivante sur les différents pôles :

**Signalisation France** : (CA : 69,3 M€ - ROC : +1,3 M€)

Le chiffre d'affaires a progressé de 4,7 %. Les révisions tarifaires et le volume d'activité ont permis de retrouver un résultat opérationnel courant bénéficiaire à la clôture de l'exercice. L'amélioration est de +2,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

**Sociétés spécialisées** : (CA : 10,0 M€ - ROC : +0,5 M€)

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant se sont maintenus par rapport à l'exercice précédent.

**Activités internationales** : (CA : 25,9 M€ - ROC : +2,2 M€)

Ce secteur a su conserver un niveau d'activité semblable à celui de l'exercice précédent sur un périmètre réduit. Les décisions stratégiques prises ont permis la suppression de foyers de pertes et l'atteinte d'un résultat opérationnel courant en progression de +2,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

## VI - Renseignements concernant le capital social

### Evolution du capital social

|                  | 30/09/2023 | 30/09/2022 | 30/09/2021 |
|------------------|------------|------------|------------|
| Capital social   | 13 422 500 | 13 422 500 | 13 422 500 |
| Nombre d'actions | 1 032 500  | 1 032 500  | 1 032 500  |

### Répartition du capital au 30 septembre 2023

|                                    | Actions          |               | Droits de vote   |               |
|------------------------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
|                                    | Nombre           | %             | Nombre           | %             |
| Société Familiale de Gestion Girod | 717 213          | 69.46         | 1 434 426        | 81.69         |
| Famille Girod nominatifs           | 21 081           | 2.04          | 42 162           | 2.40          |
| Autres nominatifs                  | 3 364            | 0.33          | 6 638            | 0.38          |
| Actions propres                    | 18 048           | 1.75          | 0                | 0.00          |
| Flottant                           | 272 794          | 26.42         | 272 794          | 15.53         |
| <b>Total</b>                       | <b>1 032 500</b> | <b>100.00</b> | <b>1 756 020</b> | <b>100.00</b> |

Actionnaires ayant fait une déclaration de franchissement de seuil : Néant

Droit de vote double

L'article 30.3, des statuts de Signaux Girod S.A. précise :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission :

- en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;

- en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Droit de vote aux assemblées :

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

### Cours de l'action

|                | Cours moyens en € | Nombre moyen de titres par séance |
|----------------|-------------------|-----------------------------------|
| Janvier 2023   | 12,82             | 201                               |
| Février 2023   | 13,05             | 413                               |
| Mars 2023      | 12,87             | 364                               |
| Avril 2023     | 13,07             | 292                               |
| Mai 2023       | 13,06             | 131                               |
| Juin 2023      | 13,37             | 275                               |
| Juillet 2023   | 14,76             | 577                               |
| Août 2023      | 16,19             | 418                               |
| Septembre 2023 | 15,00             | 324                               |
| Octobre 2023   | 14,13             | 160                               |
| Novembre 2023  | 14,34             | 214                               |
| Décembre 2023  | 14,87             | 260                               |
| <b>Moyenne</b> | <b>13,96</b>      | <b>302</b>                        |

## VII - Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste qu'à ma connaissance :

- les comptes sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bellefontaine, le 25 janvier 2024  
Claude GIROD  
Président Directeur Général



## **VIII - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la vérification de la sincérité et la conformité de la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

### **SIGNAUX GIROD**

**881 Route des Fontaines, 39400 BELLEFONTAINE**

**Exercice clos le 30 septembre 2023**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité Cofrac Vérification, n°3-1860 (liste des implantations et portée disponibles sous [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice cité ci-dessus (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'Administration ou au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 2° et du 3° du I de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons réalisé une planification prévisionnelle de la mission, réalisé une réunion de lancement interne et une réunion de lancement avec le client pour prendre connaissance de la déclaration, du périmètre, des risques d'inexactitudes et ajuster la planification ;
- Nous avons réalisé une relecture critique pour apprécier la cohérence d'ensemble de la DPEF ;
- Nous avons vérifié la conformité : nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et le cas échéant en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au I de l'article R. 225-105 et les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons présenté nos conclusions intermédiaires et fait une revue des corrections apportées ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, le cas échéant, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons identifié les personnes en charge des processus de collecte et examiné les processus de collecte, compilation, traitement et contrôle visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons fait une revue de cohérence des évolutions des résultats et indicateurs clés de performance ;
- Nous avons identifié les tests de détail à réaliser et listé les preuves à collecter ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié la sincérité d'une sélection d'indicateurs clés de performance et résultats quantitatifs (données historiques) que nous avons considérés les plus importants\* via des tests de détail (vérification de la correcte application des définitions et procédures, vérification de la consolidation, rapprochement des données avec des pièces justificatives). Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 12 et 100% des données sélectionnées pour ces tests ;

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre décembre et janvier sur une période d'intervention de 2 mois. Nous avons mené 5 entretiens les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

\*Indicateurs les plus importants et entités testées (usine de Bellefontaine et sociétés internationales : GSR, Girod Africa et GS PLUS) :

- Ratio m3/chiffre d'affaires
- Taux de déchets valorisés (hors déchets inertes)
- Points de rejets contrôlés annuellement pour évaluer la concentration de polluants dans l'air
- Taux de réalisation des intégrations formelles
- Taux de fréquence des AT INT
- Taux de gravité des AT INT
- Heures de formation
- Taux de personnel formé au dispositif anticorruption & Taux de personnel formé aux règles de concurrence (SIF)

### **Conclusion**

**Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère.**

### **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le processus de reporting et la démarche RSE de Signaux Girod sont en progression
- Nous attirons l'attention du lecteur sur les précisions apportées sur les périmètres de consolidation des indicateurs tout au long de la DPEF

Fait à Toulouse, le 26/01/2024

### **L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT**

#### **SAS CABINET DE SAINT FRONT**

Candice Lourdin  
Directrice générale

## **IX - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 30 septembre 2023

A l'assemblée générale de la société Signaux Girod,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **IX-1 - Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

### **IX-2 - Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

| <u>Entités / Personnes concernées</u>                                                                | <u>Nature, objet, et modalités</u>                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD (SFGPG), actionnaire.</b>                          |                                                                                                                                                                          |
| <b>Claude Girod, PDG et administrateur de la SA Signaux Girod, est également Président de SFGPG.</b> | Convention d'animation et de prestations de services conclue le 27 novembre 2013 entre la SAS Familiale de Gestion de Portefeuille GIROD et votre société.               |
| <b>Jacqueline Girod, DGD et administrateur de la SA Signaux Girod est également DG de SFGPG.</b>     | Mission de conseil, d'assistance et de contrôle comptabilisée dans les charges au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 pour un montant de 235 000 € hors taxes. |
| <b>Valérie Conclois, administrateur de la SA Signaux Girod, est également DG de SFGPG.</b>           |                                                                                                                                                                          |
| Les Commissaires aux comptes                                                                         |                                                                                                                                                                          |
| Mazars Bourgogne Franche-Comté<br>Besançon, le 26 janvier 2024                                       | Grant Thornton<br>Membre français de Grant Thornton International<br>Besançon, le 26 janvier 2024                                                                        |
| Latif Ergin<br>Associé                                                                               | Frédéric Jentellet<br>Associé                                                                                                                                            |

## **X - Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (Article L.225-37 du Code de Commerce)**

Conformément aux termes de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de présenter dans le cadre de l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2023, les informations relatives :

- à la composition, aux attributions et au fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ;
- à la politique de rémunération des mandataires sociaux et à leur rémunération ;
- ainsi que d'autres informations devant y figurer en vertu des dispositions du code de commerce.

Ce rapport a été préparé sur la base des travaux réalisés par les directions juridique, financière et des ressources humaines. Il a été approuvé par le Conseil d'administration durant sa réunion du 25 janvier 2024.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L. 22-10-71 du Code de commerce, d'un rapport présentant leurs observations sur le présent rapport et attestant de l'existence des autres informations requises dans ce rapport.

### **X-1 - Présentation et fonctionnement des organes de gouvernance**

#### **Code de gouvernement d'entreprise de référence**

En date du 11 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé de se référer aux prescriptions du code de gouvernance Middlednext, établi en décembre 2009, révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021. Ce code apparaît plus adapté à la Société que le code AFEP-MEDEF, au regard de sa taille, de sa structure et de la répartition de son capital.

#### **X-1-1- Le Conseil d'administration**

##### **X-1-1-1- Composition du Conseil**

Conformément à l'article 17 des statuts et à son règlement intérieur, le Conseil d'administration de la société est composé de 3 à 6 membres. Les administrateurs sont nommés et renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs doivent être actionnaires de la société. La durée de leurs fonctions est fixée à six années.

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Monsieur Claude GIROD, Président Directeur Général ;
- Madame Jacqueline GIROD, Directrice Générale Déléguée ;
- Madame Valérie GIROD, administrateur ;
- Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant ;
- Monsieur Éric PICHET, administrateur indépendant.

Monsieur Claude GIROD, Mesdames Jacqueline GIROD et Valérie GIROD ainsi que Monsieur Jacques MORLOT ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2012 pour une durée de six années. Leur mandat a été renouvelé le 29 mars 2018 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024.

Monsieur Éric PICHET a été nommé au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2013 pour une durée de six années. Son mandat a été renouvelé le 28 mars 2019 pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2025.

La nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte et des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur ont été communiquées à l'Assemblée Générale.

Le mandat de Monsieur Jacques MORLOT, administrateur indépendant arrive à échéance en 2024. Conformément aux recommandations du code de gouvernance Middlednext, établi en décembre 2009, révisé en septembre 2016 puis en septembre 2021, notre Société a engagé des démarches pour trouver un nouvel administrateur indépendant en remplacement.

## D. RAPPORT DIVERS

La composition du Conseil est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

La liste des fonctions exercées par les membres actuels du Conseil d'administration dans d'autres sociétés est la suivante :

### Monsieur Claude GIROD

#### Sociétés françaises du groupe :

|                                                             |                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Président                                                   | S.A.S. L'Action Girod                                                                                                                                                                         |
| Représentant S.A. Signaux Girod, personne morale Présidente | S.A.S. International Girod<br>S.A.S. Sociétés Spécialisées Girod<br>S.A.S. Signaux Girod La Réunion                                                                                           |
| Président                                                   | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod<br>S.A.S. Signaux Girod Nord<br>S.A.S. Signaux Girod Est<br>S.A.S. Concept Urbain<br>S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH |
| Gérant                                                      | S.A.R.L. Signaux Girod Ouest<br>S.A.R.L. Signaux Girod Sud<br>S.A.R.L. L'Appentière Fleurie                                                                                                   |

#### Sociétés internationales du Groupe :

|                |                                                                                                                                                                                                        |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Administrateur | ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique)                                                                                                                                                                    |
| Gérant         | GirodAfrica (Maroc)<br>SARL Girod Maroc (Maroc)<br>SRO GS Plus (République Tchèque)<br>KFT Alpha Girod (Hongrie)<br>SRL Girod Semnalizare Rutiera (Roumanie)<br>EODD Signaux Girod Bulgaria (Bulgarie) |

#### Sociétés n'appartenant pas au groupe :

|        |                               |
|--------|-------------------------------|
| Gérant | S.A.R.L. L'Immobilier Marceau |
|--------|-------------------------------|

### Madame Jacqueline GIROD

#### Sociétés françaises du groupe :

|                     |                                                                                                             |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Directrice générale | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod<br>S.A.S. Avance Technologique Choletaise – ATECH |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Sociétés n'appartenant pas au groupe :

|                       |                   |
|-----------------------|-------------------|
| Co-gérante & associée | S.C.I. Girodyssée |
| Gérante               | EURL Sage         |
| Co-gérante            | SARL Loge         |

#### Sociétés internationales du Groupe :

|                |                                     |
|----------------|-------------------------------------|
| Administrateur | ACE Mobilier Urbain S.A. (Belgique) |
|----------------|-------------------------------------|

### Madame Valérie CONCLOIS

#### Sociétés françaises du groupe :

|                     |                                                           |
|---------------------|-----------------------------------------------------------|
| Directrice générale | S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod |
|---------------------|-----------------------------------------------------------|

**Sociétés n'appartenant pas au groupe :**

|            |                         |
|------------|-------------------------|
| Co-gérante | S.C.I. Girodyssée       |
|            | S.C.I. Les Grands Biefs |

**Monsieur Jacques MORLOT**

Pas d'autre mandat

**Monsieur Eric PICHET**

**Sociétés françaises n'appartenant pas au groupe :**

|                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| Administrateur | GESTION 21 (S.A. non cotée) |
| Gérant         | SARL LES EDITIONS DU SIECLE |
| Gérant         | SARL STRATEGIES ET FINANCE  |

**Membres indépendants**

L'article 1-2 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit : « Conformément aux recommandations du Code Middenext, la présence de deux membres indépendants au sein du Conseil est nécessaire. »

Les critères d'indépendance appliqués par l'entreprise sont ceux issus du code Middenext :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, nommés respectivement pour la première fois en date du 30 mars 2012 et du 29 mars 2013 sont membres indépendants du Conseil d'administration et des Comités. Conformément à la recommandation n°3 du Code Middenext, leur indépendance fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration. La dernière revue de l'indépendance des membres, opérée au regard des critères du Code Middenext édition 2021, a été effectuée par le Conseil durant sa réunion du 14 décembre 2023. A l'unanimité, les membres du Conseil ont considéré que Messieurs Jacques MORLOT et Éric PICHET continuaient de remplir les critères d'indépendance édictés par ledit Code.

**Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration, composé de cinq membres, comprend deux femmes et trois hommes, soit un taux de 40% de femmes. Cette répartition est conforme aux dispositions de l'article L225-18-1 du Code de commerce.

**X-1-1-2- Fonctionnement du Conseil**

**Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**

La préparation et l'organisation du Conseil s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, le code de gouvernement Middenext, les statuts de la Société, ainsi que par les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.

**Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil ont, en date du 4 octobre 2012, mis en place le règlement intérieur du Conseil d'administration. Suite à la révision du code Middenext opérée en 2016, ce règlement a été modifié en date du 24 janvier 2017 pour se conformer aux nouvelles recommandations puis en date du 9 décembre 2021 pour tenir compte de la révision dudit code de septembre 2021.

Ce règlement comporte les rubriques suivantes :

- rôle du Conseil et opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- composition du Conseil / critères d'indépendance des membres ;
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, non concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité) ;



## D.

### RAPPORT DIVERS

- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication) et des Comités ;
- règles de détermination de la rémunération des administrateurs ;
- modalités de protection des dirigeants sociaux (assurance responsabilité civile des mandataires sociaux) ;

La question du plan de succession des dirigeants fait l'objet de débats périodiques au sein du Comité des nominations et du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de la Société : <https://girod-group.com/investisseurs/> (rubrique « Conseil d'administration »).

#### **Convocations des membres du Conseil d'administration**

Conformément à l'article 19 des statuts, la convocation qui mentionne l'ordre du jour, doit intervenir au moins cinq jours ouvrables à l'avance par lettre, télécopie ou courriel avec accusé de réception. La convocation peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Au titre de l'exercice 2022/2023, les membres du Conseil d'administration ont ainsi été convoqués à l'initiative de leur Président, dans les délais impartis. Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui a examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

#### **Information des membres du Conseil d'administration**

Les administrateurs sont informés régulièrement de tout événement ou évolution importants pour la société. Tous les documents et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil d'administration leur sont communiqués dans un délai suffisant leur permettant ainsi de préparer et délibérer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les administrateurs peuvent demander à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la société, aux résultats ou à sa situation financière. Ils peuvent demander des informations complémentaires sur les spécificités de la société, ses métiers et ses secteurs d'activité.

#### **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

#### **Participation aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication**

Le Président du Conseil d'administration peut autoriser la participation d'un ou de plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et le Règlement intérieur.

#### **Délibérations**

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication).

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents (ou réputés tels en cas de recours à des moyens de télécommunication). La voix du président de séance est prépondérante.

#### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion par le secrétaire et communiqués dans un délai de 25 jours calendaires à tous les membres du Conseil d'administration. Ils sont ensuite approuvés, paraphés et signés au cours du Conseil suivant.

#### **Fréquence des réunions**

Les articles 19 des statuts et 3 du règlement intérieur prévoient que le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'administration, peuvent, en indiquant précisément l'ordre du jour de la réunion, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

Le taux de présence des membres du Conseil à ces réunions est de 100 %.

### **Missions et attributions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

En particulier et sans que cette liste soit limitative :

- il délibère sur la stratégie de la société proposée par le Président et sur les opérations qui en découlent et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs ;
- il désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux ;
- il définit la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- il arrête les comptes annuels et semestriels ;
- il approuve le rapport annuel de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés à travers les comptes et la communication financière.

En application du règlement intérieur du Conseil d'administration et dans le cadre de son organisation interne, certaines décisions doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration avant d'être engagées par la direction (cf. ci-après limitation de pouvoirs du Directeur Général).

### **Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022/2023**

Le Conseil d'administration a principalement consacré ses travaux à :

- le suivi de la situation de la filiale M-2 (Lettonie) ;
- le suivi de l'activité, du plan stratégique et des perspectives ;
- l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- l'examen des conventions réglementées ;
- l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels et la préparation du rapport financier ;
- la répartition des rémunérations des administrateurs ;
- les principes et critères de détermination des éléments de rémunération des dirigeants ;
- la définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- l'autorisation de rachat des actions propres ;
- la revue des conflits d'intérêts et de l'indépendance des membres ;
- la mise en place d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts ;
- l'autorisation d'emprunts.

### **Politique visant l'équilibre femmes et hommes**

Le code Middlednext recommande qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.

Le Conseil a pu étudier le plan d'actions égalité professionnelle 2024 présenté au CSE de la société Signaux Girod en novembre 2023. Les mêmes actions sont déployées sur l'ensemble du périmètre Signalisation France. A ce jour le service ressources humaines du groupe n'a pas mis en place de plan d'actions sur le périmètre sociétés spécialisées et les filiales internationales restent totalement indépendantes dans ce domaine. La politique visant l'équilibre femmes hommes est plus largement développée dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

### **Analyse des votes des actionnaires minoritaires à l'Assemblée Générale du 30 mars 2023**

En application de la recommandation 14 du Code Middlednext version septembre 2021, le Conseil a examiné lors de sa réunion du 14 décembre 2023, le résultat des votes de l'Assemblée Générale du 30 mars 2023. Une attention particulière a été portée aux votes négatifs et le Conseil s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.

### **Evaluation des travaux du Conseil**

Le Président invite, une fois par an, les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, les membres du Conseil d'administration ont été amenés à réfléchir sur ce thème lors de la réunion du 8 décembre 2022 et ont exprimé leur satisfaction. Les conclusions de la dernière évaluation réalisée le 14 décembre 2023 sont identiques.

## D. RAPPORT DIVERS

### Formation des membres du Conseil

Le Conseil réunit le 14 décembre 2023 a été appelé à se prononcer sur la formation de ses membres pour maintenir leur niveau de connaissances et de compétences conformément à la recommandation du Code Middlednext. Chacun ayant précisé qu'il n'avait pas de besoin de formation spécifique en dehors des formations auxquelles ils participent déjà, aucun plan supplémentaire de formation n'a été établi.

### Revue des points de vigilance

Cette revue s'effectue habituellement en décembre. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023, la revue a été réalisée le 8 décembre 2022. La dernière revue des points de vigilance a été effectuée par le Conseil le 14 décembre 2023.

### Prévention et gestion des conflits d'intérêts

L'article 12 du règlement intérieur dispose que « *chaque administrateur a le devoir de faire-part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.* »

Conformément à la recommandation n°2 du Code Middlednext, une procédure de gestion des conflits d'intérêts a été mise en place dans la société et une revue annuelle est réalisée par le Conseil en vue de prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Le Conseil d'administration a procédé à cette revue pour la dernière fois durant sa réunion du 30 mars 2023 et considéré qu'il n'existait pas de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

## X-1-1-3- Délégations et autorisations en cours de validité accordées au Conseil d'administration

### X-1-1-3-1- Emission et rachat d'actions

En date du 30 mars 2023, l'Assemblée Générale Mixte :

- a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 28 mars 2024, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SIGNAUX GIROD par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme au règlement n°596/2014 du parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 30 euros par action.

- a donné au Conseil d'administration, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire annuelle, soit jusqu'au 28 mars 2024, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 103 250 actions, par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### X-1-1-3-2- Augmentations de capital

Néant.

## X-1-2- Comités du Conseil

En date du 25 septembre 2013, le Conseil d'administration a décidé la création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations ; puis, le 27 novembre 2013, un Comité des nominations a été institué.

Ces différents Comités sont composés de Monsieur Jacques MORLOT et Monsieur Éric PICHET, tous deux administrateurs indépendants. Monsieur PICHET assure la présidence des trois Comités.

La composition des Comités est synthétisée dans le tableau « Composition du Conseil et des Comités » annexé au présent rapport.

Les Comités se réunissent en toute indépendance, hors la présence des dirigeants.

Le taux de présence des membres des Comités aux réunions a été de 100 % durant l'exercice 2022/2023.

Pour rappel la cotation des titres de la société a été transférée sur Euronext Growth le 18 juin 2021. Bien que l'existence de Comités spécialisés du Conseil d'administration ne soit pas obligatoire pour les sociétés dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Growth, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les Comités d'audit, de rémunérations et de nominations, composés chacun des deux administrateurs indépendants, avec conservation de leurs compétences.

#### **X-1-2-1- Comité d'audit**

##### **Principales missions**

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration auquel il ne se substitue pas, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité du Conseil, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit a pour principales missions :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- l'examen des projets de comptes annuels et semestriels consolidés du groupe avant soumission au Conseil d'administration ;
- la revue de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction comptable des événements importants ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'examen des risques et engagements hors-bilan significatifs ;
- la formulation de recommandations sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- le contrôle du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance requises par la loi ;
- l'approbation de la fourniture des services autres que le contrôle légal des comptes éventuellement réalisés par les Commissaires aux comptes ;
- l'étude et la formulation de recommandations afin de structurer le politique RSE et l'examen de ses répercussions sur les décisions d'affaires importantes ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Le Comité d'audit peut se saisir à tout moment de toute question significative en matière financière et comptable et formuler tous avis ou recommandations au Conseil d'administration dans les domaines ci-dessus.

##### **Fréquence des réunions**

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2023, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois.

##### **Activités principales au cours de l'exercice 2022/2023**

Le Comité d'audit a principalement consacré ses travaux au :

- suivi de la cartographie des risques et notamment des situations des filiales internationales et réalisation d'entretiens dans ce cadre ;
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- à l'examen des comptes annuels et semestriels ;
- et à la restitution de ses travaux au Conseil d'administration et l'exposé de son avis notamment sur les décisions à prendre concernant les filiales internationales.

### **X-1-2-2- Comité des rémunérations**

#### **Principales missions**

Ce Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'administration relatives notamment :

- à la politique de rémunération globale des dirigeants, mandataires sociaux de la Société ;
- au type et au mode de calcul des rémunérations des dirigeants (part fixe ou variable, avantages divers, etc.) ;
- à l'examen de toutes dispositions relatives aux retraites et à la prévoyance des dirigeants ;
- de manière générale, à toute question que lui soumet le Président ou le Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants.

#### **Fréquence des réunions**

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2023, le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois.

#### **Activités principales au cours de l'exercice 2022/2023**

Le Comité des rémunérations a délibéré sur :

- la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le bilan sur les objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2021/2022 ;
- la fixation des objectifs et éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2023/2024.

### **X-1-2-3- Comité des nominations**

#### **Principales missions**

Ce Comité est chargé de présenter des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et la nomination de nouveaux membres.

Il joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un plan de succession visant à proposer au Conseil des candidats en remplacement des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacances imprévisible.

#### **Fréquence des réunions**

Le Comité des nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022/2023.

#### **Activité principale au cours de l'exercice 2022/2023**

Le Comité des nominations a examiné la question du plan de succession des mandataires sociaux et celle de la succession des administrateurs indépendants.

### **X-1-3- La Direction Générale**

#### **X-1-3-1- Présentation de la Direction Générale**

En date du 30 mars 2012, compte tenu de la taille et du caractère familial de la Société, les membres du Conseil d'administration ont décidé de confier au Président du Conseil d'administration la direction générale de la Société.

M. Claude GIROD est donc depuis cette date Président Directeur Général. Il est assisté par Mme Jacqueline GIROD, qui assure les fonctions de Directrice Générale Déléguée.

Tous deux ont été nommés par le Conseil d'administration en date du 30 mars 2012. Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions en date du 29 mars 2018 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'administration.

La Directrice Générale Déléguée dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

### **X-1-3-2- Limitations de pouvoirs du Directeur Général**

Dans le cadre du fonctionnement interne de la Société, le Conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Directeur Général. Ces dispositions internes sont inopposables aux tiers.

L'autorisation préalable du Conseil d'administration est ainsi nécessaire pour la validité des décisions suivantes :

- donner des cautionnements, des avals ou des garanties au nom de la Société ;
- acquérir toute entreprise ou toute participation dans des sociétés créées ou à créer ; céder des participations, créer des sociétés ou toute forme de personne morale ou groupement ;
- acquérir ou céder tous biens ou droits immobiliers, des fonds de commerce ou d'autres éléments incorporels de fonds d'un montant supérieur à 500 000 euros ; prendre ou mettre en location-gérance des fonds de commerce ;
- suspendre ou arrêter une branche d'activité si le chiffre d'affaires annuel dépasse 100 000 euros ;
- constituer des sûretés réelles sur les actifs ;
- octroyer des prêts pour un montant supérieur à 100 000 euros à tous tiers ;
- souscrire un emprunt d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des abandons de créances ou subventions d'un montant supérieur à 100 000 euros ;
- consentir des prêts, avances aux filiales et sous-filiales pour un montant supérieur à 300 000 euros.

Le Conseil d'administration du 28 septembre 2022 a autorisé le Président Directeur Général à donner, pour l'exercice 2022/2023, au nom de la société, des cautionnements, garanties et avals dans la limite de 3 500 000 euros maximum cumulés pour toutes les autorisations en cours.

## **X-2 - L'Assemblée des actionnaires et les modalités de participation des actionnaires**

### **X-2-1- Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications des statuts.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour modifier sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

### **X-2-2- Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

#### **Convocation des actionnaires**

Les différents éléments d'information concernant les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont précisés dans l'article 26 des statuts de la Société.

#### **Modalités de participation**

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions.

Toutefois ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par Uptevia, service titres et financiers – 12, place des Etats-Unis – CS 40083 – 92549 MONTROUGE CEDEX, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui gère leur compte titres (article R.22-10-28 Code de commerce).

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également

## D. RAPPORT DIVERS

délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (la formule de procuration sera alors utilisée pour approuver les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration) ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'article 30 des statuts prévoit en outre : « *Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales* ».

### Droit de vote double

Selon l'article 30 des statuts : « *Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.*

*Ce droit est également conféré dès leur émission :*

- *en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ;*
- *en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »*

### X-2-3- Répartition du capital social

Au 30 septembre 2023, date de clôture de l'exercice, le capital social était de 13 422 500 €. Il était composé de 1 032 500 actions d'une valeur nominale de 13 € chacune, de même catégorie.

La répartition du capital au 30 septembre 2023 était la suivante :

|                                                           | Actions          |               |
|-----------------------------------------------------------|------------------|---------------|
|                                                           | Nombre           | %             |
| S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod | 717 213          | 69,46         |
| Famille Girod nominatifs                                  | 21 081           | 2,04          |
| Autres nominatifs                                         | 3 364            | 0,33          |
| Actions propres                                           | 18 048           | 1,75          |
| Flottant                                                  | 272 794          | 26,42         |
| <b>Total</b>                                              | <b>1 032 500</b> | <b>100,00</b> |

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod est détenue à 100 % par la S.A.S. L'Action Girod, dont le capital est détenu en totalité par la famille Girod.

### X-3 - Conventions règlementées et courantes

#### X-3-1- Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote et une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social

La S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod, actionnaire de la Société à hauteur de 69,46 % au 30 septembre 2023, a conclu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, pour une durée indéterminée, une convention de prestations de services avec les filiales des périmètres Signalisation France et Sociétés spécialisées du groupe, détenues indirectement à 100 % par la Société.

Cette convention a donné lieu aux facturations suivantes durant l'exercice :

| <b>Société</b>           | <b>Montant prestations facturées</b> |
|--------------------------|--------------------------------------|
| Atech                    | 12 180 €                             |
| Concept Urbain           | 6 090 €                              |
| Signaux Girod Ouest      | 14 210 €                             |
| Signaux Girod La Réunion | 2 030 €                              |
| Signaux Girod Nord       | 14 210 €                             |
| Signaux Girod Sud        | 22 329 €                             |
| Signaux Girod Est        | 14 210 €                             |

### **X-3-2- Procédure d'identification des conventions réglementées et courantes**

Une charte interne portant sur la procédure d'identification des conventions réglementées et courantes a été établie conformément à la recommandation AMF n°2012-05 du 2 juillet 2012 modifiée le 5 octobre 2018 et à l'article L.22-10-12 du Code de commerce et approuvée par le Conseil d'administration du 30 janvier 2020.

Son objet est de :

- rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions réglementées et préciser la méthodologie appliquée par le groupe pour qualifier les différentes conventions ;
- mettre en place, en application des dispositions issues de la loi PACTE, une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

La charte s'appuie sur l'étude de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) de février 2014 et a été établie en liaison avec les Commissaires aux comptes de la Signaux Girod S.A.

La procédure d'évaluation mise en place au sein du groupe prévoit ainsi que le service juridique basé au siège de la société Signaux Girod est informé immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée ou courante par :

- la personne directement ou indirectement intéressée ayant connaissance du projet de convention,
- le service contrôle de gestion, le service achats ou le service facturation,
- plus généralement, toute personne du groupe ayant connaissance du projet de convention.

Cette information intervient préalablement à la conclusion d'une convention, et à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue, y compris lorsque cette convention était considérée comme « libre » au moment de sa conclusion.

Il appartient ensuite au service juridique, notamment avec l'aide de la Direction financière, et le cas échéant du Conseil d'administration, de se prononcer sur la qualification de la convention. Pour son examen, le service juridique s'appuie sur les critères de qualification définis dans sa charte interne. Il peut recueillir l'avis des commissaires aux comptes en cas de doute sur la qualification d'une convention soumise à son évaluation. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Si au terme de son examen, le service juridique estime que la convention s'analyse en une convention réglementée, la procédure s'y rapportant sera suivie sous la supervision du service juridique. Dans le cas contraire, la convention peut être conclue librement.

Le service juridique tiendra à jour une liste des conventions qualifiées de courantes exécutées ou en cours d'exécution sur l'exercice qui sera soumise chaque année à l'évaluation du Conseil d'administration.

## **X-4 - Politique de rémunération et rémunération des mandataires sociaux**

### **X-4-1- Politique de rémunération des mandataires sociaux**

L'article L.22-10-8 du Code de commerce impose aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de présenter la politique de rémunération des mandataires sociaux au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise et de soumettre un projet de résolution sur cette politique à l'approbation de l'assemblée générale. Suite au transfert de cotation des titres de la société sur Euronext Growth, ces obligations ne sont plus applicables. Le Conseil d'administration du 22 septembre 2022 a toutefois décidé, dans un souci de transparence, de continuer à publier la politique de rémunération des mandataires sociaux dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En revanche, cette politique ne sera pas soumise au vote de l'assemblée générale.



Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a en date du 28 septembre 2023, procédé à la revue de la politique de rémunération des mandataires sociaux. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe et variable et le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

#### **X-4-1-1- Principes généraux de détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants**

Le Conseil d'administration se fonde sur les recommandations du code Middlednext, pour la détermination, la mise en œuvre et la révision de sa politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants qui répond à l'intérêt social de la société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale. Elle repose ainsi sur les sept principes suivants :

- **Exhaustivité** : chaque entreprise est libre de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La communication aux actionnaires des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux doit être exhaustive : partie fixe, partie variable (bonus), stock-options, actions gratuites, rémunérations au titre du mandat de membre du Conseil, rémunérations exceptionnelles, conditions de retraite et avantages particuliers, autres...

En cas de rémunération variable, l'appréciation de l'atteinte de la performance prend en compte des critères quantitatifs – financiers et extra-financiers – ainsi que des critères qualitatifs.

- **Équilibre entre les éléments de la rémunération** : chaque élément de la rémunération doit être motivé et correspondre à l'intérêt de l'entreprise.

- **Benchmark** : cette rémunération doit être appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte d'un métier et du marché de référence et proportionnée à la situation de la société, tout en prêtant attention à son effet inflationniste.

- **Cohérence** : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise.

- **Lisibilité** : les règles doivent être simples et transparentes. Les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération ou, le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes. Ils doivent être détaillés sans toutefois remettre en cause la confidentialité qui peut être justifiée pour certains éléments.

- **Mesure** : la détermination de la rémunération et des attributions d'options ou d'actions gratuites doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants.

- **Transparence** : Conformément à la loi, les entreprises dont les actions sont admises sur un marché réglementé publient dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise toutes les composantes des rémunérations des mandataires sociaux. En cas de rémunération variable, la pondération des différents critères est communiquée aux actionnaires.

Le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration veillent à la mise en œuvre de ces principes.

La politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants est revue chaque année afin notamment de considérer l'évolution des dispositions réglementaires, du code de gouvernance et des pratiques du marché.

#### **X-4-1-2- Définition de la politique de rémunération des mandataires sociaux dirigeants**

La rémunération des mandataires sociaux dirigeants comporte une part fixe et une part variable annuelles.

##### **Rémunération fixe annuelle**

La rémunération fixe annuelle de chaque dirigeant mandataire social est définie en tenant compte :

- des responsabilités du dirigeant et des missions attachées à son mandat,

- de ses compétences et de son niveau d'expérience,
- des pratiques du marché de référence pour des fonctions comparables.

Le Conseil d'administration a décidé que la rémunération fixe des dirigeants devait rester stable sur une période de plusieurs années, tout en bénéficiant, dans les mêmes proportions, des augmentations générales des salaires décidées périodiquement pour l'ensemble du personnel. Une révision de la rémunération fixe reste toutefois possible en cas d'évolution significative de leurs responsabilités.

La rémunération est analysée chaque année par le Comité des rémunérations avant l'ouverture ou au début du nouvel exercice. Ses recommandations sont ensuite débattues en Conseil d'administration qui fixe le montant de la rémunération fixe annuelle des dirigeants.

#### **Rémunération variable annuelle**

La rémunération variable repose sur des paramètres financiers. Elle vise à inciter les dirigeants à atteindre des objectifs de performance quantitatifs.

##### Rémunération variable du Président Directeur Général

Le Président Directeur Général perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage de 1% du résultat net consolidé et un pourcentage de 1% du ROC.

##### Rémunération variable de la Directrice Générale Déléguée

La Directrice Générale Déléguée perçoit, au titre de sa rémunération variable, un pourcentage du ROC (Résultat Opérationnel Courant) du périmètre Signalisation France établi à 1%.

#### **Rémunération sur objectifs**

La rémunération sur objectifs concerne uniquement le Président Directeur Général et repose sur des paramètres quantitatifs et qualitatifs.

Le Conseil d'administration, statuant sur proposition du Comité des rémunérations, fixe le montant de l'enveloppe globale au titre de la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général.

Avant l'ouverture ou au début de chaque nouvel exercice, le Conseil d'administration, sur recommandations du Comité des rémunérations, détermine la répartition de l'enveloppe globale en bonus en fonction des objectifs. L'attribution totale ou partielle de chaque bonus sera subordonnée à l'atteinte de seuils qui sont également arrêtés par le Conseil d'administration après proposition du Comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration détermine par conséquent :

- la part de rémunération affectée à chaque objectif,
- les seuils de déclenchement en deçà ou au-dessus desquels aucune rémunération n'est versée,
- chaque niveau cible et le montant de bonus affecté à sa réalisation.

Le Conseil d'administration a ainsi fixé l'enveloppe globale de rémunération sur objectifs à 35 000 euros à répartir en trois bonus en fonction des objectifs suivants :

#### **- Objectifs quantitatifs :**

##### **Objectif 1 : Réduction des coûts du périmètre Signalisation France :**

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats consommés et charges externes, charges de personnel + les charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = chiffre d'affaires consolidé de Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

##### **Objectif 2 : Amélioration de la productivité sociale :**

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio charges de personnel, de personnel détaché et intérimaires / chiffre d'affaires consolidé Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

##### **Objectif 3 : Développement international :**

Bonus d'un montant maximum de 15 000 € basé sur le ROC international.

Le niveau d'atteinte des objectifs est apprécié chaque année par le Conseil d'administration, critères par critères, après revue et recommandations du Comité des rémunérations.

#### **Rémunération exceptionnelle**

Le Conseil d'administration a retenu le principe selon lequel les mandataires sociaux dirigeants ne pourront bénéficier d'une rémunération exceptionnelle que dans certaines circonstances très particulières comme l'implication qu'elles exigent et les difficultés qu'elles représentent.

#### **Absence de rémunération au titre des mandats d'administrateurs des dirigeants sociaux**

Le Président Directeur Général et la Directrice Générale Déléguée ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat d'administrateur.

#### **Autres avantages**

##### **Véhicule de fonction**

Dans le cadre de leur mandat, les dirigeants peuvent disposer d'un véhicule de fonction dont les frais d'assurance, de carburant et de maintenance sont pris en charge par la société.

Aujourd'hui, seul le Président Directeur Général bénéficie de l'usage d'un véhicule de fonction pour les besoins professionnels et personnels qui constitue un avantage en nature.

##### **Régime de protection sociale complémentaire**

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de protection sociale complémentaire prévoyance et frais de santé dont relèvent les salariés de l'entreprise. Les mandataires sociaux dirigeants sont à ce titre assimilés à des cadres dirigeants.

##### **Régime de retraite complémentaire**

Les mandataires sociaux dirigeants bénéficient des régimes de retraite dont relèvent les salariés de l'entreprise, et sont, à ce titre, assimilés à des cadres dirigeants.

#### **X-4-1-3- Politique de rémunération des administrateurs**

Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe dont le montant maximum global est voté par l'Assemblée générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration en fonction de leur assiduité aux réunions et du temps consacré à leurs fonctions.

Aucune autre rémunération n'est octroyée aux administrateurs et notamment aucune rémunération exceptionnelle liée à l'exécution de missions. Ils bénéficient par ailleurs de la prise en charge des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur participation aux réunions.

Le montant global annuel maximum de rémunération des administrateurs a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 à 35 000 euros pour l'exercice 2015/2016 et pour les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

#### **X-4-2- Rémunération des mandataires sociaux**

##### **X-4-2-1- Rémunération des mandataires sociaux de Signaux Girod S.A.**

##### **X-4-2-1-1- Eléments fixes, variable et sur objectifs composant de rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2022/2023**

Les éléments de rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2022/2023 ont été fixés par le Conseil d'administration durant sa réunion du 22 septembre 2022, sur recommandation du Comité des rémunérations. L'article L22-10-34 prévoyant l'approbation par l'Assemblée Générale des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé, ne s'applique qu'aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Ces dispositions ne sont donc plus applicables à la Société suite au transfert de la cotation de

ses titres sur Euronext Growth. Le versement des éléments ci-dessous ne fera donc pas l'objet d'une résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### **X-4-2-1-1-1- Président Directeur Général**

##### **Rémunération fixe**

139 740 euros bruts par an, avantage en nature véhicule compris.

La rémunération fixe du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2022/2023 est de 139 740 euros bruts, avantage en nature véhicule compris.

##### **Rémunération variable annuelle**

1 % du résultat net consolidé et 1% du ROC.

Le résultat net consolidé s'établit à 2 976 K€ pour l'exercice 2022/2023 et le ROC à 4 040 K€. Une rémunération variable de 70 160 euros sera versée au Président Directeur Général.

##### **Rémunération sur objectifs**

Le Conseil d'administration propose de fixer l'enveloppe globale à 35 000 € pour la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général et de définir les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, comme suit :

##### **Objectifs quantitatifs**

###### **Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France**

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats matières premières, variation stocks, autres achats et charges externes, salaires et traitements, charges sociales, + les autres charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = production nette consolidée de Signalisation France avec inter-secteurs.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

Le ratio est de 90,54 % sur l'exercice écoulé.

Un bonus de 10 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

###### **Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale**

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio « masse salariale + intérim de Signalisation France » / production nette de Signalisation France, étant précisé que la masse salariale s'entend chargée et hors coûts de restructurations et litiges prud'homaux et que la production nette SIF = production nette consolidée SIF avec inter-secteurs.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 42,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 42,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 42,50 % => 0 €

Le ratio est de 38,49 % sur l'exercice 2022/2023.

Un bonus de 10 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

###### **Objectif 3 : développement international**

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € basé sur le ROC international.

Bonus :

Si ROC international supérieur ou égal à 1M€ => 10 000 €

Si ROC international supérieur ou égal à 750 000 € => 5 000 €

Si ROC international inférieur à 750 000 € => 0 €

## D. RAPPORT DIVERS

Le ROC international est de 2 171 K€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023.  
Un bonus de 10 000 € sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

### **Objectif qualitatif : Réduction de la consommation d'énergie de la SA Signaux Girod**

Bonus d'un montant de 5 000 € basé sur la baisse du volume des consommations d'électricité et de gaz de la société Signaux Girod (en kWh/Chiffre d'affaires).

Bonus d'un montant de 5 000 euros si baisse de 10%

Bonus d'un montant de 2 500 euros si baisse de 5%

Le ratio est de -36,84 % sur l'exercice écoulé

Un bonus de 5 000 euros sera versé au Président Directeur Général au titre de cet objectif.

Un montant total de 35 000 euros sera versé au Président Directeur Général au titre de sa rémunération sur objectifs.

### **Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce**

Néant.

### **Avantages de toute nature**

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

### **X-4-2-1-1-2- Directrice Générale Déléguée**

#### **Rémunération fixe**

92 310 euros bruts par an.

La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée au titre de l'exercice 2022/2023 est de 92 310 euros bruts.

#### **Rémunération variable annuelle**

1 % du ROC du périmètre Signalisation France.

Le ROC du périmètre Signalisation France est de 1 301 K€.

En application du principe ci-dessus, une rémunération variable de 13 009 euros sera versée à la Directrice Générale Déléguée.

#### **Rémunération exceptionnelle**

Néant.

### **Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce**

Néant.

### **Avantages de toute nature**

Néant.

### **X-4-2-1-2- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et sur objectifs composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général et à la Directrice Générale Déléguée pour l'exercice 2023/2024**

Les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée ont été fixés par le Conseil d'administration du 28 septembre 2023, sur proposition du Comité des rémunérations. Les titres de la Société étant désormais cotée sur Euronext Growth, les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération du Président Directeur Général et de la Directrice Générale Déléguée, ne seront pas soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

### **X-4-2-1-2-1- Président Directeur Général**

#### **Rémunération fixe**

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a appliqué à la rémunération fixe du Président Directeur Général une augmentation de 3%. La rémunération fixe du Président Directeur Général passe ainsi de 139 740 euros à 143 932,20 euros bruts, avantage en nature véhicule compris au titre de l'exercice 2023/2024.

#### Rémunération variable annuelle

1 % du résultat net consolidé et 1% du ROC.

#### Rémunération sur objectifs

Le Conseil d'administration a maintenu l'enveloppe globale à 35 000 € pour la rémunération sur objectifs du Président Directeur Général et défini les objectifs à atteindre en vue de son versement, total ou partiel, comme suit :

#### Objectifs quantitatifs

##### Objectif 1 : réduction des coûts du périmètre Signalisation France :

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio des coûts de Signalisation France / production nette de Signalisation France, étant précisé que les coûts de Signalisation France (hors dotations et reprises aux amortissements et provisions) = achats consommés et charges externes, charges de personnel + les charges opérationnelles courantes – les autres produits opérationnels courants (étant entendu que la production stockée est déjà prise en compte dans la détermination de la production nette) et que la production nette de Signalisation France = chiffre d'affaires consolidé de Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée.

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 93,50 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 94,00 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 94,00 % => 0 €

##### Objectif 2 : amélioration de la productivité sociale :

Bonus d'un montant maximum de 10 000 € fondé sur la baisse du ratio charges de personnel, de personnel détaché et intérimaires / chiffre d'affaires consolidé Signalisation France avec inter-secteurs + production stockée

Bonus :

Si ratio inférieur ou égal à 41,00 % => 10 000 €

Si ratio inférieur ou égal à 41,50 % => 5 000 €

Si ratio supérieur à 41,50 % => 0 €

##### Objectif 3 : développement international :

Bonus d'un montant maximum de 15 000 € basé sur le ROC international.

Bonus :

Si ROC international supérieur ou égal à 1,5M€ => 15 000 €

Si ROC international supérieur ou égal à 1,0M€ => 10 000 €

Si ROC international supérieur ou égal à 750 000 € => 5 000 €

Si ROC international inférieur à 750 000 € => 0 €

#### Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce

Néant.

#### Avantages de toute nature

Le Président Directeur Général ne bénéficie d'aucun avantage autre que le véhicule compris dans sa rémunération fixe annuelle.

#### X-4-2-1-2-2- Directrice Générale Déléguée

##### Rémunération fixe

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a appliqué à la rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée une augmentation de 3%. La rémunération fixe de la Directrice Générale Déléguée passe ainsi de 92 310 euros à 95 079,30 euros bruts au titre de l'exercice 2023/2024.

##### Rémunération variable

1% du ROC du périmètre Signalisation France.

##### Rémunération exceptionnelle

Néant.

**Rémunération prévue à l'article L.225-45 du code de commerce**

Néant.

**Avantages de toute nature**

Néant.

**X-4-2-2- Rémunération des mandataires sociaux des autres sociétés du groupe**

En dehors de la S.A. Signaux Girod, les seuls mandats rétribués sont ceux des dirigeants de la S.A.S. Société Familiale de Gestion de Portefeuille Girod.

Les rémunérations versées par cette société au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 sont les suivantes :

|                                       |          |
|---------------------------------------|----------|
| Claude GIROD, Président               | 30 000 € |
| Jacqueline GIROD, Directrice Générale | 12 000 € |
| Valérie CONCLOIS, Directrice Générale | 12 000 € |

**X-4-2-3- Rémunération des administrateurs**

**Administrateurs n'exerçant aucune fonction salariée**

Les administrateurs qui ne sont pas dirigeants et qui n'exercent aucune fonction salariée perçoivent une rémunération. Celle-ci est allouée par l'Assemblée Générale et répartis par le Conseil d'administration, en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et du temps consacré à leurs fonctions.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2016 avait fixé à 35 000 € le montant global de la rémunération allouée aux administrateurs pour l'exercice 2015/2016 et les exercices ultérieurs, jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée. Ce montant n'a pas été modifié depuis.

Au titre de l'exercice 2022/2023, cette rémunération a été répartie entre les administrateurs non-dirigeants et non-salariés de la façon suivante :

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| - Monsieur Jacques MORLOT | 10 000 €  |
| - Monsieur Eric PICHET    | 25 000 €. |

**Administrateur salarié**

Durant l'exercice 2022/2023, Madame Valérie CONCLOIS a perçu un salaire brut de 35 769,41 € en contrepartie de l'exécution de son contrat de travail<sup>1</sup>.

**X-5 - Opérations effectuées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2022/2023**

**Programme de rachat d'actions**

|                                    | Programme rachat d'actions |             | Contrat liquidité |                                  |                 |                                 | Total des titres autodétenus au 30/09/2023 |                                 |                 |              |
|------------------------------------|----------------------------|-------------|-------------------|----------------------------------|-----------------|---------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|--------------|
|                                    | Action s achetées          | Cours moyen | Actions achetées  | Cours moyen des actions achetées | Actions vendues | Cours moyen des actions vendues | Nombre d'actions cumulé                    | Valeur évaluée au cours d'achat | Valeur nominale | % du capital |
| <b>du 01/10/2022 au 30/09/2023</b> | 6 550                      | 13,11       | 17 159            | 13,68                            | 17 263          | 13,55                           | 18 048                                     | 253 923,70                      | 234 624         | 1,75%        |

<sup>1</sup> La Société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

## X-6 - Commissaires aux comptes

Conformément aux articles L. 823-9 et suivants du Code de commerce et aux statuts, les Commissaires aux comptes sont responsables du contrôle légal des comptes.

Ils certifient que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle pour une durée de six exercices.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont présentés dans le tableau ci-après :

| Commissaires aux comptes titulaires                                                | Date de nomination / renouvellement      | Echéance mandat                       |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|
| S.A.S. GRANT THORNTON,<br>29 rue du Pont – 92200 NEUILLY-SUR-<br>SEINE             | 26 mars 2020<br>(ex. clos le 30/09/2019) | Mars 2026<br>(ex. clos le 30/09/2025) |
| S.A.S. MAZARS BOURGOGNE<br>FRANCHE-COMTE<br>9 rue Madelaine Brès<br>25000 BESANCON | 30 mars 2023<br>(ex. clos le 30/09/2022) | Mars 2029<br>(ex. clos le 30/09/2028) |

La société n'a pas de Commissaires aux Comptes suppléants, les Commissaires aux Comptes titulaires étant des sociétés pluripersonnelles.

Fait à Bellefontaine, le 25 janvier 2024

Le Conseil d'administration

## Annexe 1

### Composition du Conseil et des Comités

| Nom / Fonction                                                    | Membre<br>Indépendant | Année<br>Première<br>nomination | Echéance<br>du mandat | Comité<br>d'audit | Comité des<br>nominations | Comité des<br>rémunérations | Expérience et<br>expertise apportées                                           |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Claude<br/>GIROD</b><br>Président<br>Directeur<br>Général      | Non                   | 2012                            | 2024                  | -                 | -                         | -                           | Gestion<br>Management<br>Comptabilité<br>Expertise technique et<br>sectorielle |
| <b>Jacqueline<br/>GIROD</b><br>Directrice<br>Générale<br>Déléguée | Non                   | 2012                            | 2024                  | -                 | -                         | -                           | Gestion<br>Management<br>Comptabilité<br>Expertise sectorielle                 |
| <b>Valérie<br/>CONCLOIS</b><br>Administrateur                     | Non                   | 2012                            | 2024                  | -                 | -                         | -                           | Expertise technique et<br>Sectorielle                                          |
| <b>Jacques<br/>MORLOT</b><br>Administrateur                       | Oui                   | 2012                            | 2024                  | Membre            | Membre                    | Membre                      | Management<br>Ressources humaines<br>Compétence<br>sectorielle                 |
| <b>Éric PICHET</b><br>Administrateur                              | Oui                   | 2013                            | 2025                  | Président         | Président                 | Président                   | Gestion<br>Comptabilité<br>Finance<br>Juridique<br>Compétence<br>sectorielle   |



**Annexe 2**  
**Rémunérations des mandataires sociaux**

**Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la société SIGNAUX GIROD, les sociétés contrôlées par Signaux Girod et les sociétés qui contrôlent Signaux Girod**

|                                                                            | 2021/2022      | 2022/2023      |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Claude GIROD :</b>                                                      |                |                |
| Président Directeur général                                                |                |                |
| Rémunérations <sup>2</sup> dues au titre de l'exercice                     | 180 592        | 184 740        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                 |                |                |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice |                |                |
| <b>Jacqueline GIROD :</b>                                                  |                |                |
| Directrice générale déléguée                                               |                |                |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                  | 102 500        | 104 310        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                 |                |                |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice |                |                |
| <b>Valérie CONCLOIS :</b>                                                  |                |                |
| Administrateur                                                             |                |                |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                  | 49 615         | 47 769         |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                 |                |                |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice |                |                |
| <b>Jacques MORLOT :</b>                                                    |                |                |
| Administrateur                                                             |                |                |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                  | 10 000         | 10 000         |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                 |                |                |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice |                |                |
| <b>Eric PICHET :</b>                                                       |                |                |
| Administrateur                                                             |                |                |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                  | 25 000         | 25 000         |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                 |                |                |
| Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice |                |                |
| <b>TOTAL</b>                                                               | <b>367 707</b> | <b>371 819</b> |

<sup>2</sup> Avantage en nature véhicule inclus

**Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social \***

|                                                                                | Exercice 2021/2022 |                | Exercice 2022/2023 |                |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|--------------------|----------------|
|                                                                                | dus                | versés         | dus                | versés         |
| <b>Claude GIROD : Président Directeur Général</b>                              |                    |                |                    |                |
| Rémunération fixe                                                              | 158 591            | 158 591        | 162 738            | 162 738        |
| Rémunération variable                                                          |                    |                | 70 160             |                |
| Rémunération exceptionnelle ou sur objectifs                                   | 15 000             | 15 000         | 35 000             |                |
| Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.                               |                    |                |                    |                |
| Avantages en nature                                                            | 7 001              | 7 001          | 7 001              | 7 001          |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>180 592</b>     | <b>180 592</b> | <b>274 899</b>     | <b>169 739</b> |
| <b>Jacqueline GIROD :</b>                                                      |                    |                |                    |                |
| Directrice générale déléguée                                                   |                    |                |                    |                |
| Rémunération fixe                                                              | 102 500            | 102 500        | 104 310            | 104 310        |
| Rémunération variable                                                          |                    |                |                    |                |
| Rémunération exceptionnelle ou sur objectifs                                   |                    |                | 13 009             |                |
| Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.                               |                    |                |                    |                |
| Avantages en nature                                                            |                    |                |                    |                |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>102 500</b>     | <b>102 500</b> | <b>117 319</b>     | <b>104 310</b> |
| <b>Valérie CONCLOIS :</b>                                                      |                    |                |                    |                |
| Administrateur                                                                 |                    |                |                    |                |
| Rémunération fixe                                                              | 49 615             | 49 615         | 47 769             | 47 769         |
| Rémunération variable                                                          |                    |                |                    |                |
| Rémunération exceptionnelle                                                    |                    |                |                    |                |
| Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.                               |                    |                |                    |                |
| Avantages en nature                                                            |                    |                |                    |                |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>49 615</b>      | <b>49 615</b>  | <b>47 769</b>      | <b>47 769</b>  |
| <b>Jacques MORLOT : Administrateur indépendant</b>                             |                    |                |                    |                |
| Rémunération fixe                                                              |                    |                |                    |                |
| Rémunération variable                                                          |                    |                |                    |                |
| Rémunération exceptionnelle                                                    |                    |                |                    |                |
| Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.                               | 10 000             | 10 000         | 10 000             | 10 000         |
| Avantages en nature                                                            |                    |                |                    |                |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>10 000</b>      | <b>10 000</b>  | <b>10 000</b>      | <b>10 000</b>  |
| <b>Eric PICHET : Administrateur indépendant et Président du comité d'audit</b> |                    |                |                    |                |
| Rémunération fixe                                                              |                    |                |                    |                |
| Rémunération variable                                                          |                    |                |                    |                |
| Rémunération exceptionnelle                                                    |                    |                |                    |                |
| Rémunération prévue à l'article L.225-45 C. com.                               | 25 000             | 25 000         | 25 000             | 25 000         |
| Avantages en nature                                                            |                    |                |                    |                |
| <b>Total</b>                                                                   | <b>25 000</b>      | <b>25 000</b>  | <b>25 000</b>      | <b>25 000</b>  |

\*Il s'agit des rémunérations perçues au niveau de Signaux Girod, des sociétés contrôlées par Signaux Girod et des sociétés qui contrôlent Signaux Girod.

Options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution d'actions de performance :  
La société n'a jamais attribué d'option d'achat ou de souscription d'actions ni d'actions de performance.

D.  
RAPPORT DIVERS

**Tableau sur les ratios entre le niveau de rémunération du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et la rémunération moyenne et médiane de la société SIGNAUX GIROD, évolution de ces ratios et des performances de la société sur 5 exercices**

|                                                                     | 2018/2019         | 2019/2020        | 2020/2021         | 2021/2022         | 2022/2023         |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Rémunération<sup>3</sup> de Claude GIROD</b>                     |                   |                  |                   |                   |                   |
| Président Directeur Général                                         | 146 273           | 176 712          | 151 530           | 150 592           | 154 740           |
| Evolution / N-1                                                     | -4,36%            | +20,81%          | -14,25%           | -0,62%            | +2,75%            |
| <b>Rémunération de Jacqueline GIROD</b>                             |                   |                  |                   |                   |                   |
| Directrice Générale déléguée                                        | 87 000            | 89 133           | 100 031           | 90 500            | 92 310            |
| Evolution / N-1                                                     | 0%                | +2,45%           | +12,23%           | -9,53%            | +2,45%            |
| <b>Rémunération moyenne SIGNAUX GIROD S.A.</b>                      |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     | 27 470<br>+0,63%  | 27 412<br>-0,21% | 27 570<br>+0,58%  | 28 352<br>+2,84%  | 30 888<br>+8,94%  |
| <b>Rémunération médiane SIGNAUX GIROD S.A.</b>                      |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     | 23 952<br>-1,30%  | 23 952<br>0%     | 23 952<br>0%      | 24 158<br>0,86%   | 25 800<br>+6,80%  |
| <b>Ratio rémunération moyenne</b>                                   |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     |                   |                  |                   |                   |                   |
| Claude Girod                                                        | 5,32<br>-4,96%    | 6,45<br>+21,07%  | 5,50<br>-14,74%   | 5,31<br>-3,36%    | 5,01<br>-5,68%    |
| Jacqueline Girod                                                    | 3,17<br>-0,63%    | 3,25<br>+2,67%   | 3,63<br>+11,58%   | 3,19<br>+12,02%   | 2,99<br>-6,37%    |
| <b>Ratio rémunération médiane</b>                                   |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     |                   |                  |                   |                   |                   |
| Claude Girod                                                        | 6,11<br>-3,11%    | 7,38<br>+20,81%  | 6,33<br>-0,14%    | 6,23<br>-1,47%    | 6,00<br>-3,79%    |
| Jacqueline Girod                                                    | 3,63<br>1,31%     | 3,72<br>+2,45%   | 4,18<br>+12,23%   | 3,75<br>-10,30%   | 3,58<br>-4,49%    |
| <b>Ratio SMIC</b>                                                   |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     |                   |                  |                   |                   |                   |
| Claude Girod                                                        | 8,01<br>-5,79%    | 9,57<br>+19,38%  | 8,12<br>-15,09%   | 7,73<br>-4,81%    | 7,51<br>-2,90%    |
| Jacqueline Girod                                                    | 4,77<br>-1,50%    | 4,83<br>+1,24%   | 5,36%<br>+11,13%  | 4,65%<br>-13,34%  | 4,48<br>-3,61%    |
| <b>Chiffre d'affaires de SIGNAUX GIROD S.A. en milliers d'euros</b> |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     | 39 573<br>-3,69 % | 37 408<br>-5,47% | 42 685<br>+14,11% | 44 719<br>+4,77%  | 50 060<br>+11,94% |
| <b>Résultat d'exploitation de SIGNAUX GIROD S.A.</b>                |                   |                  |                   |                   |                   |
| Evolution / N-1                                                     | - 251<br>+4,56%   | 638<br>+354,18%  | 764<br>+19,75%    | - 943<br>-223,43% | 800<br>-184,84%   |

<sup>3</sup> Avantage en nature véhicule inclus

**Informations sur les rémunérations versées aux mandataires sociaux :**

| <b>Dirigeants Mandataires Sociaux</b>                   | <b>Contrat de travail*</b> |     | <b>Régime de retraite supplémentaire**</b> |     | <b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b> |     | <b>Indemnités relatives à une clause de non concurrence</b> |     |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|-----|--------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------------------------------------------------------------|-----|
|                                                         | Oui                        | Non | Oui                                        | Non | Oui                                                                                                                  | Non | Oui                                                         | Non |
| <b>Claude GIROD</b><br>Président directeur général      |                            | X   |                                            | X   |                                                                                                                      | X   |                                                             | X   |
| <b>Jacqueline GIROD</b><br>Directrice générale déléguée |                            | X   |                                            | X   |                                                                                                                      | X   |                                                             | X   |
| <b>Valérie CONCLOIS</b><br>Administrateur               | X                          |     |                                            | X   |                                                                                                                      | X   |                                                             | X   |
| <b>Jacques MORLOT</b><br>Administrateur indépendant     |                            | X   |                                            | X   |                                                                                                                      | X   |                                                             | X   |
| <b>Eric PICHET</b><br>Administrateur indépendant        |                            | X   |                                            | X   |                                                                                                                      | X   |                                                             | X   |

\*La société respecte les conditions de cumul d'un mandat social avec un contrat de travail.

## XI - Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2024

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et rapport sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2023,
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice et sur les comptes consolidés clos le 30 septembre 2023,
- Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Rapport du Conseil d'administration concernant le programme de rachat d'actions,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non-déductibles,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023,
- Examen des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement,
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MORLOT ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport des Commissaires aux comptes réalisé en application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Délégation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce,
- Modification de l'article 27 2- des Statuts en raison de la référence à l'article L225-120 du Code de commerce abrogé, remplacement par l'article L225-105 du Code de commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## XII - Projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 28 mars 2024

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

#### **Première résolution** (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30/09/2023, des charges non-déductibles, et quitus aux administrateurs*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2023, du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et desquels il résulte un bénéfice de 2 435 168 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 31 521 euros, et qui a donné lieu à imposition d'un montant de 7 880 euros, le résultat d'ensemble du périmètre d'intégration fiscale étant bénéficiaire.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/2023*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se traduisent par un résultat net consolidé part du groupe de 2 976 K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième résolution** (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2023*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 2 435 168,19 euros de la manière suivante :

**-Bénéfice de l'exercice** **2 435 168,19 euros**

**-A titre de dividendes aux actionnaires** **1 032 500,00 euros**

**Soit un dividende brut de 1,00 euro par action**

**ouvrant droit à dividende au jour du détachement du droit à dividende**

**-Le solde, soit la somme de** **1 402 668,19 euros**

**-En totalité au compte « autres réserves » qui s'élèvent ainsi à 31 385 366,89 euros**

Le paiement des dividendes sera effectué le 31 mai 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que cette enveloppe de dividendes est basée sur le nombre total d'actions existantes au jour de l'établissement du projet de texte des résolutions ouvrant potentiellement droit aux présents dividendes, étant précisé en outre que les actions auto-détenues au jour du détachement du droit à dividende n'ouvriront pas droit à dividendes ; par conséquent le montant de ladite enveloppe est susceptible de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'actions ouvrant réellement droit à dividendes au jour du détachement dudit droit.

Il est précisé que dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non-versés en raison de ces actions serait affecté au compte « report à nouveau »

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- il leur appartiendra de déterminer les modalités d'imposition pour lesquelles ils opteront (imposition au barème ou prélèvement forfaitaire unique), considération prise de l'option qui leur est ouverte en application des dispositions de l'article 200 A, 2 du Code général des impôts,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire, à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux (17,2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019) sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque

**D.**  
**RAPPORT DIVERS**

ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est précisé que la totalité de la somme distribuée, soit la somme maximum de 1 032 500,00 euros, est, le cas échéant, éligible à la réfaction de quarante pour cent (40 %) définie par l'article 158 3. 2° du Code général des impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour les trois exercices précédents, l'évolution des dividendes et du revenu global par action et pour l'ensemble des actions émises :

| Années    | Nombre d'actions total | Nombre d'actions rémunérées | Dividende par action | Dividende total | Revenu distribué éligible à l'abattement de 40 % mais n'ouvrant pas droit à abattement pour les personnes morales |
|-----------|------------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2019/2020 | 1 139 062              | -                           | -                    | -               | -                                                                                                                 |
| 2020/2021 | 1 032 500              | -                           | -                    | -               | -                                                                                                                 |
| 2021/2022 | 1 032 500              | -                           | -                    | -               | -                                                                                                                 |

**Quatrième résolution** (*Examen des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte que la convention conclue et autorisée antérieurement s'est poursuivie, qu'aucune convention visée à l'article L. 225-38 dudit code n'a été conclue au cours de l'exercice 2022/2023 et approuve les termes du rapport spécial.

**Cinquième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Claude GIROD arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

**Sixième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Jacqueline GIROD arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

**Septième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Valérie GIROD ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Valérie GIROD arrive à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une nouvelle période de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

**Huitième résolution** (*Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MORLOT ou nomination d'un nouvel administrateur en remplacement*)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques MORLOT arrive à expiration ce jour, décide de nommer :

Madame Pascale AUGER en qualité d'administrateur indépendant, en remplacement de Monsieur Jacques MORLOT, dont le mandat n'est pas renouvelé, pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de

l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

**Neuvième résolution** (*Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux articles L22-10-62 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à faire acheter par la Société ses propres actions, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Signaux Girod par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 ;

- de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la Société n'entend pas recourir à des instruments financiers dérivés.

Pour la mise en place de cette autorisation, l'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 30 euros par action. Le nombre maximum de titres pouvant être détenu ne pourra être supérieur à 10 % des actions composant le capital social de la société Signaux Girod à la date considérée, pour un investissement maximum de 3 097 500 euros sur la base du cours maximum d'achat par action de 30 euros et d'un maximum de 103 250 actions.

Cette autorisation est donnée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 al. 1 du Code de commerce, le Comité social et économique est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions légales, à l'effet de décider et effectuer la mise en œuvre de la présente décision, d'en préciser les conditions et les modalités, de conclure tous accords, d'effectuer toutes formalités et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

**Dixième résolution** (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**II – De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :**

**Onzième résolution** (*Délégation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- fixe la durée de validité de la présente autorisation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle avec ordre du jour extraordinaire, et pour une durée maximum de dix-huit mois à compter du jour de la présente décision.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

**Douzième résolution** (*Modification de l'article 27 2- des Statuts*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier l'article 27 2- des statuts en raison de l'abrogation de l'article L.225-120 du Code de commerce qui y fait référence. Cet article est remplacé par l'article L.225-105 du Code de commerce.



**D.**  
**RAPPORT DIVERS**

L'article 27 2- des statuts est désormais rédigé comme suit :

« 2- Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social prévu à l'article L.225-105 du Code de commerce et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions »

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Treizième résolution** (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\* \* \*

Le Conseil d'administration